



**Conseil du 18ème arrondissement
Séance du lundi 16 janvier 2017**

MAIRIE.....	3
CULTURE.....	4
POLITIQUE DE LA VILLE.....	5
VIE ASSOCIATIVE.....	6
JEUNESSE.....	7
PETITE ENFANCE.....	8
EMPLOI.....	10
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	10
ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	12
LOGEMENT, URBANISME & ARCHITECTURE.....	14
MÉMOIRE.....	25
PERSONNES AGEES.....	28
PROPRETE.....	29
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE.....	31
QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT.....	32
VŒUX.....	37

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M.le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 10 janvier 2017, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 16 janvier 2017 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELEM, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. QUEINNEC, M. TOUZET, Mme VERISSIMO, **conseillers d'arrondissements**.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. DAWNY à M. NEYRENEUF
Mme NEYRON à Mme PROUST
Mme MEES à Mme MARKOVIC
Mme DAMS à Mme ROLLAND
Mme MOUZANUIK à Mme DEBONNEUIL
Mme BOYER à M. HONORE
M. LANGLOIS à M. BOURNAZEL

Délibération 18.2017.10:

Départ M.TOUZET et pouvoir à M. BRIANT

Délibération 18.2017.15:

Arrivée M. LISCIA
Départ Mme EL KHOMRI

Délibération 18.2017.21:

Départ M. NEYRENEUF

Délibération 18.2017.22:

Départ M. BROS

Délibération 18.2017.27:

Départ Mmes LASSURE et GABELOTAUD
Départ M. DAVIAUD

Mme Carine ROLLAND, est désignée secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Bonsoir à toutes et à tous.

Merci d'être présents pour ce premier Conseil de l'année. On a déjà eu l'occasion de se souhaiter une bonne année mais je vais le refaire dans ce cadre : très belle année à toutes et à tous ! Année qui a vocation à être une année utile, d'abord pour l'engagement qui est le nôtre, pour le 18^{ème}. C'est une année qui va être dense sur le plan démocratique, c'est très bien et on l'entend d'ailleurs encore ce soir. L'objet pour nous, c'est de veiller à ce que nous soyons, comme notre mission nous l'impose, les garants avec parfois ou souvent des visions différentes de ce qu'est l'intérêt général du 18^{ème}.

Pour ce Conseil, vous aurez constaté qu'il ne fait pas très chaud, ce n'est pas pour que nous accélérions nos débats, c'est parce que la salle est assez mal chauffée d'une part et d'autre part, parce que nous mettons en œuvre les recommandations faites en matière d'économie d'énergie. On n'a pas totalement éteint les chauffages tout de même pour ne pas forcer, mais vous verrez dès demain encore notamment une réduction de l'éclairage. En ces moments où beaucoup tirent sur nos centrales, il faut être économe.

Je vais vous faire part des pouvoirs qui m'ont été remis :

- M. DAWNY à M. NEYRENEUF ;
- Mme NEYRON à Mme PROUST ;
- Mme MEES à Mme MARKOVIC ;
- Mme DAMS à Mme ROLLAND ;
- Mme BOYER à M. HONORE ;
- Mme MOUZANUIK à Mme DEBONNEUIL ;
- M. LANGLOIS à M. BOURNAZEL.

Évidemment, s'il y en avait d'autres, faites-les passer à l'administration.

Comme il est maintenant de tradition, je vais vous proposer que le secrétaire de séance soit celui qui répond au dernier sujet à l'ordre du jour, il s'agit de Mme ROLLAND qui répondra aux vœux sur le musée de Montmartre, si vous en êtes d'accord. Elle est acclamée par la foule en délire, c'est quand même un signe qui ne trompe pas.

Je voulais vous faire part d'une information avant que nous rentrions dans l'ordre du jour du Conseil.

Suite à la demande de Mme PREMEL d'être déchargée de son rôle de correspondante de la municipalité au sein du conseil de quartier de la porte Montmartre et de la porte de Clignancourt, j'ai proposé à Mme MEZENCE de la remplacer, elle a accepté et j'ai signé les arrêtés correspondants. A partir de maintenant, Mme MEZENCE est notre représentante au sein du conseil des quartiers de la porte Montmartre, porte de Clignancourt.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2017.1: Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 28 novembre 2016

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des réflexions ou commentaires ? Non.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.1 à l'unanimité

ANCIENS COMBATTANTS

DELIBERATION : 18.2017.2 : Subventions (7.850 euros) à 8 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris

Catherine LASSURE : Il s'agit d'une subvention de 1 k€ de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre, Union locale de Paris 18^{ème} l'UFAC. Associations et comités du Souvenir qui a pour but d'assurer la commémoration des conflits des différentes guerres, de participer aussi aux cérémonies et plus particulièrement pour vocation de coordonner les activités des associations d'anciens combattants.

Donc, je vous demande de vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ou des remarques ? Aucune.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.2/2017.DAC.459 à l'unanimité

.

ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2017.3 : Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris

Hugo TOUZET : C'est une subvention et une convention de partenariat que la Ville va passer avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris ; subvention conséquente puisqu'elle est à peu près égale à 300 k€ mais concerne l'ensemble des arrondissements de Paris.

Pour rappel, ce partenariat avec l'Ordre des avocats date depuis 1977, c'est une affaire qui roule. Pour avoir une idée des chiffres, en 2015 plus de 10 000 personnes bénéficiaient de ces permanences gratuites d'avocats en mairie. Donc cette convention soumise au vote ce soir, c'est la reconduction de la convention pluriannuelle arrivée à son terme. C'est une reconduction quasiment en l'état. Il y a une petite modification puisque jusqu'à maintenant, les permanences délivrées en mairie par les avocats étaient généralistes et pour s'adapter en quelque sorte à la demande, une partie de ces consultations généralistes vont être spécialisées sur le droit du logement, le droit de la famille et le droit du travail. Cela ne concernera pas toutes les permanences mais une petite partie d'entre elles.

La convention concerne majoritairement les consultations gratuites d'avocats en mairie mais également deux autres opérations qui vont être reconduites ; la journée de la fiscalité pendant laquelle des avocats de l'Ordre viennent aider les usagers et les agents de la Ville de Paris à remplir leurs déclarations de revenus et la semaine Avocat dans la cité pendant laquelle un bus stationné en arrêt public donne des consultations gratuites d'avocats et pendant laquelle un village des avocats est installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Cette convention propose aussi de reconduire ces opérations-là.

Je profite d'avoir la parole pour m'excuser auprès du Conseil puisque je vais devoir m'éclipser rapidement après avoir pris la parole.

Eric LEJOINDRE : Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.3/2017.DAJ.1 à l'unanimité

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2017.4 : Signature d'un avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public, passée avec l'association Famille et Cité pour le fonctionnement de l'établissement (anciennement situé 11-13 rue Emile Duployé 18e) situé 2 rue Maxime Lisbonne (18e).

DELIBERATION : 18.2017.5 : Concilier vie familiale et vie professionnelle - Subvention (146.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association « Réseau Môm'Artre » (19e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne (12e, 13e, 14e, 18e, 20e).

DELIBERATION : 18.2017.6 : Crèches réalisées sur le domaine public de l'APHP - hôpitaux Saint-Louis (10ème), Trousseau (12ème), Pitié-Salpêtrière (13ème) et Bichat (18ème). Autorisations d'urbanisme ; demandes de subventions.

DELIBERATION : 18.2017.7 : Réalisation d'une crèche familiale 36 rue Myrha (18e) - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/ELOGIE-SIEMP.

Violaine TRAJAN : Je vais vous parler de quelques projets qui sont des bonnes nouvelles pour l'Arrondissement.

La première, c'est une convention de délégation de service public qui lie la Ville avec un établissement géré par l'association Famille et Cité 2, rue Maxime-Lisbonne, une petite rue qui longe cet établissement de l'autre côté. Il y aura un fonctionnement différent puisqu'il sera proposé maintenant 15 repas au lieu de 10. C'est-à-dire que l'établissement pourra accueillir davantage de familles à temps plein ; c'est une bonne chose parce que les besoins des familles sont plutôt pour du temps plein. Cela va permettre de proposer à plus de familles, d'accueillir des enfants sur plusieurs journées dans la semaine. Donc, c'est une bonne nouvelle.

Nous avons ensuite une subvention pour l'association Môm'Artre. Elle a besoin d'une subvention pour continuer de fonctionner et d'accueillir les enfants après l'école pour leur offrir un goûter, des devoirs, il y avait une offre culturelle variée ; elle implique aussi des artistes ; il y a une mutualisation des espaces. Depuis quelques années, elle implique les familles dans la gestion ou dans l'administration de la structure et les accompagne dans des sorties à Paris.

La troisième délibération est aussi une bonne nouvelle pour les familles parisiennes puisque c'est via une convention avec l'AP-HP de créer des places de crèches hospitalières. Ce sera de construire une crèche et on va innover dans la construction puisqu'il s'agira d'une crèche

démontable, en bois ; Paris va expérimenter ce type de structure. Ce sera une quarantaine de places. La Ville est liée avec l'AP-HP, donc de plus en plus achète des places dans les crèches hospitalières, ce qui permet de proposer aux familles parisiennes des places avec des horaires décalés. On en a déjà une quinzaine dans les crèches de Bichat et Bretonneau ; ce sont des horaires très tôt le matin, 6h00 du matin jusqu'à parfois 22h00, donc cela répond à un besoin des familles.

Enfin, la réalisation d'une crèche familiale 36, rue Myrha. Là aussi, on en a déjà parlé en Conseil d'arrondissement ou en tout cas M. NEYRENEUF a dû présenter une délibération parce que c'était un projet qui datait de l'ancienne mandature. Là, il s'agira de construire un établissement de 30 places. Donc, c'est un mode d'accueil différent et cela nous permettra aussi d'avancer sur la question de l'insertion, de la reconversion ou de la réorientation des assistantes maternelles. Il y en a beaucoup dans le quartier de la Goutte-d'Or qui cherchent, soit à réorienter leur profession, soit à travailler pour la Ville de Paris. Donc là, ce sera aussi des nouvelles places de crèche familiale et l'embauche de nouvelles assistantes maternelles dans ce quartier.

Donc on avance sur l'objectif création de nouvelles places et sur l'objectif offre à horaires décalés.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.4/2017.DFPE.8 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.5/2017.DFPE.11 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.6/2017.DFPE.23 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.7/2017.DFPE.26 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2017.8 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : La vie associative est toujours aussi vigoureuse dans le 18^{ème} puisqu'on a dix nouvelles associations ce mois-ci dont nous validons l'inscription :

- 5 qui œuvrent dans la catégorie des arts et de la culture ;
- 1 dans les sports et loisirs ;
- 1 dans le domaine de la mémoire ;
- 3 dans le domaine des questions sociales humanitaires et lutte contre l'exclusion.

Je voudrais préciser à notre assemblée qu'à la faveur de réunions que nous avons eues sur l'évolution des missions des MDA, j'ai pu mesurer que le 18^{ème} était l'un des rares arrondissements de Paris, avec un autre, dans lequel nous validons les inscriptions d'associations en Conseil d'arrondissement ; alors que dans les autres, il s'agit d'une validation administrative. Je pense qu'il est souhaitable que nous continuions à faire cette validation transparente devant l'ensemble des élus de cette assemblée et le public afin de savoir qui utilise des équipements municipaux.

Eric LEJOINDRE : Je partage absolument ce sentiment. Il est bon qu'on puisse y compris avoir un regard pluraliste sur les associations et être totalement informé de qui a accès à quoi et cela nous a quand même évité parfois des petites difficultés que de pouvoir confronter cette liste aux connaissances des uns et des autres.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.8 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2017.9 : Lycées municipaux publics parisiens Corbon (15e) et Valadon (18e) Subvention (13 087 euros)

Philippe DARRIULAT : Il s'agit d'accorder une subvention au lycée municipal Valadon, pour les travaux urgents d'investissement qui lui permet – c'est une nouvelle mesure – d'intervenir rapidement et non pas d'être dépendant des interventions qui passeraient par la Ville etc. et d'avoir une plus grande autonomie pour les travaux urgents auxquels il peut être confronté.

Il s'agit d'une subvention de 6 376 € d'investissements pour travaux urgents en faveur du lycée municipal Suzanne Valadon, dans une délibération générale de 13 087 €.

Daniel VAILLANT : Ce n'est pas directement lié à la subvention mais M. DARRIULAT sait de quoi je veux parler. Ce serait bien qu'à un moment ou à un autre, on puisse faire le point sur ces lycées municipaux, longue histoire, avant le leur « **EPélisation** », c'est-à-dire leur passage à la tutelle régionale. C'est prévu notamment pour Camille Jénatzy en 2020 et ce n'est pas sans provoquer des inquiétudes par rapport à ce changement de statut, avec des tutelles différentes et des clés de financement peut-être différent.

Il n'y a pas d'urgence, mais j'aimerais bien qu'on puisse faire un point sur cette évolution. Parce que le lycée Camille Jénatzy, tous ici nous y sommes très attachés et il ne faut pas entretenir une inquiétude par rapport à ce passage sous tutelle régionale en 2020. J'ai dû la demander pour la

première fois en 1995, donc c'est une urgence relative, quand je suis devenu Maire. Mais les choses se précisent et dans trois ans, la question va concrètement se poser.

Eric LEJOINDRE : Excellente suggestion que je propose que nous mettions en œuvre d'ici l'été effectivement pour que chacun soit informé des évolutions des négociations entre la Ville et la Région.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.9/2017.DASCO.4 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

Eric LEJOINDRE : Avant de parler de la subvention précise pour les accorderies, je vais demander à Mme AKKARI de nous faire un petit point comme on s'y était engagé sur l'état des financements dans le cadre de la Politique de la Ville. C'est utile que chacun ait une notion des montants.

Maya AKKARI : Comme chaque année, nous travaillons actuellement avec l'Etat et les différentes directions de la Ville à l'étude des différents projets présentés par l'ensemble des associations du 18^{ème} dans le cadre de ce qu'on appelle communément l'appel à projets. Nous étudions et décidons des financements de ces associations dans une commission locale d'appel à projets. Ce qui guide notre action et nos choix, c'est le projet de territoire.

Je voulais profiter de ce début d'année et de l'étude de ces nouveaux appels à projets pour faire un petit bilan sur le précédent appel à projets.

La Politique de la Ville est une politique partenariale entre la Ville, la Région, l'Etat et l'Europe avec une gestion de plus en plus déconcentrée au plus près du terrain. Dans le 18^{ème}, c'est 90 000 habitants, 5 quartiers, soit un tiers des quartiers en Politique de la Ville de Paris. Je précise cela car bien souvent on nous dit, mais vous bénéficiez dans le 18^{ème} de financement important. Je rappelle à chaque fois que nous sommes un tiers de la Politique de la Ville parisienne. Ce qui est très important à savoir c'est que la Politique de la Ville ne doit surtout pas se substituer à ce qu'on appelle le droit commun ; nous ne devons pas remplacer l'action de l'Etat, de la Région ou même des directions parisiennes, à leur action habituelle, tous les financements doivent venir en plus. Cela paraît être une évidence mais au quotidien, et mes collègues élus sectoriels sur les différents sujets viennent toujours à la rescousse pour au quotidien travailler avec les directions de la ville et leur dire, non cela c'est du droit commun pour nos quartiers, ce n'est pas du financement supplémentaire.

Un petit topo global. L'appel à projets est la partie immergée de l'iceberg ; la première ligne, 504 115 € pour l'ensemble de nos quartiers sur un montant total de 4 445 000 €. Donc, la direction de la vie associative et de la Politique de la Ville met ce 500 millions ; les autres directions, l'ADAE pour l'emploi, la DASCO pour les affaires scolaires, l'ADAC pour la culture, la DVD pour l'espace public, mettent de leur côté autant, en plus du droit commun, pour les quartiers en Politique de la Ville. Nous avons aussi le dispositif VVV avec Mme PROUST que nous étudions chaque année pour des activités pour les jeunes dans les quartiers pendant les vacances scolaires.

Nous soutenons également les associations par des adultes relais ; nous bénéficions de 52 postes dans le 18^{ème} et c'est un cofinancement Etat et Ville. Ensuite, la Ville investit pour les associations pour la rénovation de leurs locaux. Par exemple, l'association ADOS à la Goutte-d'Or a bénéficié d'une subvention d'investissement pour rénover son bâtiment, acheter des nouvelles tables et des nouvelles chaises pour que les élèves puissent faire leur devoir dans des conditions dignes, donc dans de bonnes conditions. Il y a également, malheureusement après les attentats, la Maire de Paris a souhaité un appel à projets citoyenneté, laïcité et valeurs de la République. Donc, ce sont des moyens supplémentaires qui se sont rajoutés pour nos quartiers.

L'accorderie par exemple pour laquelle je délibère aujourd'hui est une action qui se fait dans ce cadre-là. Il y a également divers projets pour aider de façon sectorielle les familles monoparentales, des projets économiques qui n'arriveraient pas émerger sans notre soutien. Puis depuis la loi El-Khomri, nous avons eu le bénéfice de cette taxe foncière sur le patrimoine bâti. Vous voyez là que les sommes sont importantes et celles-ci vont être utilisées après délibération avec les habitants. Parce que précédemment, les bailleurs utilisaient un peu toutes ces défiscalisations pour des choses et d'autres et pas toujours dans le sens voulu par les habitants et parfois cela pouvait même remplacer un peu le droit commun, c'est-à-dire ce que doit faire habituellement le bailleur. Là, cela se fera dans le cadre de la concertation.

Il y a aussi des projets soutenus par l'Europe. Par exemple le projet Mode qui a été initié par Mme GABELOTAUD à la Goutte-d'Or est un projet fortement soutenu par l'Europe. Ensuite, nous avons un budget important de l'Etat sur tous les ateliers de linguistique, d'apprentissage de français pour celles et ceux d'entre nous qui ne maîtrisent pas cette langue pour des projets d'intégration pour beaucoup de migrants ; dans le 18^{ème} nous accueillons un très grand nombre de migrants et nous avons énormément d'associations très qualitatives qui soutiennent les migrants dans leur apprentissage de la langue et l'intégration.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette information précise. Je vais donner la parole à ceux qui la souhaitent pour que nous puissions avoir un échange sur cette question.

Fadila MEHAL : Merci à Mme AKKARI de ce petit rappel et surtout de ce bilan qui a montré le bienfondé de la Politique de la Ville.

C'est vrai que par rapport à l'année précédente, il y avait une singularité dans cet appel à projets, c'est finalement le travail qui avait été souhaité par la Mairie de Paris et nous nous en félicitons, sur les valeurs de la République. Lors d'une prochaine rencontre, pourriez-vous nous faire un bilan des actions menées dans ce cadre-là et notamment si d'abord, puisque vous évoquiez le modèle finalement de la Politique de la Ville qui vise en tout cas à transférer vers le droit commun les bonnes pratiques. En tout cas, nous avons tous besoin en effet qu'aujourd'hui, notre cohésion sociale autour de nos valeurs républicaines soit réaffirmée et puis éventuellement, s'il y a eu des résistances par rapport à ces actions. Je serais très en demande lors d'une prochaine séance que vous puissiez nous expliquer cela.

Eric LEJOINDRE : C'est une bonne idée effectivement de faire un point plus thématique là-dessus.

DELIBERATION : 18.2017.10 : Subventions (100 000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes (14ème, 18ème 19ème) et sur le territoire du Grand Belleville (10ème-11ème-20ème)

Maya AKKARI : La DDCT 3 est pour les accorderies, il y a quatre accorderies parisiennes et dont une sur notre territoire, portée par l'association le Petit Ney. Dans le cadre des accorderies, ce sont des échanges de savoir-faire. Quelqu'un peut savoir bricoler, une dame a besoin d'aide au niveau du bricolage, cette personne va chez elle pour du bricolage, en contrepartie elle pourra l'aider pour écrire une lettre ou des cours ou de la conversation ; il y a différents types d'échanges.

Je vais vous demander de délibérer pour 100 k€ pour l'ensemble des quatre accorderies de Paris.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.10/2017.DDCT.3 à l'unanimité et 1 voix ne participant au vote (M. DURAND)

ESPACES VERTS

DELIBERATION : 18.2017.11 : Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769 000 euros) de 10 jardins partagés (11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e) et de 1 jardin pédagogique (17e).

Philippe DURAND : La Ville de Paris a initié une politique de jardins partagés depuis 2003 et dans le cadre du budget participatif 2015, Cultiver en ville, il va y avoir 10 nouveaux jardins partagés sur l'ensemble de Paris et un jardin pédagogique en espace vert. Concernant le 18^{ème} arrondissement, il va y avoir trois nouveaux jardins partagés :

- 1, rue Richomme ;
- 1, rue du Ruisseau Villa des Tulipes ;
- 1, rue Gérard de Nerval.

Alors, la somme globale pour ces jardins partagés et cet espace pédagogique vert est de 769 k€ :

- pour le jardin Richomme, c'est 90 k€ ;
- pour le jardin à la Villa des Tulipes, c'est 89 k€ ;
- pour Gérard de Nerval, c'est 110 k€.

C'est un budget participatif au niveau parisien. Donc, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : J'en profite pour devant le Conseil redire ce que nous avons dit ensemble samedi aux relativement nombreux porteurs de projets de l'appel à projets Végétalisons le 18^{ème} qui étaient présents, pour d'abord les remercier de s'être engagés pour faire en sorte qu'on puisse créer dans le 18^{ème} au-delà des jardins partagés au sens propre du terme des nombreux points – on appelle cela des mini-jardins – de végétalisation à l'origine une volonté des habitants et aussi entretenus par les habitants et qui nous permettent par ailleurs sur les sites où ils sont implantés de régler un certain nombre de problèmes d'usage de l'espace public et notamment des pots encombrants.

Je veux vraiment saluer cet engagement citoyen qui nous permet d'abord d'avoir plus de nature en ville et en plus, mais ce n'est pas rien non plus, de régler un certain nombre de problèmes d'espace public. Merci beaucoup à M. DURAND et merci à eux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.11/2017.DEVE.22 à l'unanimité

VOIRIE, TRANSPORTS & DEPLACEMENTS

Eric LEJOINDRE : Avant que M. BEPPO ne nous présente ces deux délibérations et comme il est maintenant habituel, je vais lui demander de nous faire un point sur le bilan des travaux du tramway à ce stade.

Félix BEPPO : En ce moment même, la distribution se fait sur table sur cette information concernant le tramway. Comme vous le disiez, c'est une habitude ici que de faire le point sur l'avancement des travaux du T3 qui nous concerne de porte de La Chapelle à porte d'Asnières. Ce projet de 211 milliards d'euros se traduit par une participation de :

- l'État de 12 % ;
- la Région à hauteur de 28 % ;
- et tout le reste c'est la Ville de Paris à 60 %.

Les travaux ont démarré à proprement parler en avril 2014. L'insertion du tramway a commencé en 2015 et nous avons occupé toute l'année 2016 à reprendre toutes les trémies des portes puisque nous avons supprimé tous les souterrains, puisque le tramway se rend en surface à ces endroits-là, ce qui permet de requalifier les espaces. Donc, ces travaux se sont bien déroulés dans l'ensemble avec une surprise de taille qui explique à la fois la dérive des délais de réalisation de ces travaux, la surprise concernant les travaux de désamiantage.

En 2013, des campagnes de repérage avaient indiqué la présence d'amiante à peu près à 20 000m² de surfaces à traiter. Il s'est avéré que pendant ces premiers travaux liés aux phases de désamiantage, a été découverte une nouvelle forme d'amiante d'origine naturelle appelée actinolite. Cela a dû occasionner une autre campagne de repérage, donc il a dû falloir relancer un marché et faire ces repérages, de définir dans le même temps un nouveau protocole d'intervention. Les choses ont été longues puisque ces choses-là sont encadrées à la fois par la CRAMIF, la Direction régionale de l'industrie et les professionnels des BTP ont dû aussi travailler à cette question du nouveau protocole à déterminer dans le cadre de ce traitement du désamiantage.

Donc, cela a fait prendre beaucoup de retard, raison pour laquelle les travaux du tramway qui devaient se terminer dernier trimestre 2017 ont été repoussés à l'automne 2018 en grande partie pour ces questions de désamiantage. Au moment où je vous parle, presque 85 % de ces travaux ont été effectués, il en reste encore mais cela a été la grosse surprise.

Pour le reste, tous les marchés qui ont été lancés en 2015 et en 2016 suivent leur cours et ont été notifiés. Un bilan a été fait également sur les clauses sociales qui devaient être introduites sur l'ensemble de ces marchés concernant le tramway et leur réalisation. Nous avons pu, grâce à ces clauses sociales, intégrer plus de 8 000 heures où nous avons pu faciliter l'insertion des publics en difficulté sur les quartiers parisiens en particulier dans l'emploi et cette mission a été notamment contrôlée par la Maison de l'emploi de Paris. Nous avons également sur les questions d'environnement fait et mené un certain nombre d'actions.

Je voudrais terminer en remerciant la mission tramway parce qu'il y a un travail important fait en matière de communication et que tous les supports qui sont mis à disposition, que ce soit le site du tramway.fr, l'info riverain, le numéro de téléphone, les flashes infos ou les T3 Mag qui effectivement annoncent les différentes phases de chantier.

Nous avons, concernant le 18^{ème}, animé depuis 2014 quatre réunions publiques au sujet de ce T3 et de l'avancement des travaux. Nous avons animé trois comités de suivis de chantier et par trimestre, nous organisons des visites de chantiers avec les conseils de quartiers pour suivre la réalisation et l'avancement de ce chantier.

Je terminerais en vous disant que la commission de règlement à l'amiable, commission d'indemnisation en 2016 :

- 22 dossiers ont été examinés ;
- 8 ont fait l'objet d'une proposition d'indemnisation.

Je terminerais sur la partie artistique et les marchés artistiques autour du T3. Sur le 18^{ème}, nous sommes concernés sur la porte des Poissonniers, la porte de Clignancourt et l'hôpital Bichat, ces trois endroits avec des collectifs d'habitants et des professionnels puisque porte des Poissonniers ont été interrogés les salariés du dépôt RATP de Championnet. Concernant Bichat, le personnel du Bichat a pu s'impliquer dans le choix de ses œuvres d'art qui seront mis le long du tramway. Voilà ce que je voulais vous apporter comme information.

Eric LEJOINDRE : Sur ce point-là, y a-t-il des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Donc, nous sommes bien informés.

DELIBERATION : 18.2017.1: Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche

Félix BEPPO : La délibération porte sur l'approbation de la stratégie Paris piéton. Il existe une charte internationale de la marche. Son objectif est de faire en sorte que les collectivités développent une politique pour développer des villes et des collectivités saines, viables et où l'espace et le cadre de vie sont respectés et où on incite les gens à utiliser ou choisir la marche à pied.

Toutes les grandes métropoles mondiales se mettent à cette question. C'est à la fois un sujet pour encourager tout ce qui est mode douce, traiter l'espace public et puis réserver dans nos villes plus de places aux piétons que cela puisse être organisé.

Ce phénomène notamment dans les grandes métropoles qui l'ont développé ont permis de constater que cet aspect des choses joue un rôle important dans l'attractivité de ces métropoles. Donc la Ville de Paris, à travers tout ce qu'elle a déjà mis en place :

- sur le plan de qualité de l'air ;
- sur le plan vélo ;
- sur le plan Paris santé ;
- sur la réduction de vitesse ;
- sur le schéma touristique.
- J'en passais les meilleurs, la piétonisation des berges.

Le Paris respire qui est encadré avec :

- les extensions sur les journées sans voiture ;
- les questions concernant les « zones 30 » également ;
- la lutte contre les incivilités ;
- la nécessité de rendre Paris accessible.

Nous avons dans le cadre de notre Politique parisienne toute une politique qui permet effectivement d'aller dans ce sens. Puis au budget participatif de 2014, plus de 15 000 voix s'étaient portées sur des projets de Paris aux piétons. Donc, il s'agit à travers cette stratégie Paris piéton de mettre en place une politique et une stratégie pour aménager et continuer d'aménager la ville pour qu'elle soit cohérente et qu'elle soit attractive aux piétons et qu'ils trouvent totalement leur place.

Cette stratégie et ce plan ont été mis en place après une concertation large auprès des mairies d'arrondissement, des communes limitrophes, un certain nombre de partenaires associatifs, des laboratoires d'études notamment en matière d'urbanisme et de santé publique.

Nous sommes obligés de constater, qu'aujourd'hui au moment où ce plan se met en place, rappeler quelques éléments chiffrés pour montrer un peu d'où nous partons. La marche est prédominante à Paris dans les déplacements internes pour 60 % des déplacements alors que 56 % de la voirie parisienne est aménagée pour y accueillir des voitures alors qu'elles réalisent 12 % des déplacements. Il s'agit simplement d'adapter la ville et les aménagements de la ville pour tenir compte du fait que 60 % des déplacements se font à pied, donc d'aménager notre ville et nos déplacements pour les piétons.

Cette stratégie pour piétons propose de lancer notamment cinq chantiers :

- faciliter les continuités piétonnes ;
- favoriser la diversité d'usage de la rue ;
- élever les standards de confort des espaces publics ;
- repenser l'orientation des piétons ;
- conforter la culture piétonne sur l'ensemble de la capitale.

Faciliter les continuités piétonnes et nouveau partage, c'est notamment :

- retravailler tout un certain nombre d'axes routiers qui auraient besoin d'être apaisés eu égard au flux de voitures particulières qu'il y a parfois sur ces artères ;
- trouver les moyens de conforter les promenades piétonnes chaque fois qu'il est possible et à chaque aménagement ;

- continuer à valoriser les places comme nous l'avons fait sur la place Clichy et comme nous le faisons également en place de la République.

Il y a tout un certain nombre de programmes où on valorisera les places en y mettant le piéton réellement à sa place et en travaillant sur ces questions de continuité.

Puis également, le franchissement à faciliter notamment aux alentours des portes puisque c'est un sujet que notamment nous traitons avec les tramways ; tout à l'heure, je parlais du traitement des trémies sur les différentes portes traversées par le T3 de la porte de la Chapelle jusqu'à la porte d'Asnières.

Favoriser la diversité d'usage de la rue. Cela ne fait pas référence exactement au quartier vert, mais il y a un certain nombre de quartiers sur lesquels nous nous sommes entendus pour dire qu'il fallait les aménager pour que le piéton soit totalement à sa place. Cela correspond très souvent à des quartiers où nous espérons avoir de la zone 30.

Puis, les standards de confort des espaces publics, il est fait beaucoup de choses sur l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées mais il faut aller plus loin. Le plan piéton se propose d'aller effectivement plus loin, certaines zones sont déjà aménagées. Nous sommes sur un projet issu du budget participatif sur Montmartre qui a beaucoup de chances d'être réalisé d'ici au mois de juin 2017, donc tant mieux, continuer sur la sécurité routière. Puis tout faire pour conforter la culture piétonne.

Je vous demande d'approuver cette délibération et d'autoriser la Maire de Paris à signer la Charte internationale des piétons.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. BEPPO, de cette intervention sur un sujet qui est tout sauf anecdotique parce qu'il s'agit de comment on partage l'espace en ville et comment on fait pour les piétons. Quand on parle des piétons, on parle aussi du public le plus vulnérable, c'est-à-dire les personnes âgées et les enfants puissent avoir plus de places pour circuler dans la ville et des espaces mieux protégés.

On n'est pas du tout dans l'anecdote qui consiste à imaginer qu'on fait des choses pour se faire plaisir. On est vraiment dans le partage de l'espace et dans la place que peuvent avoir chacun d'entre nous dans la ville.

Quand on parle de vouloir construire une ville bienveillante, il faut bien sûr travailler sur ces questions et notamment sur ces questions de continuité piétonne.

Tous ceux ici qui, soit ont un certain âge, soit ont des jeunes enfants, savent à quel point nous avons encore à progresser pour faire en sorte qu'on puisse à égalité bénéficier de la ville, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Galla BRIDIER : Effectivement, tout cela est très loin d'être anecdotique, je pense même que c'est une révolution douce, très douce qui s'opère à Paris, qui est celle de la place des piétons et de la place de la marche que nous devons développer dans notre espace public.

Cela été rappelé par M. BEPPO, mais ces chiffres sont à marteler. +60 % des déplacements se font à pied, mais c'est aussi près de 60 % des espaces de voirie qui sont dédiés au déplacement à moteur. Il est donc vraiment urgent de faire plus de places aux piétons et au mode doux dans la lignée de tout ce que nous avons déjà engagé depuis le début de la mandature et des annonces faites par la Maire

de Paris lors de la cérémonie des vœux sur tous les projets de transformation de la voie publique, notamment aux aménagements des quais hauts, de la rue de Rivoli etc. Tout ceci s'inscrit dans tout ce qui a déjà été fait : l'aménagement des berges sur Seines, les dimanches piétons sur les Champs-Élysées, la réforme du stationnement etc.

En lisant cette stratégie piéton, après le plan vélo que nous avons voté en 2015 – si mes souvenirs sont bons – j'étais vraiment heureuse de voir que les quartiers populaires n'étaient pas oubliés et que le 18^{ème} n'était pas en reste. Effectivement, c'est aussi à nos quartiers où il faut s'atteler pour apaiser l'espace public et rendre conformes ces quartiers aux usages qui en sont faits.

C'est avec grand plaisir que nous voterons cette délibération et que nous verrons que la rue de la Chapelle et la rue Max-Dormoy seront réaménagées fortement afin que la circulation y soit plus apaisée ; la circulation des piétons mais aussi des vélos, cela va souvent de pair.

Nous avons réussi également à faire inscrire dans les futurs projets opérationnels à engager à ce que le quartier de la Goutte-d'Or soit envisagé à moyen et long termes comme un quartier entièrement piéton, que l'usage de ce quartier privilégie plutôt la vie de la rue, comme c'est le cas aujourd'hui, plutôt que la circulation. La rue Marcadet va être totalement réaménagée pour une utilisation diversifiée de la rue et notamment des places parking. Tout cela va dans le bon sens. Enfin, le grand projet de transformation des portes en place commencera dans le 18^{ème} avec la porte d'Aubervilliers. Un jour, dans un calendrier plus lointain, ce sera à la porte la Chapelle que les choses arriveront. Là aussi, la Maire de Paris a été très claire dans ses vœux. Notre Arrondissement a été cité plusieurs fois et c'est la porte de la Chapelle qui en a bien besoin. Donc c'est avec un grand enthousiasme que nous voterons cette délibération.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous voterons cette délibération. D'ailleurs, je voudrais dire que le piéton est celui qui est le plus fragile. C'est lui qu'il faut protéger puisqu'il lorsqu'il va, il vient, il circule, il peut être victime de plein de choses. Il peut être victime d'un camion de livraison, d'une voiture, d'un bus, d'un vélo, d'un scooter. Donc, tout ce qui peut aller dans le sens d'un aménagement plus doux et qui le protège va dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération.

Il n'en reste pas moins que ce document n'est pas très stratégique. Il est plutôt une déclaration d'intentions avec un certain nombre de propositions concrètes, nous les soutenons. Je voudrais d'ailleurs féliciter à ce titre tous les hauts fonctionnaires pour leur créativité puisque nous avons droit à célébrer les piétons de Paris, la marche urbaine comme un art de vivre et redonner vie à la rue. C'est bien mais concrètement, il faut arriver à des choses qui protègent au quotidien le piéton. Or, aujourd'hui, la voirie parisienne est dans un mauvais état. Beaucoup de Parisiens, quel que soit leur quartier notamment le 18^{ème}, se plaignent du mauvais état de la chaussée. D'ailleurs, beaucoup de demandes d'indemnisation ont été faites l'année dernière. Elles sont en augmentation parce qu'il y a beaucoup d'accidents. Je voudrais que la Ville de Paris se concentre aussi sur ce sujet de la dégradation de notre voirie et qu'au quotidien, il y a un véritable suivi pour éviter ces désagréments qui minent la vie quotidienne de nombreux Parisiens.

Je voudrais aussi qu'on ait des informations sur les travaux. Beaucoup d'habitants de quartiers se plaignent du manque d'information : quand ont lieu ces travaux ? Quand vont-ils finir ? C'est absolument essentiel ; on l'a vu l'année dernière sur certains quartiers. Par exemple, des travaux qui sont dus, par exemple, à des accidents. Je parle, par exemple, du haut de la rue Hermel, pendant longtemps, les habitants ont demandé ce qui se passait, il n'y a pas de réponse ; on a interpellé.

La Ville de Paris doit se concentrer sur le mauvais état actuel de la voirie et avoir des réponses plus rapides et une information de l'ensemble des riverains. Pour le fond de la délibération et sur la volonté d'avoir les déplacements plus doux et de protéger le piéton, nous votons pour.

Félix BEPPO : D'abord, reprendre ce que disait Mme BRIDIER sur la cohérence et cette révolution qu'on est en train de faire à Paris sur la place des piétons et c'est tant mieux. Par rapport à ce que dit M. BOURNAZEL, il y a un certain nombre d'éléments qui sont encore en train d'être étudiés par les services, justement pour préciser le plan.

La question posée sur les quartiers totalement piétons ou les extensions de « zone 30 », il y a actuellement des réflexions sur l'extension de « zone 30 », les fameux zones de rencontre où on est plus exigeant sur la place des piétons. Il y a actuellement un bilan qui est en train d'être fait par les services de la voirie et sans doute sur l'approche, précisément sur l'aspect sécurité routière pour sécuriser davantage les piétons sur les endroits et les quartiers qu'on imagine de leur réserver. On a constaté qu'effectivement, ces fameuses zones de rencontre où on était sur du 20 km/h pour les véhicules et les piétons qui étaient chez eux ; s'il n'y avait pas de signalétique ou de signalisation, les choses n'étaient pas totalement aperçues comme cela. Donc il y a plein de choses qui sont en train d'être vérifiées et expertisées par les services. Le plan se reprécisera point par point sur toutes ces questions-là.

Sur les axes à traiter, Mme BRIDIER avait parlé de la porte de la Chapelle, effectivement, tout cela va dans le sens d'un certain nombre de projets que nous avons l'habitude de traiter ici. Le boulevard de la Chapelle qui est un point, la porte de la Chapelle également, vous en avez parlé. Puis, grâce au travail du comité vélo et avec la mission vélo et M. NAJDOVSKI, nous avons, dans le 18^{ème}, arrêté que le premier concept parisien sur la rue piéton vélo se ferait sur la rue Marcadet. Nous présenterons vraisemblablement d'ici au mois de juin en réunion publique cet aménagement qui partira de Marx-Dormoy jusqu'à Guy-Môquet où nous reprendrons l'aménagement de la rue Marcadet pour y sécuriser les piétons évidemment, vraisemblablement pour reprendre et reconfigurer le stationnement et les places de stationnement à ces endroits-là. Le 18^{ème}, nous sommes en pointe et nous aurons des réalisations d'ici à 2018 sur ce concept Paris piéton. On a choisi de frapper un grand coup.

M. BOURNAZEL, sur la rue Hermel, on en avait déjà parlé ici au moins à deux reprises. Effectivement, c'est un sujet et je ne vais pas revenir sur les difficultés que nous avons rencontrées, mais qui sont aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, nous avons rouvert la circulation en toute sécurité. D'une manière générale, la Ville de Paris quant à elle entretient ses voies, la première préoccupation c'est bien de mettre en sécurité les piétons mais aussi les voitures. Donc, n'oubliez pas que lorsque nous fermons des rues ou lorsque nous nous imaginons qu'il y a des travaux à faire et nous ne les faisons et nous mettons la vie des gens en danger.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cet échange riche et utile.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.12/2017.DVD.5 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.13 : Municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules

Félix BEPPO : La délibération porte sur la municipalisation du stationnement qui interviendra au 1^{er} janvier 2018 et la mise en place d'une redevance de stationnement et du forfait de post-stationnement.

La loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) à partir de janvier 2018 donne aux collectivités métropolitaines des compétences en matière de gestion complète de leur politique de stationnement. Cela plus la dépénalisation du stationnement qui se traduit par le fait que l'utilisateur n'aura plus à régler un droit de stationnement, mais une redevance d'utilisation. On reprend ainsi le mécanisme classique de montant forfaitaire dû. En cas de non-paiement de ce forfait, il y aura une tarification un peu différente, c'est ce que nous appelons le forfait de post-stationnement. Il s'agit d'une indemnisation de la collectivité en raison du non-paiement du temps utile. C'est exactement le cas lorsque vous allez dans un parking et vous avez perdu votre ticket ; on vous fait payer un tarif qui n'a plus rien à voir puisqu'on ne peut pas contrôler le nombre d'heures où vous êtes resté. Effectivement, le stationnement sera réglé de cette façon-là.

Cette délibération se propose de considérer qu'il faut augmenter la rotation du stationnement à Paris et encore une fois, cela va dans le sens de ce qu'on disait sur les modes doux et sur la limitation de la voiture particulière à Paris. L'idée, c'est qu'au-delà de deux heures, on puisse arriver à un prix des stationnements très dissuasif pour éviter d'avoir des véhicules qui stationnent très longtemps et très souvent sur Paris.

La loi prévoit que la Collectivité doit fixer les grilles tarifaires et le fameux forfait de post-stationnement pour le 1^{er} janvier 2018.

Il vous est proposé à travers tout un certain nombre de mesures où ces tarifications tiennent compte des énergies utilisées par les voitures puisque nous ne taxerons pas de la même manière les véhicules qui ont de basse émission. Tout cela, c'est totalement cohérent avec ce qui est en train de se mettre en place sur les vignettes. Les véhicules propres, nous les encourageons et bien évidemment, nous essayons de faire cas des professionnels qui, à Paris, ont encore besoin d'utiliser leurs voitures.

Nous tenons compte dans cette tarification de tous ces éléments pour :

- favoriser l'usage des voitures à basse consommation ;
- faciliter le stationnement résident ;
- faciliter l'activité économique avec un certain nombre d'entreprises qui ont besoin de travailler en voiture à Paris.

Paris est découpé en deux zones :

- la zone 1 sur les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements ;
- la zone 2 : tous les arrondissements du centre de la capitale et tous les arrondissements périphériques : 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20.

Les deux premières heures ne changent pas :

- pour la zone 1, il s'agira de 4 € par heure ;
- sur la zone 2, de 2,40 € l'heure.

A partir de la troisième heure, effectivement d'une manière progressive et jusqu'aux limites de 6 heures, nous aurons effectivement pour la troisième heure :

- 8 € sur la zone 1 ;
- 4,80 € sur la zone 2 ;
- 12 € sur la sixième heure ;
- 9,60 € sur la zone 2.

Le forfait post-stationnement :

- pour la zone 1 sera de 50 € ;
- pour la zone 2 de 35 €.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Sur cette délibération, y a-t-il une demande de prise de parole ?

Frédéric BADINA SERPETTE : Nous écologistes, nous voterons pour cette délibération car elle permet d'engager la municipalisation du stationnement.

Comme M. BEPPO l'a rappelé, au 1^{er} janvier prochain nous allons pouvoir reprendre la main sur le stationnement et le maîtriser, du produit de la redevance jusqu'au montant de l'amende. C'est une très grande avancée.

Pour nous écologistes, l'utilisation d'un véhicule motorisé dans l'espace public quel qu'il soit a un coût qui doit être acquitté par les utilisateurs. Comme indiqué dans la délibération, à Paris 80 000 places seraient occupées par des véhicules qui roulent peu. Deux types d'usages sont consacrés : le résidentiel et le rotatif. Sur ces 80 000 places, nous avons près de 90 % de fraudes au stationnement par des véhicules qui roulent peu et qui pourraient libérer leurs places pour d'autres ou simplement un autre usage de l'espace public. Ces chiffres sont absolument délirants et intolérables.

Notre enjeu ici est simple et assez rationnel. C'est l'occasion pour nous de saisir de cette opportunité pour mieux réguler l'usage de l'espace public et de le libérer progressivement. La réguler veut dire faciliter, mais aussi contrôler le stationnement. Le faciliter par des outils digitaux pour trouver sa place, mais aussi de s'acquitter de son forfait puisqu'on pourra le faire par son téléphone mobile. Le contrôler en taxant ceux qui ne respectent pas la règle par une amende pour stationnement illégal, puisque c'est désormais le terme consacré.

La délibération le mentionne, nous payons aujourd'hui 17 € notre mandat à Paris alors qu'à Barcelone, il faut s'acquitter de 90 € avec moins de places pour se garer et moins de parking que chez nous. Nous pensons qu'il est absolument légitime, voire rationnel de vouloir considérer qu'une collectivité comme la nôtre puisse maîtriser son espace public en exigeant de ceux qui l'occupent illégalement de s'acquitter d'une amende aussi dissuasive que possible. Cela vaut pour les terrasses de café comme pour les véhicules motorisés. C'est une responsabilité collective.

Par ailleurs, en faisant payer plus cher l'amende pour favoriser le stationnement rotatif, on n'augmente pas la pollution. Ce que parfois certaines personnes ont l'air de croire, mais c'est plutôt l'inverse puisque l'intention est plutôt de faciliter en favorisant une rotation plus importante des places, donc en luttant contre les voitures ventouses. Nous voulons juste un usage régulier, rationnel et cohérent de la voiture à Paris et surtout que les usagers qui ne s'acquittent pas de la désormais redevance de stationnement soient désormais dissuadés de le faire.

Je conclus en vous précisant jusque là dans tout mon propos, je parle de véhicule motorisé. Quand je parle de véhicule motorisé, j'englobe à la fois la voiture et les deux-roues motorisés. C'est bien le sens du vœu que les élus écologistes ont fait adopté lors du dernier Conseil de Paris en 2015. Un vœu qui vise à lancer une étude sur le rendu payant du stationnement pour les deux-roues motorisés. C'est un premier pas qui a été négocié au sein de notre majorité et ce contre la volonté des lobbys pro voitures et surtout des lobbys pro de roues motorisées. Nous serons vigilants contre les suites qui lui seront données car pour nous, augmenter le prix des amendes pour les véhicules particuliers ne peut pas aller sans le rendu payant du stationnement des deux-roues motorisés sur voirie.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On a entendu plein de bonnes intentions, mais je crains que ce ne soit pas le but de la manœuvre. Il y a surtout une volonté de remplir les caisses de l'Hôtel de Ville de Paris puisque chacun connaît la situation budgétaire de la ville qui est difficile. Si Mme HIDALGO nous avait promis en 2014 qu'elle n'augmenterait pas les impôts, il fallait bien le dire impôts directs parce que tout ce qui est indirect a augmenté ; tous les tarifs et taxes, quels qu'ils soient, ont augmenté, que ce soit pour les équipements et maintenant le stationnement. Donc il ne faut pas chercher à dire, on fait cela derrière une politique stratégique puisque M. DELANOE lui-même avait une stratégie opposée, il avait baissé le prix du stationnement, il avait expliqué sa philosophie et disait que c'était nécessaire pour permettre à des gens de se poser et de se garer. Maintenant, on nous explique l'inverse. On est plutôt sur des stratégies budgétaires plutôt que sur une ligne de fond politique de stationnement.

Si on veut réduire la place de la voiture, il faut inciter et pour inciter, il faut développer les transports en commun. Pour développer les transports en commun, c'est ce qui est par exemple fait actuellement avec la région Île-de-France, avec des plans sans précédents de rénovation des rames extrêmement vétustes puisque c'est 30 ans de sous-investissement en matière de transport en commun. Là, chacun porte une lourde responsabilité. C'est aussi la mise en place du Grand Paris Express qui va être ce nouveau métro, le plus rapide au monde, qui va émerger, qui va relier les grands bassins de population de l'Île-de-France au grand bassin économique en passant par Paris et qui va désengorger Paris de la voiture et qui va permettre à un certain nombre de Franciliens de pouvoir aller plus vite en transport en commun alors qu'aujourd'hui, c'est une vraie galère d'aller du nord au sud et d'ouest en est en région Île-de-France. Ce sont les nouvelles lignes de bus que lancent à travers le Syndicat des transports d'Île-de-France Valérie PEQUERES. Une nouvelle ligne de bus qui vont bénéficier aux Parisiens, qui seront mieux desservis par les quartiers et qui pourront utiliser ces lignes de bus et peut-être éviter aussi là de prendre de la voiture. Puis inciter, c'est aussi pouvoir se dire qu'à un moment donné, il y a des gens qui font une partie de leurs trajets puisqu'en bas de chez eux en Île-de-France, ils n'ont parfois pas à un transport en commun, de pouvoir prendre leur voiture pour une partie du trajet et puis à un moment laisser leur voiture pour prendre un transport en commun parce qu'ils seront gagnants en temps en prenant ensuite les transports en commun. Mais à chaque fois que nous proposons à la Ville de Paris de pouvoir faire aux portes de Paris un certain nombre de parkings pour délester ces voitures de notre ville, c'est un refus là aussi dogmatique et idéologique. Cela mériterait d'avoir plus de pragmatismes.

Ensuite, il y a aussi l'utilisation des nouvelles technologies qu'il faut avoir en tête. Il y a toujours des gens qui prendront leur voiture qu'on espère de moins en moins et des voitures propres et un jour ils ne la conduiront pas. Dans moins de dix ans, il ne conduira pas sa voiture. On espère qu'elle sera propre et moins nombreuse à Paris. En attendant, celui qui est en train de chercher à se garer, il circule et il pollue. Alors s'il pouvait se stationner plus rapidement, ce serait déjà un moindre mal et moins de pollutions. On a vu des chiffres exorbitants, jusqu'à un tiers de voitures qui circulent cherchent à se stationner. Moins de stationnement fait qu'il y a plus de voitures qui polluent. Là déjà, les nouvelles technologies pourraient être utilisées. Il existe dans d'autres villes en France et dans des villes européennes la possibilité par sa tablette de savoir si quand on arrive dans un quartier, on

a une place de libre parce que si on sait qu'on n'a pas une place de libre peut-être qu'on ne prendra pas sa voiture pour tel ou tel déplacement qui ne serait pas professionnel ou obligatoire.

La priorité, c'est donc :

- l'investissement dans les transports en commun ;
- inciter un maximum de Franciliens et de Parisiens à prendre les transports en commun ;
- les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, c'est absolument important ;
- raccourcir le temps des déplacements par ce nouveau Grand Paris Express, les nouvelles lignes de bus de quartiers que nous soutenons ;
- avoir une politique plus ambitieuse en matière de nouvelle technologie ;
- être en capacité d'être pragmatique dans toutes les décisions que l'on peut prendre.

C'est la raison pour laquelle, nous voterons contre cette délibération qui cherche surtout à renflouer encore une fois les caisses de l'Hôtel de Ville plutôt que d'avoir une ligne stratégique en matière de déplacement.

Gérald BRIANT : C'était normal qu'on revalorise le tarif, il le fallait de toute façon. On entend les arguments et de ce qui vient d'être évoqué dans la précédente d'intervention, mais de toute façon, il fallait de toute manière augmenter ces tarifs qui n'étaient plus dissuasifs. Le principal intérêt d'abord, c'est de dissuader et d'essayer que chacun s'acquitte des taxes.

Nous allons voter pour en Conseil d'arrondissement, mais je tiens à apporter au procès-verbal que le groupe communiste à l'Hôtel de Ville a fait des propositions, notamment celle d'une tarification sociale pour le tarif de résidence sur laquelle nous tenons particulièrement. En espérant que la discussion permette d'aboutir pour qu'ensuite, les conseillers de Paris ne retournent pas le vote que nous faisons ce soir.

Félix BEPPO : Juste deux points, M. le Maire, le premier pour dire à M. BOURNAZEL et cela a été le début de la présentation de la délibération, c'est bien la loi MAPTAM qui nous oblige au 1^{er} janvier 2018 à récupérer cette compétence et à fixer des nouveaux tarifs et tout le reste. Ce n'est pas Mme HIDALGO qui, toute seule dans son coin, a décidé de cela. Toutes les collectivités et les métropoles de France sont soumises à la même règle.

Deuxièmement, ce que vous dites sur la politique parisienne, on n'a attendu personne pour faire les efforts en termes de transport en commun. On l'a dit, c'est à travers les trois communications que j'ai faites ce soir que la cohérence de la politique en matière de transport et de déplacement est très clairement prouvée, c'est-à-dire qu'on ne se contente pas uniquement de limiter la voiture particulière pour les raisons que vous savez. On est aussi à promouvoir les piétons et à essayer de faire en sorte d'organiser le stationnement. Là-dessus, ce n'est pas la première fois qu'on évoque des questions de stationnement puisque même sur des questions de stationnement en ouvrage, nous avons présenté ici-même la politique qui permet notamment sur les sujets que vous évoquez et sur le numérique pour savoir combien de places. Aujourd'hui, tous les parcs de stationnement parisiens ont la possibilité sur les grands opérateurs du stationnement de vous donner ce type d'information. La difficulté, et c'est bien un lapsus que porte la délibération, c'est le stationnement de surface qui aujourd'hui est une compétence qui est très clairement parisienne et encore plus si j'ose dire, il faut mettre tout cela en cohérence. Le plan qui vous est proposé est là pour respecter la loi et permettre de mettre tout cela en cohérence.

Eric LEJOINDRE : Un mot complémentaire de méthode. On ne peut pas considérer que chacune des délibérations sur chacun des sujets a à traiter de l'ensemble du sujet. La délibération telle qu'elle est

présentée et proposée aujourd'hui concerne assez clairement la question de la municipalisation du stationnement payant. Ce n'est pas la stratégie de la Ville de Paris pour l'espace public.

Toute la politique de la Ville de Paris ou toute la politique de la Mairie d'arrondissement sur ces questions-là ne se résume pas à ce qu'il est dans la délibération. Sinon, si on en était là, il faudrait qu'on ait des débats de 200 pages sur chacun des sujets ; de la même façon qu'on ne parle pas de toutes les crèches quand on subventionne une crèche et on ne parle pas de toutes les questions scolaires quand on parle de la carte scolaire. Il faut considérer les délibérations pour ce qu'elles sont. La question, c'est de savoir en gros quel est le montant de la redevance fixée et comment fait-on pour assurer que ceux qui ont à la payer la paye ? C'est finalement direct et simple. C'est cette question-là qui est posée, pas d'autres questions qui par ailleurs ont toute légitimité à être posées mais pas systématiquement, sinon on ne vote plus aucune délibération.

Voilà pourquoi, comme M. BEPPO, je vous appelle à voter cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.13/2017.DVD.14 à la majorité soit 36 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

PROPRETE

DELIBERATION 18.2017.14 : Espaces verts de Paris - Démolition de kiosques de toilettes publiques – Autorisations d'urbanisme

Gilles MENEDE : Je vais avoir l'occasion de vous parler des toilettes publiques dans les parcs et jardins. Cette délibération porte sur la dépose et la démolition de kiosques de toilettes publiques dans ces squares et jardins pour permettre ensuite leur remplacement par des toilettes mixtes, gratuites, accessibles aux personnes à mobilité réduite et dotées aussi d'un système de nettoyage automatique.

En effet, les toilettes publiques dans les espaces verts sont souvent installées dans des kiosques en bois. Elles peuvent présenter une mauvaise tenue dans le temps, du fait de problème lié notamment à leur forte fréquentation. On a aussi constaté un certain nombre de problèmes d'infiltrations d'eau ou de ventilation. L'absence de système de nettoyage automatique en dépit des passages relativement fréquents de nettoyage quotidien assuré par les prestataires ne garantit pas forcément un niveau de propreté satisfaisant, notamment dans les sites les plus fréquentés sur les espaces verts.

D'où cette délibération qui concerne, pour le 18^{ème} arrondissement, le kiosque de toilette publique du jardin Marcel-Bleustein-Blanchet tout près de la rue de la Bonne qui sera déposé dans ces espaces verts et qui sera remplacé courant 2017 par une sanisette rue de la Bonne. Cette sanisette ayant fait l'objet des études techniques nécessaires validées par les services et la demande émanée aussi des riverains, elle était déjà ancienne depuis quelques années.

Cette opération de dépose de ces kiosques de toilettes publiques s'inscrit dans le cadre du plan de renforcement de la propreté qui prévoit notamment le déploiement de 50 sanisettes supplémentaires d'ici la fin de la mandature, en complément des 400 sanisettes déjà existantes. Sur ces 400 sanisettes déjà existantes, 150 sont déjà rendues accessibles au public 24h/24. On a accéléré le processus du fait du bon fonctionnement de ces toilettes ouvertes 24h/24, sans dysfonctionnement majeur. Cela avait été expérimenté courant 2016.

Pour le 18^{ème} arrondissement, on a commencé à déployer les nouvelles sanisettes. Fin 2016, on en avait déployé trois, allant notamment de Panama à Suez dans le quartier Château-Rouge, Goutte-d'Or, rue Boïnod dans le quartier Amiraux-Simplon et Poissonniers et dans le quartier de Montmartre à côté de la Halle Saint-Pierre en complément de celle qui était de l'autre côté de cette halle.

Nous poursuivrons avec quelques nouvelles sanisettes en 2017 dont les emplacements seront validés par les services techniques, les instructions sont actuellement en cours, et bien évidemment en concertation avec les riverains.

Pour terminer, sur le 18^{ème}, les sanisettes ouvertes 24h/24 sont surtout situées sur les bas Montmartre, sur le boulevard Clichy-Rochechouart notamment. Sur les 41 sanisettes de l'espace public, actuellement 25 sont déjà ouvertes 24h/24 sans dysfonctionnement majeur. On compte continuer dans cette optique-là.

Ainsi, par cette délibération, l'objectif c'est d'améliorer le confort des usagers, mais également de leur donner les moyens de préserver la qualité de l'espace public.

Aussi, je vous demande de bien vouloir déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme. C'est la raison pour laquelle, cette délibération vient de la DLH notamment les permis de démolir concernant les travaux de démolition de ces sept kiosques de toilettes publiques dont celui du 18^{ème} sur le jardin de Marcel-Bleustein-Blanchet.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces informations. Il s'agit d'adapter l'offre à une demande et à un besoin important même si la Ville aura du mal à s'adapter à l'ensemble des besoins. Il faut que les usagers admettent que l'espace public n'est systématiquement ou forcément le meilleur lieu pour être contraint à... mais il faut qu'on adapte la réalité de l'offre aux besoins même si on ne répondra pas à l'ensemble des besoins. En l'occurrence, c'est un pas en avant supplémentaire et je voulais vous inviter à la voter.

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est juste une question parce que cela m'évitera de vous écrire si j'ai une réponse immédiate ou en tout cas, je vous saisis. Des habitants m'ont interpellé justement sur ces toilettes. Souvent, il y a des petits problèmes autour, mais là cela m'a inquiété ; on m'a dit qu'il existerait, je le mets au conditionnel et je tiens le courrier à votre disposition, notamment au boulevard de Rochechouart où on utiliserait ces toilettes pour du trafic de drogues et pour des passes rapides. Avez-vous eu vent de cela ? Sinon, pouvez-vous essayer d'en savoir un peu plus afin qu'on puisse savoir si ce sont des rumeurs ou si c'est une réalité quelconque ?

Philippe DURAND : En parlant de toilettes puisque c'est un gros problème au niveau des espaces verts, c'est simplement pour informer le Conseil d'arrondissement que prochainement, on va mettre en place des toilettes sèches, c'est-à-dire sans utilisation d'eau au square de Jessaint. C'est un peu une petite maraude pour moi d'arriver à mettre des toilettes sèches dans les espaces verts. Donc je tenais à vous en informer.

Eric LEJOINDRE : C'est une bonne information qui démontre que nous faisons feu de tout bois pour essayer de trouver des solutions à un problème de cohabitation entre des besoins bien réels et des capacités d'espaces publics qui le sont moins. D'ailleurs, on constate bien qu'on fait face concomitamment à une demande réelle d'augmenter le nombre de sanisettes. C'est systématiquement aussi le refus des riverains immédiats de ladite sanisette et de l'avoir installée non loin de chez eux. C'est un réflexe malheureusement naturel là encore, mais il faut qu'on arrive à travailler et à faire en sorte que ces lieux utiles soient mieux acceptés par les riverains mais ce n'est pas gagné.

Sur la question du mésusage, je ne sais pas si on a une réponse à ce stade.

Gilles MENEDE : A ce stade, je n'ai pas de réponse complémentaire. Je n'ai pas eu de connaissance de ces mésusages, mais je m'attacherai à savoir effectivement si ce signalement n'est pas une rumeur que vous continuez à porter mais je vous apporterai une réponse.

Eric LEJOINDRE : Les mésusages, on en connaît. Celui-ci spécifiquement n'était pas celui qui est remonté le plus, mais c'est tout à fait possible. Cela nous avait d'ailleurs conduit – M. VAILLANT s'en rappelle lors de la précédente mandature – à faire en sorte qu'un certain nombre de sanisettes soient fermées la nuit dans les endroits où les besoins... Mais il faut dire que sur le boulevard de Rochechouart, les besoins en usage dans les tournées sont très forts la nuit aussi. Ce qui était moins le cas du boulevard Ney à l'endroit, M. BEPPO, où nous avons fait fermer la nuit et donc met fin aux dérèglements possibles que vous évoquez et on va regarder cela.

Pascal JULIEN : Sur le boulevard Rochechouart, parce que la question m'a passionné dans la mandature précédente. Il serait peut-être beau de faire la tournée des tenanciers des bistros pour leur demander de bien vouloir ouvrir beaucoup plus facilement qu'ils ne le font la porte des toilettes, cela éviterait aux clients de traverser la rue et d'aller uriner dans les espaces verts. Quand j'avais pris mes fonctions, le fonctionnaire municipal m'a dit : « regardez Monsieur JULIEN, là, vous voyez on a tout l'alignement verdoyant de la Rochechouart, vous le voyez quand les feuilles sont un peu jaunes ? Voilà, il y a un bistro en face. » Donc, il y a aussi une responsabilité des tenanciers de bistro et il ne serait pas mal que la Mairie leur adresse ou fasse leur tournée, je veux bien remettre les mains dans le cambouis s'il le faut pour leur dire d'arrêter de faire payer 3 ou 2 € simplement pour uriner parce que cela incite les gens à des comportements pas citoyens.

Eric LEJOINDRE : Je partage pleinement cette analyse parce qu'il m'arrive d'être client dans un certain nombre de cafés aussi et de constater qu'effectivement, pas forcément au boulevard de Rochechouart mais c'est vrai ailleurs, notamment quand les terrasses sont grandes, les toilettes intérieures ne sont pas forcément dimensionnées à la taille de la terrasse. Quand on sert à boire, la moindre des choses, c'est de rendre possible l'évacuation dans des conditions décentes.

Dominique DEMANGEL : Sur les mésusages, il avait été constaté il y a quelques années qu'il y avait un mésusage concernant un usage de drogue dans les sanisettes, ce qui avait conduit à être restrictif sur les horaires d'ouverture. Une des réponses a été la mise en place de distributeurs récupérateurs de seringue qui fonctionne de manière excellente puisqu'on constate que les récupérations sont très importantes. Enfin, la deuxième étape a été l'ouverture de la salle de consommation à moindre

risque dans le 10^{ème} qui correspond effectivement à ce type d'usage. Il y a un comité de suivi de la mise en place de cette salle de consommation, l'observation de mésusages ou de problèmes sur l'espace public fait partie des observations du comité de suivi de proximité.

Félix BEPPO : Juste une précision, M. le Maire, avec un peu d'humour. Normalement, il y a un cycle de lavage dans les nouvelles sanisettes. Au bout de moins de trois minutes, le système de lavage se met en place. J'ai entendu parler de passe rapide, je ne sais pas si ces passes rapides, trois minutes douche comprise, mais normalement c'est dissuasif (*coupure*)

Eric LEJOINDRE : Sans mésusage évidemment, mais chacun ses responsabilités. Oui, trois minutes c'est court, mais c'est long pour ceux qui attendent.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.14/2017.DLH.50 à l'unanimité

COMMERCE

DELIBERATION : 18.2017.15 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 5 000 euros

DELIBERATION : 18.2017.16 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 8 000 euros.

Afaf GABELOTAUD : Avant de passer aux délibérations, j'en profite pour répondre à M. JULIEN et je m'engage à envoyer un courrier à tous les commerçants rappelant leur devoir quant à l'accueil de leurs clients et de pouvoir les laisser se soulager. On fera cela dans les semaines à venir. On fera une vaste campagne de courriers auprès de ces commerçants, en commençant sur le boulevard Rochechouart. On fera systématiquement un rappel à l'ordre lors de nos visites.

En ce qui nous concerne, ces deux indemnisations au titre de la CRA (Commission de règlement amiable) sur travaux du tramway puisqu'on a décidé en 2014 de reconduire le dispositif d'indemnisation en cas de litige des commerçants qui seraient pénalisés ou amputés d'un chiffre d'affaires à cause des travaux du tramway. Elle se réunit régulièrement et détermine les montants à régler aux commerçants en fonction de leur dossier.

Nous avons décidé lors de cette commission d'attribuer deux indemnisations :

- une pour la Maroquinerie Pacific qui se trouve 13, avenue de la Porte-Clignancourt pour un montant de 8 k€ ;
- un montant de 5 k€ pour le kiosque à journaux du 77, boulevard Ornano.

Je vous prie de bien vouloir délibérer pour ces deux indemnisations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.15/2017.DAE.40 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.16/2017.DAE.58 à l'unanimité

LOGEMENT ET URBANISME

DELIBERATION : 18.2017.17 : Conclusion d'un avenant n°9 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé

DELIBERATION : 18.2017.18 : 2 avenue de la Porte de Clignancourt (18e) – Démolition de bâtiment – Autorisations d'urbanisme

DELIBERATION : 18.2017.19 : Secteur Chapelle International (18e) - Acquisition du terrain d'assiette de l'école et de l'équipement multi accueil du lot D.

DELIBERATION : 18.2017.20 : Avenant n°5 de la convention ANRU Pouchet-Montmartre-Clignancourt (17e et 18e).

Michel NEYRENEUF : Je ne vais pas m'appesantir sur la malédiction qui se porte sur l'urbanisme et logement qui est toujours tendue vers la voiture-balai. On a beau faire tous les efforts que l'on veut, c'est tout le temps pareil, mais ce n'est pas grave.

D'autre part, je voulais m'excuser auprès de mes collègues et de l'assistance parce que je vais écouter les conseils de Marisol TOURAINE qui dit que quand on a plus de 65 ans, il faut se protéger de la grippe. On est mieux dans son lit que dans une salle mal chauffée. Donc, je partirai juste après mes délibérations.

La première, c'est la conclusion d'un avenant numéro 9 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA. En réalité, cela concerne essentiellement une adresse du 18^{ème}. C'est le droit de préemption urbain renforcé qui concerne la copropriété du 9, passage Kracher qui est désormais exercé par la SOREQA. Donc c'est une avancée dans éventuellement une préemption de cet immeuble.

Deuxième délibération, 2, avenue de la Porte-Clignancourt dans la cadre du secteur Clignancourt avec l'aménagement actuellement fait par Paris Habitat, qui est en train de finir de reconstituer un restaurant Crous sur le côté du mail. Le Crous actuel va être d'abord réutilisé pour faire une baraque de chantier pour les travaux du collège d'Utrillo et ensuite sera démoli. Ce sont donc les autorisations d'urbanisme pour avoir le permis de démolir.

Ensuite la DU 62 sur le secteur Chapelle International. C'est un aménagement de la SNEF, espace ferroviaire ; le terrain appartient à la SNEF. Dans le cadre de l'aménagement qui est fait là, la Ville va acheter le terrain d'assiette de l'école et de la crèche que l'on doit créer là, à savoir une école de 12 classes (5 classes maternelles et 7 classes élémentaires) et une crèche de 99 places. Les travaux devraient commencer à l'été 2017.

Enfin, un avenant numéro 5 à la convention ANRU Pouchet-Montmartre-Clignancourt. En réalité, on n'est pas très touché par cela. C'est essentiellement la partie touchée qui est concernée puisqu'en réalité, la SEMAVIP se désengage et est remplacée par Paris Batignolles Aménagement mais surtout dans la partie Pouche, qui concerne plutôt le 17^{ème}.

Je vous invite à voter ces quatre délibérations.

Laurent QUEINNEC : Nous allons voter ces délibérations, sauf la première, la DLH 14. Justement parce que cette délibération prévoit ce transfert à la SOREQA du droit de préemption urbain renforcé dont vous êtes susceptible de faire un usage intempestif dans le cadre des logements diffus au 9, passage Kracher.

Eric LEJOINDRE : Merci. On va essayer de ne pas être trop intempestif, mais de chercher essentiellement les voies d'intérêt général même si je ne préjuge pas du tout de ce qui sera décidé, par ailleurs, sur cette parcelle. Ce qui est sûr, c'est que nous ne serons pas intempestifs.

Michel NEYRENEUF : Ce que je constate, c'est que le groupe LR finalement est contre le travail de résorption de l'insalubrité puisqu'il s'agit là, pas de préemptions renforcées faites pour essayer d'accroître le parc de logement social, il s'agit là d'un immeuble qui est dégradé et sur lequel tout un travail a été fait et n'arrive pas à déboucher.

Quand on donne le droit de préemption à la SOREQA, c'est qu'on continue le travail de résorption de l'insalubrité. Franchement, cela m'étonne beaucoup de votre part.

Eric LEJOINDRE : Des compléments utiles avant que nous votions et qui peut-être vont amener les élus à changer leur choix de vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.17/2017.DLH.14 à la majorité soit 35 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.18/2017.DLH.25 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.19/2017.DU.62 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.20/2017.DU.90 à l'unanimité

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

1. Question orale de Douchka MARKOVIC et les élu-e-s du groupe EELV au maire du 18^{ème} relative au fonctionnement de la station photovoltaïque de la halle Pajol

Douchka MARKOVIC : Ma question porte sur les panneaux solaires thermiques parce que sur la halle Pajol, il y a deux types de panneaux solaires, les photovoltaïques et les thermiques. Ma question concerne bien les thermiques.

Cela fait maintenant plusieurs mois que sur le toit de la halle Pajol, les panneaux solaires thermiques ne fonctionnent plus. Il faut savoir que grâce à ces panneaux-là entre autres puisqu'il y a quatre sources qui permettent de donner de l'eau chaude à l'auberge de jeunesse, ces panneaux-là font partie de ces sources qui permettent de chauffer la halle Pajol. Depuis l'installation de ces panneaux, il y a eu apparemment à chaque fois des difficultés notamment de surchauffe à cause de ces panneaux solaires thermiques. La halle Pajol, c'est aussi un combat au niveau de l'innovation, de l'architecture ; cela représente le développement durable au niveau parisien. On a quand même la plus grande surface de panneaux photovoltaïques avec 3 500 m² de panneaux sur le toit. C'est vraiment important qu'ils fonctionnent et qu'ils soient opérationnels.

Les questions que je pose, c'est :

- Quand les panneaux solaires thermiques seront-ils de nouveau fonctionnels ?
- A quel horizon le compteur des kilowatts sera-t-il de nouveau opérationnel ?
- Quels sont les rendements annuels énergétiques de la halle Pajol depuis la mise en route des installations parce qu'il est important qu'on voie s'il est performant ou pas ?

- Enfin, quelles sont les perspectives d'amélioration envisagées par l'exploitant pour que l'on n'ait plus de problème de ce type-là, c'est-à-dire de panne de ces panneaux solaires thermiques ?

Eric LEJOINDRE : Pour vous donner des éléments de réponse, la parole est à M. VAILLANT qui a accepté de piloter le comité de suivi de l'ensemble de l'opération Pajol et qui va pouvoir nous donner quelques éléments d'informations sur un sujet sur lequel nous nous battons au quotidien.

Daniel VAILLANT : Je vais essayer de répondre. C'est vrai que cela nous a donné beaucoup de soucis quand on a voulu – et certains s'en rappellent ici – d'équiper la halle Pajol de panneaux photovoltaïques et de panneaux solaires thermiques. On a eu beaucoup de déconvenues, y compris pour trouver les entreprises, puisque une s'est déditée et cela nous a créé beaucoup de soucis. Néanmoins, il ne faut pas regretter, c'est l'endroit en Europe, à l'époque en tout cas, qui comportait le plus de mètres carrés en centre-ville. Je pense d'ailleurs que les éléments de réponse que je vais apporter vont dans ce sens, il ne faut pas regretter mais il faut optimiser, c'est le moins qu'on puisse dire. Le dernier comité de suivi Pajol a évoqué cette question. Voilà pourquoi je vais donner des éléments de réponse tels que la DPA, la direction de l'architecture, a été en mesure de nous donner.

D'abord, le rappel sur le fonctionnement énergétique de la halle. Afin de réduire le chauffage, les déperditions de l'enveloppe du bâtiment ont été réduites au minimum par la mise en place d'isolation, murs extérieurs, double vitrage, store, de la haute performance. Le bâtiment dispose de plusieurs sources énergétiques bien sûr, l'alimentation électrique par le réseau EDF, par les panneaux photovoltaïques installés en toiture. Concernant l'eau chaude, par le réseau de chauffage urbain CPCU, par les panneaux solaires thermiques en toiture, par la récupération de calories sur le réseau d'évacuation des eaux usées et sur la machine frigorifique.

Concernant les dysfonctionnements constatés, les panneaux photovoltaïques fonctionnent normalement sur le site Pajol mais l'écran d'affichage des consommations est en panne. Les panneaux solaires thermiques sont en défaut. En effet, les consommations réelles en eau chaude sanitaire du bâtiment se sont avérées nettement inférieures aux estimations du projet. L'énergie reçue par les panneaux solaires thermiques était donc supérieure à l'énergie consommée au sein du bâtiment. Ces panneaux ont donc été en surchauffe et ont présenté des défauts qui nécessitent une intervention de remise en état.

Répondons aux questions. Quand les panneaux photovoltaïques sont-ils de nouveau fonctionnels ? Les panneaux photovoltaïques sont opérationnels. Une intervention sur les panneaux solaires thermiques est prévue en janvier et des tests de bon fonctionnement seront réalisés tout au long du premier trimestre, où nous sommes.

A quel horizon le compteur des kilowattheures sera de nouveau opérationnel ? L'entreprise en charge de la maintenance, déjà contactée en octobre 2016 par les services de la Ville, a été relancée pour la mise en service. Donc, là il y a une difficulté avec cette entreprise.

Quels sont les rendements annuels énergétiques de la halle Pajol depuis la mise en route des installations ? La consommation de chaleur CPCU s'élève à 339 654 kilowattheures, soit une consommation de l'ordre de 52,88 kilowattheures par mètre carré et par an. La consommation d'électricité s'élève à 855 808 kilowattheures, soit une consommation de l'ordre de 133,82 kilowattheures par mètre carré et par an.

D'un point de vue environnemental, l'énergie de la CPCU provient à plus de 50 % d'énergie renouvelable et de récupération. Les systèmes de récupération de calories n'émettent pas de gaz à

effet de serre en exploitation mais participent à la consommation d'électricité pour alimenter les pompes à chaleur.

Des perspectives d'amélioration sont-elles envisagées par l'exploitant ? C'est là la phrase de conclusion. Il n'est pas prévu de mesures particulières en dehors de la remise en service des panneaux solaires thermiques. Donc, la Mairie du 18^{ème}, évidemment ce n'est pas elle qui gère la halle Pajol, ce n'est pas sa fonction, elle n'en a pas les moyens techniques ou d'expertise. C'est donc la Direction de l'architecture qui suit ce dossier, qui nous apporte des éléments de réponse quand on pose des questions et je remercie Mme MARKOVIC de l'avoir posée.

Je pense, M. le Maire, que nous pourrons tenir le Conseil au courant de l'évolution, le prochain ou après, de la situation de Pajol. Mais il était quand même important pour nous et pour le public de rappeler que ce ne sont pas les panneaux photovoltaïques qui sont en cause mais les panneaux solaires, donc il faut que l'entreprise se remue. C'est souvent comme cela, les entreprises privées sont quelquefois de grande qualité, des fois elles sont aussi génératrices de difficultés. Voilà pourquoi il faut être vigilant et faire jouer toutes les clauses qui garantissent le bon fonctionnement de ces panneaux solaires thermiques.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse aussi précise qu'elle peut l'être aujourd'hui. Bien sûr, nous allons continuer à suivre de très près l'évolution du dossier.

2. Question orale de Frédéric BADINA et les élu-e-s du groupe EELV au maire du 18^{ème} relative au centre Social de la Maison Bleue

Frédéric BADINA SERPETTE : Le 29 novembre 2014, nous inaugurons en grande pompe le nouveau centre social de la Maison bleue, un élément structurant de l'animation locale et de la vie sociale sur le quartier de la porte Montmartre ; outil désormais devenu incontournable pour les habitants et les acteurs locaux qui désirent de bénéficier d'un accompagnement social et d'un lieu d'animation. Le Conseil de quartier s'y réunit d'ailleurs régulièrement.

Mais depuis son ouverture, le centre semble souffrir de petits problèmes de gouvernance ; trois directeurs se sont succédé :

- le premier a été remercié ;
- le deuxième missionné pour réaliser un diagnostic sur son fonctionnement, un rapport a d'ailleurs été produit sans que les conclusions n'aient été rendues publiques auprès des acteurs qui animent quotidiennement le centre social ;
- à ce stade, le troisième directeur est en place.

Le 23 novembre 2016, un collectif d'adhérents, de bénévoles et d'habitants ont adressé un courrier au président du centre social ; ce courrier nous est parvenu. Il pose un certain nombre de questions sur les dysfonctionnements, les modalités de gouvernance du centre social et les conditions d'exercice de la direction actuelle. Ce courrier nous interpelle dans sa forme comme dans les problématiques qu'il soulève et les inquiétudes qui nous sont relayées aujourd'hui, elles sont aussi relayées sur le terrain à la porte Montmartre. Il ne faudrait pas d'ailleurs que la lassitude qui gagne les bénévoles comme les habitants ; la direction semble aussi avoir besoin d'être accompagnée.

Donc, c'était l'occasion de poser la question, M. le Maire, de savoir un peu quel bilan pouvons-nous faire de la situation ? Quelles réponses apporter à ces inquiétudes légitimes et comment rassurer le quartier quant au devenir de la Maison bleue et de sa gouvernance ?

Eric LEJOINDRE : Mme AKKARI pour vous répondre.

Maya AKKARI : Nous aussi sommes inquiets au sujet de la Maison bleue. Je tiens quand même à rappeler que la Maison bleue est un centre social associatif et que nous avons, avec le Maire et dans l'ensemble de cette équipe, pour éthique et pour principe de ne pas interférer dans la vie associative.

Néanmoins, ce centre social a un financement public et c'est pour cela que nous avons, avec le Maire, alerté les deux financeurs principaux de ce centre social, à savoir la CAF et la DASES. A notre demande, nous avons provoqué une réunion le 9 décembre suite à laquelle une réunion le 16 décembre a été organisée dans le cadre d'un comité de suivi de la CAF, en présence des tutelles, CAF DASES, la Fédération des centres sociaux, le cabinet de Mme BROSSSEL à l'Hôtel de Ville, nous-mêmes, l'EDL, le président et la vice-présidente de la Maison bleue. La Maison bleue centre social a eu un bon départ. Par la suite, il y a eu quelques difficultés en raison de problèmes au niveau de la direction. J'ai envie de dire : laissons la chance au nouveau directeur qui vient d'arriver, laissons-lui un peu de temps pour qu'il prenne ses marques et qu'il puisse avancer avec l'ensemble de l'équipe. En tout cas, tel est le souhait du bureau de la Maison bleue.

Cependant, je tiens à vous rassurer, nous sommes très vigilants, il va y avoir une AG le 21 janvier ; la CAF et la DASES suivent de très près ce dossier parce que c'est très important un centre social pour un quartier en Politique de la Ville, c'est vraiment essentiel.

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme AKKARI, pour ces éléments de réponse.

Je voudrais d'abord profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer à nouveau l'ensemble des membres, des bénévoles, des adhérents et des salariés de la Maison bleue parce que, au-delà de l'équipe qui a fait naître ce projet et qui l'a porté avec nous, il repose beaucoup sur l'engagement d'habitants du quartier. C'est un engagement que je veux saluer parce que j'en reconnais aussi parfois l'exigence et la difficulté.

Je sais aussi qu'au-delà de tous les questionnements qui peuvent exister sur le fonctionnement de la Maison bleue, comme d'ailleurs sur le fonctionnement de beaucoup de structures, ce n'est pas une question réservée à la Maison bleue, ce centre social a une utilité que personne ne met en cause. Nul n' imagine que la situation serait celle qu'elle est aujourd'hui à la porte Montmartre avec toutes les difficultés persistantes mais aussi avec une amélioration dans la qualité de vie pour ceux qui sont engagés, sans le centre social, ses différents présidents qui se sont succédé, le conseil d'administration, le bureau et bien sûr les salariés.

Pour autant, le mode de fonctionnement actuel de la Maison bleue rend-il le meilleur service possible ? C'est une vraie interrogation qui doit être posée, elle est posée d'abord aux animateurs de la Maison bleue, au conseil d'administration, à sa présidence et à son bureau. Bien sûr, en tant que financeur, nous avons non pas une tutelle directe mais une forme de tutelle sur le fonctionnement de la Maison bleue qui a l'obligation de rendre le service pour lequel elle est financée.

C'est bien dans cette dynamique-là qu'il faut qu'on se place, sans s'ingérer dans le fonctionnement quotidien de la Maison bleue mais en tenant notre rôle qui est celui des bailleurs de fonds et qui ont à faire en sorte d'assurer la bonne utilisation des fonds qui leur sont confiés. Il y a évidemment dans ce que je dis aucune espèce d'imagination d'aucune sorte qu'il pourrait y avoir un quelconque

détournement d'aucune sorte, ce n'est pas la question, du tout. Parce que je sais que beaucoup de bruits courent et donc je veux le dire aussi clairement que cela.

Mais il y a sans doute la capacité à faire évoluer le projet de la Maison bleue pour faire en sorte qu'il réponde mieux à des horaires sans doute plus élargis aux besoins du quartier et puis, il y a la nécessité. C'est souvent la difficulté de ces structures de faire en sorte que le collectif continue à travailler ensemble ; ce n'est pas facile on le sait, ce n'est pas facile de faire travailler ensemble ce type de collectif. Mais j'ai totalement confiance à la fois dans l'équipe de la Maison bleue et dans les bailleurs, la CAF et le Département de Paris, pour faire en sorte que cette période que chacun reconnaît comme pouvant être difficile soit passée. En tout cas, ce qui est sûr c'est que ce centre social, on en a besoin et que tous ceux qui s'y sont engagés, on en a besoin et on a besoin qu'ils travaillent ensemble, qu'ils continuent de se mettre autour de la table et on a besoin que surtout s'effacent tous les autres enjeux que celui de savoir quel est le bon fonctionnement pour la Maison bleue et ce n'est pas toujours facile.

En tout cas, merci pour la question. Mme PREMEL voulait dire un mot. Comme c'est un sujet important, je propose que ceux qui le souhaitent puissent s'exprimer rapidement même si ce n'est pas la règle quand il s'agit des questions orales.

Danièle PREMEL : C'était effectivement pour aller dans ce sens-là. L'équipe des bénévoles de la Maison bleue s'implique beaucoup à la Maison bleue, il faut les encourager. C'est certain que le nouveau directeur aussi vient juste d'arriver, donc il faut lui laisser sa chance, regarder cela de près. Mais pour le quartier, il y a une véritable dynamique qui peut se mettre à partir de la Maison bleue et qu'il faut plutôt les encourager à voir comment on peut élargir les activités et les horaires mais surtout soutenir l'équipe des bénévoles.

VŒUX

DELIBERATION : 18.2017.21 : Vœu déposé par Ana Verissimo et les élu-e-s du groupe EELV au maire du 18e et à la maire de Paris relatif à l'accueil et l'accès aux bâtiments publics des personnes en situation de handicap quel qu'il soit.

Anna VERISSIMO : Permettre à toutes et à tous l'accès aux bâtiments et aux services publics municipaux et départementaux, quelle que soit la nature de son handicap, telle est l'ambition de ce vœu dont je sais qu'il est partagé par Mme BELEM.

Nous rendons également hommage dans ce vœu au cadre juridique, au plan, mesures et services mis en place dans ce sens. Seulement dans les années 80, il a fallu dans un premier temps en effet :

- commencer par créer des fonds ;

- aborder les premières questions soulevées par le maintien à domicile, puis l'intégration professionnelle et formation ;
- faciliter la représentation syndicale et électorale, l'accès à la scolarisation ;
- lutter contre la discrimination ;
- autoriser le bilinguisme pour les personnes malentendantes ;
- développer l'écriture braille en format papier et informatique.

Ce n'est donc que le 21 novembre 1990, le siècle dernier, qu'une communication ministérielle mentionne pour la première fois l'adaptation des logements et bâtiments publics aux personnes en situation de handicap. Encore a-t-il fallu un rapport du sénat en 2014, au 21^{ème} siècle, pour souligner les problématiques liées aux différentes natures de handicap. Ce mot ne faisant référence jusqu'alors essentiellement qu'au handicap dit handicap fauteuil. Ainsi avons-nous relevé quelques points essentiels pour lesquels nous demandons une vigilance toute particulière à Mme la Maire de Paris, en pleine confiance pour le travail qualitatif de son adjoint chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris), je veux parler de Bernard JOMIER.

Je ne vous lis ici et maintenant que les attendus, soit dans l'attente de l'application de la loi dans ses investissements les plus lourds, l'accueil de tous les Parisiennes et les Parisiens dans les institutions et bâtiments publics municipaux et départementaux intègre les points suivants :

La prise en compte systématique des besoins des personnes vulnérables au regard des différentes difficultés qu'elles pourraient présenter, comme par exemple une mise à l'abri dans le cas de files d'attente extérieures au bâtiment, une signalétique dédiée aux handicapés sensoriels, modalité pour les personnes ayant une incapacité à tenir la cession debout en lien avec des dispositifs déjà existants, QualiParis et Ad'AP.

La distribution de guides Bien accueillir les personnes handicapées publiés par la délégation ministérielle à l'accessibilité au personnel d'accueil et la formation effective de ce dernier.

De transmettre à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement un état des lieux des effectifs de logements sociaux actuels et à venir, prenant en compte les différents types de handicap afin qu'ils soient présentés à un prochain Conseil d'arrondissement, que les plans de formation des personnes d'accueil des ERP (Établissements recevant du public) municipaux et départementaux continuent à se développer, que la mise en œuvre d'Ad'AP dans les équipements municipaux et départementaux accueil du public se poursuivent, que les services de la Ville de Paris étudient les contours d'un service de portage à domicile de documents auprès des personnes à mobilité réduite pour lesquelles les dispositifs existants ne permettent pas de répondre et que cette étude soit surtout effectuée en lien avec les acteurs locaux, comme les conseils locaux du handicap.

Je vous remercie de votre attention et vous invite chaleureusement à voter ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Pour répondre et faire une proposition complémentaire, la parole à Mme BELEM.

Catherine BELEM : Tout d'abord, Mme VERISSIMO, je suis particulièrement heureuse de vous voir parmi nous et nous nous félicitons de la rédaction de ce vœu, de répondre compte tenu des avancées actuelles sur le vaste sujet du handicap.

En ce qui concerne l'Ad'AP, l'agenda d'accessibilité programmée, nous différencions deux types de projets : un projet à court terme et des projets à long terme.

Pour ce qui concerne le long terme, cette action est prévue sur la troisième tranche de l'Ad'AP, c'est-à-dire pour 2022-2024, avec un budget global pour notre Mairie mais non encore ventilé de 800 k€ pour l'accessibilité PMR, cela est un point. La programmation de cette action s'explique par les projets de réaménagement des services prévus dans la mandature. Il est plus cohérent de refaire une signalétique ambitieuse après le déménagement des services, c'est-à-dire qu'actuellement, il y a des services qui ne sont pas accessibles puisqu'il y a des marches pour arriver dans ces fameux services. Donc en fait, il est prévu des travaux assez lourds et de transférer certains services pour les rendre accessibles, d'où l'enveloppe de ces 800 k€ dont je parle.

Ensuite, pour les projets à court terme et dans l'attente d'un travail plus ambitieux, une signalétique de la Mairie sera cependant refaite en 2017 avec des couleurs différentes pour les deux parties des bâtiments, pour l'aile A et pour l'aile B, une visibilité accrue avec des panneaux qui seront moins réfléchissants, beaucoup plus visibles, la taille de l'écriture plus grande pour améliorer l'accessibilité des personnes non voyantes ou malvoyantes. Donc, cette nouvelle signalétique améliorera significativement la situation des différents types de handicap.

Concernant les types de handicap sensoriel. Une étude sur les conceptions de signalétiques plus innovantes type borne autoguidage ou borne auto-nomade sont à l'étude avec un bilan pour l'instant un peu nuancé. Donc, le travail continue pour faire avancer ce type de signalétique pour ce type de handicap.

Ensuite, notre Mairie bénéficie d'un label QualiParis, ce qui implique un accès direct au service. Si le service n'a pas pu être accessible, il y a une mesure compensatoire déjà prévue actuellement avec une personne du service qui est concernée, peut recevoir l'utilisateur dans un bureau du rez-de-chaussée à l'accueil ; c'est quelque chose qui peut se faire et qui se fait déjà.

Sur l'aspect de la formation, plusieurs agents sont actuellement en formation langue des signes, notamment la responsable de l'accueil qui est dans sa première année, et la responsable de l'état civil qui est dans sa seconde année de formation. Compte tenu du plafonnement à deux ans des années de formation, j'avais demandé lors d'une réunion avec Bernard JOMIER à ce que soit étudiée la possibilité de l'offre d'une troisième année de formation pour parfaire et avoir vraiment un langage plus lié avec les personnes utilisant la langue des signes ; cela est toujours en cours et actuellement nous avons deux personnes à la Mairie dans ces formations. Donc, dire aussi que ces formations prennent du temps et que c'est un engagement fort de la part des agents parce que ce sont ceux qui le souhaitent qui ont accès à cette formation. C'est de l'ordre d'une journée tous les quinze jours, ce qui est quand même très important.

De même dans le cadre de la file d'attente extérieure à la Mairie, les agents de sécurité et d'accueil seront sensibilisés à l'accueil de ces publics spécifiques, ce sera fait.

Ensuite, nous avons également commencé sur un projet de permanence signé en Mairie du 18^{ème}. C'est un projet qui a débuté l'année dernière. Il est pour l'instant en attente parce que la MDPH et la DASES souhaitent l'élargir au niveau de tout Paris, c'est-à-dire à une vraie permanence d'accueil pour les personnes malentendantes avec l'utilisation de ce langage, ce qui est une très bonne chose d'ailleurs. Les services pour l'accessibilité auditive, les services de la Mairie sont équipés de boucles magnétiques. Seule l'antenne logement reste encore à équiper. Donc, c'est en cours, c'est beaucoup de travail et puis, ce sont des budgets aussi, il faut le dire. Le guichet équipé est signalé par un pictogramme ; peut-être avez-vous remarqué qu'à l'accueil, il y avait un nouveau pictogramme.

Pour passer à l'étude du service de portage, nous sommes évidemment favorables à l'étude d'un service de portage à domicile de documents tournés vers les personnes à mobilité réduite et nous

réfléchissons à comment agir le plus efficacement possible pour que cela puisse se faire. Il y a plusieurs pistes, je ne vais pas développer aujourd'hui mais on aura sans doute l'occasion d'en parler ultérieurement. En tout cas, on s'en occupe et on trouve que ce serait une très bonne chose. Nous recevrons ces prochains temps le guide *Bien accueillir les personnes en situation de handicap*. Donc, je ne manquerai pas de relayer l'information et que nous en ayons tous dans notre Mairie.

D'autre part, je vous ferai part au prochain Conseil de l'état des lieux des effectifs des logements sociaux prenant en compte les différents types de handicaps.

Vous dire également – on sort un peu des PMR, des établissements recevant du public – que l'accessibilité se fait en dehors des services publics, se fait aussi dans la rue et signaler, si vous ne le savez pas déjà, que dans le cadre du budget participatif 2015, la cellule communisme montmartroise, les Moulins-Pigalle-Potier, avaient lancé ce projet « Montmartre accessible à tous ». Ce projet a été plébiscité par les habitants du 18^{ème}, ce qui montre les réels besoins dans la population et la somme de 200 k€ a été allouée à ce projet. En lien avec les élus et les services concernés, les travaux commenceront en mars 2017 avec la mise en accessibilité de sept à neuf points d'arrêt sur la ligne Montmartrobus, avec des trottoirs qui seront rehaussés, abaissés, les joints entre les pavés seront repris pour faciliter la marche, que ce soit en fauteuil, béquilles, avec des parents avec poussette, des personnes âgées, etc., pour permettre une meilleure circulation.

Enfin, une chose qui va vous réjouir, dont nous avons parlé tout à l'heure dans la stratégie Paris piéton, c'est une bonne occasion d'annoncer que la rue haute du Chevalier-de-la-Barre sera transformée en zone de rencontre facilitant la promenade sur la chaussée en toute sécurité. Pour l'instant, voilà ce que je peux vous dire, nous continuons à travailler et je serai ravie de vous apporter d'autres éléments une prochaine fois.

Anna VERISSIMO : Merci Catherine, et je serai ravie de continuer à travailler avec toi.

Eric LEJOINDRE : Merci. A été distribuée sur table une version légèrement amendée du vœu tel qu'il a été présenté par Anna et auquel Catherine a répondu. C'est sur cette version-là du vœu que je vais vous proposer de passer au vote sauf s'il y a des demandes d'intervention ? M. BOURNAZEL

Pierre-Yves BOURNAZEL : Rapidement pour dire que nous allons voter ce vœu qui nous paraît très clair. Je voudrais simplement rappeler que nous partageons tous la même volonté d'avoir une société plus inclusive et les personnes qui connaissent un handicap, quel qu'il soit, veulent être considérées comme des citoyens comme les autres. Je le vois dans d'autres fonctions, étant en charge de la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques, et je travaille beaucoup avec le monde paralympique. On voit quand on se donne les moyens d'investir sur ces sujets-là, la c'est l'aspect sportif, on a vu des compétitions paralympiques à Rio cet été qui sont de niveau quasi-équivalent maintenant au niveau olympique. Donc quand il y a une volonté réelle de permettre l'égalité de traitement et de donner plus à ceux qui au départ ont plus de difficultés, on voit bien qu'on peut y arriver. Et c'est vrai que cette loi de février 2005 pose le cadre. Elle date de 12 ans. Il faut qu'elle soit concrétisée par les collectivités. Votre vœu va dans le bon sens et donc nous le votons.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup et ma voisine me faisait savoir que d'ailleurs les retransmissions des jeux paralympiques sont très regardées en France, ce que je ne savais pas et que je partage avec vous.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.21 à l'unanimité

On en vient à un autre sujet important, ayant fait l'objet du dépôt de trois vœux et qui concerne la question de la mixité à l'école. Je vous propose que nous traitions les trois vœux ensemble et que nous puissions avoir un échange sur ce sujet essentiel qui est celui, à ce stade de la sectorisation des collèges mais qui, au-delà, dépasse un peu cette stricte question.

Je vous propose que Mme BRIDIER, M. BRIANT et M. BOURNAZEL, vous présentiez les trois vœux, assez différents d'ailleurs, dans leur contenu et dans leur nature ; que M. DARRIULAT puisse faire une réponse collective en proposant le vœu distribué sur table ; en rappelant ou en informant le Conseil sur l'état d'avancée de cette possibilité de réforme. Ensuite, nous aurons un échange.

DELIBERATION : 18.2017.22 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV, PS et apparentés, PC / FDG à la maire de Paris et au recteur d'académie relatif à la sectorisation des collèges

DELIBERATION : 18.2017.25 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au recteur d'académie relatif à la fusion des collèges

Galla BRIDIER : Avant de passer à l'expression des attendus de notre vœu, je voudrais dire que, effectivement tous les débats qui touchent à l'école sont forcément brûlants car il s'agit de l'avenir de nos enfants. Je pense que nous le comprenons tous autour de cette table et dans cette salle. A titre personnel, je le comprends encore plus puisque mes enfants sont passés par les collèges Berlioz et Marie Curie et sont aujourd'hui au Lycée Rabelais.

Par ce vœu, le groupe écologiste souhaite accompagner la réforme multi-collège que vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, engager dans le 18^{ème} et plus largement vient aussi accompagner la réforme pour le renforcement de la mixité sociale qu'a accepté sur proposition de l'Académie, la Maire de Paris, en début d'année scolaire de cette année. Et nous avons en conseil de Paris, déjà en septembre d'ailleurs, soutenu cette réforme par un vœu du groupe écologiste de Paris.

A ce stade, Monsieur le Maire, je voudrais souligner votre volontarisme et celui de votre adjoint qui a fait toutes les réunions de concertation et il y en a eu beaucoup, avec l'ensemble des parties prenantes. Vous avez « mouillé la chemise » comme on dit, Philippe DARRIULAT, et je pense que c'était très important pour ce sujet-là. Volontarisme, effectivement, il en a fallu, il va en falloir encore. Nous n'en sommes qu'au début du processus puisque si je pense que dans la discussion qui va arriver, tout le monde va y aller de ses chiffres, moi je voudrais juste en dire deux. J'ai appris dans ce dossier que l'Académie était venue dans le bureau de la Maire de Paris avec une proposition de réforme de la sectorisation pour plus d'une dizaine de secteurs. Aujourd'hui, il n'y en a que trois qui feront l'objet de cette expérimentation, moi j'ai envie de parler même d'innovation, à Paris, dont deux dans notre arrondissement donc je pense que nous pouvons en être fiers. Je rappelle que l'académie de Paris est l'académie la plus ségréguée de France avec 30 % des enfants scolarisés à Paris qui le sont dans le privé. Cela ne veut pas dire que ce ne sont que des enfants parisiens puisqu'il y a aussi des enfants d'ailleurs qui viennent dans le privé à Paris. C'est énorme et donc il y avait absolument urgence à agir, à réduire les inégalités sociales qui sont liées à l'école et plus largement liées à la réussite. Je rappelle aussi que la France est toujours aussi mal classée cette année en la matière et la corrélation entre réussite scolaire et niveau de revenus ou catégories

socioprofessionnelles est toujours aussi forte dans notre pays. Il faut vraiment s'atteler à ce problème.

Pour en revenir au 18^{ème}, nous soutenons donc cette réforme et ce vœu va dans le sens, nous l'espérons, de cette réussite. Nous souhaitons par ce vœu nous assurer que toutes les conditions pouvaient être réunies pour que cette réforme soit une réussite pour l'ensemble des enfants concernés dans notre arrondissement. Donc, nous vous demandons, nous demandons à la Maire de Paris et à l'Académie de Paris :

De renforcer les moyens humains pédagogiques des quatre établissements,

D'étudier la possibilité d'ouvrir de nouvelles offres pédagogiques de type classes à horaires aménagés : musique, danse ou théâtre ; ainsi qu'un élargissement de l'offre de formation, notamment en langues vivantes,

De renforcer les moyens pour mieux articuler les dispositifs municipaux de prévention aux abords des collèges,

De renforcer les moyens financiers pour améliorer les bâtiments des quatre établissements,

D'élargir le périmètre de réflexion pour intégrer des collèges nouveaux dans les secteurs et démultiplier ainsi l'effet de la mixité,

De formaliser dans des documents d'information aux parents les moyens qui seront mis en œuvre,

de mettre en place un comité de pilotage ou de suivi, intégrant notamment les parents d'élèves délégués, le corps enseignant et d'autres acteurs de la ville comme c'est déjà le cas, me semble-t-il pour au moins le secteur Curie-Philippe et la dernière réunion a montré que cela marchait déjà bien.

Donc, je vous saurais gré de voter favorablement ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je laisse la parole à Gérard BRIANT.

Gérald BRIANT : Merci Monsieur le Maire. Évidemment, ce n'est pas une surprise pour le groupe PCF Front de Gauche de travailler à plus de mixité dans un département, Galla BRIDIER l'a dit, qui souffre de trop d'inégalités. C'est un objectif que nous partageons, qui est louable et qu'il faut défendre. Quand nous avons eu l'écho de ce projet, c'était un sentiment plutôt favorable. Après, force est de constater quand même que la façon dont les choses ont été engagées, le dialogue avec notamment les parents, la communauté éducative des secteurs concernés, n'a pas été sans quelques soucis. Il est encore un peu difficile que les choses aient été dites et précisées aux parents seulement fin novembre. Cela a, de mon point de vue, ajouté beaucoup de confusion sur un dossier qui est très sensible et qui fait que chacun se sent concerné au plus haut point.

Donc d'une certaine manière, la façon dont les choses se sont passées, a, de mon point de vue, desservi l'ambition de la réforme, sur la forme. Sur le fond, c'est bien de donner une signification aux mots et de ne pas trop les tirer. Aujourd'hui, concrètement, on a affaire à deux zones, celle de Marie Curie et celle de Gérard Philippe. Je le dis car je suis concerné à deux titres, comme élu mais aussi comme parent puisque ma fille est à Marie Curie. Aujourd'hui il faut savoir quand même que l'on parle de mixité mais on propose quand même de travailler sur deux secteurs qui sont REP. REP, pour ceux qui ne connaissent pas, ce sont des collèges qui sont aidés du fait de la population, de la façon

dont sont constitués les effectifs scolaires. Et dans l'autre, Coysevox, on a un collège qui est plutôt dans la moyenne et un collège plus populaire, Berlioz. Donc on fait deux expériences mais on oublie une part. On fait une simili mixité, quelque chose pour l'instant qui est incomplet et dommageable. Surtout que, moi lorsque j'étais collégien, je prenais un bus et j'avais 20 minutes de transport. Là, on est à Paris, ce n'est pas les mêmes conditions. Donc si l'on peut travailler des expérimentations justement de réunion c'est bien dans une ville où la densité est au rendez-vous. Force est de constater quand même que l'on a oublié des choses qui étaient faisables. Quand je vois en plus que le fait de ne pas avoir travaillé sur une expérimentation, je pense à celle notamment Dorgelès et juste à 200 mètres, Clémenceau, là on avait une vraie expérience à jouer et qui me paraît dommageable. Donc, d'une certaine manière et il y a une critique de gauche par rapport au projet qui existe et qu'il faut écouter c'est que nous n'avons pas été au bout. On s'est restreint sur les ambitions et c'est dommage parce qu'une ambition non assumée laisse passer des frustrations qui sont dommageables.

Donc nous avons fait un vœu assez simple. Notre vœu ne demande qu'une chose c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de retravailler tout l'ensemble. Il propose que le Rectorat notamment élargisse le périmètre et propose qu'il y ait un autre collège dans ces deux zones pour pouvoir travailler à mieux mixer les publics. C'est l'essentiel de notre proposition. Vous savez que ce n'est quand même pas ici que l'on va voter maintenant la transformation des secteurs car c'est une tâche qui incombe aux conseillers de Paris donc nous pensons aujourd'hui qu'il y a une insuffisance. Nous ouvrons une porte en demandant ce qu'on peut faire de mieux pour essayer d'intégrer d'autres collèges. Nous avons reçu, notamment, au niveau du conseil de Paris les parents de Coysevox. Nous avons également demandé en tant que groupe une réunion au niveau du Rectorat et dans un souci d'avancer, nous verrons ce que va proposer le Rectorat, s'il va rester sur sa seule position de moyens, qui est très bien, tout ce qui a été négocié pour l'instant est une avancée et de mon point de vue, est bonne à prendre. Il reste une insuffisance qui est au cœur de ce que l'on veut défendre lorsqu'on parle de mixité. On a fait la moitié du chemin. Nous sommes d'accord parce que le projet a été discuté en majorité. Nous sommes aussi d'accord que s'il y a une interpellation qui se fait notamment par rapport à la rentrée 2018 d'élargir à un nouveau collège dans chacune des zones, nous serions favorables à voter un vœu transformé avec Europe Ecologie mais je ne veux pas trop dévoiler le suspens.

Eric LEJOINDRE : Pour présenter le vœu du groupe Les Républicains, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce vœu sera représenté au conseil de Paris sur des formes différentes puisque d'ici là j'aurai rencontré d'autres parents d'élèves et d'autres enseignants notamment de Philipe et de Curie pour compléter puisque nous aussi, nous avons été mis devant le fait accompli. Nous n'avons d'ailleurs été informés de rien en tant qu'élus d'oppositions, ni concertés sur rien. Mais ça, c'est un autre sujet.

Alain Juppé disait que l'école est la mère de toutes les réformes et je crois qu'il avait visé juste. Je crois que là, on peut dépasser les clivages politiques sur ces sujets-là et qu'une réforme peut être utile mais pour qu'elle le soit il faut qu'elle porte une vision globale et qu'elle mette en œuvre des projets qui se donnent vraiment les moyens de réussir. Il faut une méthode, une méthode de travail, ça me paraît important, d'abord l'écoute des enseignants, l'écoute des parents d'élèves pour instaurer le nécessaire dialogue et avoir des échanges pour avoir une décision qui soit co-construite, pour faire adhérer à la réforme. Or, malheureusement, quand on écoute les enseignants ou les parents d'élèves, on voit bien que cette réforme n'a pas été co-construite et qu'elle n'a pas été suffisamment travaillée. C'est la raison pour laquelle la première partie de notre vœu demande qu'il y ait une nouvelle concertation en profondeur, dans le respect des positions des uns et des autres et afin d'élaborer une réforme qui soit beaucoup plus pertinente. Sur le fond, c'est la mixité sociale,

cela ne se décrète pas, cela se construit. Et pour construire cette mixité sociale, il y aurait beaucoup de choses à dire. D'abord, il y a ce que l'on peut faire à l'école et sur les secteurs mais il y a ce que l'on doit faire normalement en amont. Cette mixité sociale c'est d'abord l'équilibre des fonctions dans les quartiers et dans les nouveaux aménagements. Entre ce qu'on destine à l'économie, à l'emploi, à la formation professionnelle dans nos quartiers qu'il faut tirer vers le haut et notamment dans les quartiers populaires. L'équilibre dans le logement social, c'est-à-dire l'équilibre social des attributions entre les plus défavorisés qu'il faut aider, c'est le devoir de solidarité de la république, ces classes moyennes qui ont des difficultés à vivre à Paris parce que c'est trop cher à l'achat ou à la location et qu'il faut faire vivre dans ces quartiers et dans ces cages d'escaliers et ensuite leur permettre de pouvoir créer cette diversité sociale à l'école.

Et puis en même temps il y a de nouveaux projets pour attirer ces classes moyennes c'est l'embellissement des quartiers, notamment des portes, des portes de Paris, des portes du 18^{ème} pour amener de nouveaux projets. Je ne rappellerai pas ici mes propositions, elles seraient très longues, sur la porte de Clignancourt par exemple. Tout cela pour dire que pour faire une mixité sociale il faut choisir d'abord le bon périmètre. Est-ce le bon périmètre qui a été choisi ? La réponse est non, parce que le périmètre n'apparaît pas assez large et je voudrais donner quelques exemples et des chiffres.

A Berlioz, c'est la ségrégation sociale, c'est une évidence. Berlioz a besoin de moyens. Berlioz a besoin d'une réforme. Et puis à côté il y a Coysevox par exemple. Coysevox est sur le papier plus favorisé que Berlioz mais est-ce que Coysevox est favorisé ? La réponse est non. Je vais donner des chiffres qui sont issus de la caisse des écoles. A Coysevox, 26 % de familles sont des familles défavorisées selon les tarifs de cantine. Les familles dites « de classe moyenne » sont 51 % et 23 % de familles favorisées. Toujours à Coysevox, les catégories défavorisées représentent 19 % alors que la moyenne académique est de 16. Les catégories très favorisées et favorisées c'est-à-dire les catégories A et B sont respectivement de 3 points et de 2 points inférieures à la moyenne. Sur le taux de réussite du brevet à Coysevox, il se situe nettement en-dessous de la moyenne académique, que ce soit l'année dernière ou les autres années. Donc on ne peut pas dire que le choix du périmètre est pertinent pour réaliser une véritable mixité sociale. La deuxième partie du vœu explique qu'il faut revoir un périmètre. S'il faut faire de la mixité sociale, il faut avoir une approche globale, une vision, une méthode de travail et les moyens engagés doivent être vraiment appropriés pour réussir.

Je demande donc à ce stade et avant le débat que nous aurons légitime au conseil de Paris et avec un certain nombre de propositions que je ferai, je considère aujourd'hui qu'il faut sursoir et suspendre cette réforme. Il faut reprendre la concertation, reprendre le chemin du dialogue et de l'écoute de chacun des partenaires et trouver les bonnes décisions qui puissent convenir à chacun en se donnant les moyens de réussir une réforme qui cherche à faire la mixité sociale. Or aujourd'hui, sur les deux projets qui existent pour le 18^{ème} arrondissement, d'un côté Berlioz-Coysevox et de l'autre Curie-Philippe, incontestablement nous ne sommes pas à la hauteur des attentes, ni de la communauté éducative ni des parents d'élèves et l'intérêt de l'enfant devant être prioritaire, doit être considéré. Aujourd'hui il y a un certain nombre de manquements importants pour ne pas voter cette réforme. Si vous voulez que cette réforme soit co-construite et qu'elle suscite de l'adhésion il faut revoir la copie en gardant cet objectif de mixité sociale car je considère que les parents qui sont de Berlioz et qui voient la ségrégation, envient cette mixité sociale, ils l'attendent, la désirent. Et ceux de Coysevox ont la mixité sociale mais eux attendent que le périmètre soit beaucoup plus large parce qu'ils savent que leurs enfants ne sont pas favorisés et que la réussite est en-dessous de la moyenne. Donc là il y a un problème.

Eric LEJOINDRE : Merci pour toutes ces interventions.

Philippe DARRIULAT : C'est incontestablement un sujet qui suscite des débats sur lesquels je vais être amené à intervenir. Je vais faire le plus court possible mais je voudrais tout de même apporter des éléments pour éclairer l'ensemble des conseillers de cet arrondissement et aussi le public sur la situation.

La première chose que je veux constater mais c'est peut-être parce que je suis un indécrottable optimiste, c'est que cette réforme qui est proposée aujourd'hui s'appuie sur un constat qui est unanimement partagé, que nos collègues, notre système scolaire d'ailleurs plus généralement, mais en particulier nos collègues, souffrent cruellement d'un défaut de mixité sociale. Et nous constatons une situation d'une certaine, j'ose le mot, « ghettoïsation » dans un sens mais aussi dans l'autre, d'un certain nombre d'établissements scolaires. Ceci pèse et c'est la première chose que je veux dire c'est que ceci pèse sur toute le monde.

ce constat, tous le partagent. Ceux et ils sont nombreux, qui soutiennent la réforme proposée, ceux qui aujourd'hui combattent la réforme proposée. Mais j'ai envie de dire aussi, j'entends ce discours de l'ensemble des acteurs de l'école publique et des collèges publics, mais y compris d'un certain nombre de représentants des acteurs de collèges privés qui sont aussi confrontés à ce problème et aimeraient également une réflexion pour avancer dans la résolution de ces questions. Donc c'est une question qui fait l'unanimité qu'il faut traiter. Le problème est que lorsqu'on passe du constat à la politique, tout le monde ici sait que l'on peut rencontrer des débats, des difficultés et c'est bien la situation dans laquelle nous sommes.

Combattre pour la mixité, ce n'est pas comme je l'entends trop souvent, demander à des collégiens et à des parents de faire des sacrifices au bénéfice des autres. Demander aux parents d'élèves des collèges les plus favorisés de faire des sacrifices pour que cela bénéficie aux collégiens des collèges les moins favorisés, mais je pense que c'est un besoin pour tout le monde. Toutes les expériences pédagogiques montrent que c'est par un équilibre entre les différents publics que la réussite des enfants et que les collèges qui sont « ghettoïsés » dans un certain sens n'ont pas plus de chances de réussite et que la mixité c'est une chance pour tout le monde. Et cette mixité, je pense qu'elle est possible plus à Paris qu'ailleurs.

J'ai eu une expérience d'enseignant, j'ai enseigné 13 ans dans un lycée prévention violence aux portes de Paris. C'est vrai qu'une réforme comme ça était plus compliquée à faire parce que si j'avais pris les trois collèges qui étaient voisins à Aubervilliers, ça ne changeait pas beaucoup de la situation d'un des collèges. Mais à Paris, la chance que l'on a, ou la malchance, c'est qu'on a des secteurs, des collèges, c'est-à-dire des populations qui peuvent aller au collège, qui partout ont une certaine mixité. Et pour nous le premier enjeu est de retrouver la mixité sociale de nos quartiers dans nos collèges. Et je pense que c'est à cela que nous devons tous travailler. C'est en tout cas ce à quoi, derrière Eric LEJOINDRE, je souhaite travailler parce que je pense que c'est un enjeu majeur et tout le monde en est convaincu. Je voulais quand même partir de ce constat. Et encore une fois, il ne s'agit pas de demander à certains de se sacrifier pour d'autres mais il s'agit d'améliorer notre système éducatif. Tout le monde le reconnaît, nous souffrons de cette « ghettoïsation » des établissements scolaires.

Ceci dit, quand le Rectorat nous a dit, en effet tard, et j'ose le dire ici, c'est vrai que je n'aurais pas été malheureux si la réforme avait été engagée un an plus tôt. En même temps, est-ce au nom de cela qu'il ne faut rien faire ? Mais quand le Rectorat nous a proposé cette réforme, nous avons émis, nous au niveau de la municipalité, deux conditions. Les moyens : pédagogiques, humains, financier, premièrement. Et deuxièmement la discussion, la concertation, notamment avec les parents. C'est vrai que nous, en tant que représentants, nous avons plus insisté sur les parents ; les enseignants étant plus du ressort de leur hiérarchie et de l'Éducation Nationale.

C'est pour cela que nous avons demandé à ce que tout de suite des réunions soient organisées avec les représentants. Vous avez les représentants des parents au conseil d'administration, les enseignants au conseil d'administration, et les représentants des conseils des écoles des réunions concernées et il y a eu déjà trois réunions sur chacun des bi-secteurs, donc six réunions de trois heures à chaque fois. Certes on peut toujours faire mieux mais il y a quand même eu, incontestablement, des échanges, des débats, ce qui ne veut pas dire qu'il y a eu accord entre tout le monde, mais l'échange a eu lieu.

A partir de là, on constate qu'il y a une partie de la population scolaire, que ce soit équipe éducative ou parents, qui adhère très fortement au projet et qui se mobilise pour le soutenir. Quelle est cette population ? C'est une population, d'abord, je tiens à le dire, la représentation des organisations qui représentent les parents d'élèves et la seule qui est représentée réellement dans l'arrondissement qui soutient le projet c'est une association de parents qui s'est engagée avec beaucoup de courage, de volontarisme pour une politique de mixité. J'en salue d'ailleurs les représentants que je vois dans le public. C'est aussi les parents élus et les parents tout court d'un certain nombre d'écoles qui sont partisans.

De l'autre côté, incontestablement, il y a aussi des oppositions fortes qui viennent d'une part du collège Coysevox et des écoles qui alimentent le collège Coysevox. Là-aussi on peut trouver des partisans mais la majorité de ces publics sont contre. Pour nous, il s'agit bien évidemment d'essayer et de faire travailler ensemble ces publics pour avancer. Il ne s'agit pas de défendre les uns contre les autres mais d'essayer de permettre à tout le monde d'avancer parce qu'encore une fois, l'objectif de mixité est une condition de la réussite pour chacun.

Pour cela, je voulais dire que les conditions, contrairement à ce que dit Monsieur BOURNAZEL, me paraissent réunies. Voici le public, selon les chiffres du Rectorat du collège Coysevox : 47 % de PCS - j'ai appris en l'occurrence qu'on ne dit plus CSP mais PCS grâce à cette réforme mais c'est la même chose - 47 % de ce qui est jugé très favorisé, 13 % favorisés, 29 % moyenne, 11 % défavorisés. Ce qui met Coysevox, en termes de catégories sociales, au 24^{ème} rang sur 115 à Paris, qui est l'académie la plus clivée. Donc évidemment que c'est un collège où il y a de la mixité mais il y a une équivalence. Coysevox est aujourd'hui dans le groupe des trois collèges du 18^{ème} arrondissement qui sont hors REP, nettement hors REP.

A partir de ce moment, pour prendre l'exemple Coysevox-Berlioz, la fusion des collèges... Alors, je retire ce que je viens de dire, je viens de dire une énorme erreur. Il est hors de question qu'il y ait une fusion des collèges. La fusion des secteurs des collèges avec deux collèges distincts avec bien sûr des moyens de direction, etc., distincts. Donc la fusion des secteurs des collèges aboutirait à 38 % d'enfants des catégories favorisées, 32 % des catégories moyennes, 26 % des catégories défavorisées. Un équilibre qui permet réellement de travailler, qui est exactement ce que l'on doit être en train de chercher, qui n'est pas du tout la situation dans d'autres quartiers si l'on mélangeait deux collèges, on garderait 70 % de défavorisés. Et la preuve est dans ce que vous dites, c'est vrai que les résultats au brevet de Coysevox ne sont pas tout à fait à la hauteur de sa répartition PCS. C'est bien la preuve aussi que tout le monde a besoin de s'engager dans une réforme. On ne veut pas se contenter de l'acquis, on a besoin d'avancer.

A partir de là, dans les réunions, nos demandes en termes de moyens, je voudrais tout de même les donner proposer. Sur le collège Berlioz, création d'une bilangue anglais-allemand par l'Éducation Nationale, création de chinois par l'Éducation Nationale, création d'une classe média par l'Éducation Nationale. Par la Ville, proposition d'une résidence d'artistes dans le collège Berlioz (il faut que les enseignants nous proposent un projet), mise à disposition des moyens action collégiens pour les REP au collège Berlioz, un effort pour la rénovation du bâti, ça a été vu avec le Principal du collège.

Pour Coysevox, un deuxième CPE, c'est une vieille revendication des enseignants, des classes limitées à 25 élèves par classe sur le modèle REP à partir du moment où on rentre dans la réforme, une dotation horaire globale, une DHG, c'est-à-dire en clair des moyens spécifiques pour d'éventuels élèves en difficulté. Les moyens REP pour les élèves en difficulté seront donnés à Coysevox dans le cadre de la réforme. Au niveau Ville, nous mettons, puisque vous savez que les moyens de la Ville pour tout ce qui est projet pédagogique c'est essentiellement des voyages et sorties. Jusqu'à présent Coysevox, comme c'est un collège de groupe 2, avait des subventions de 5000 € par an seulement. Plus on est dans un collège « favorisé », plus la subvention de la ville est faible pour les projets pédagogiques. Nous l'alignerions sur, dans le cadre de la réforme, le niveau de collège de Berlioz, qui permettrait de passer l'enveloppe de subvention de projets pédagogiques de 5000 à 19500 € du point de vue de la Ville. Là aussi un effort sur la rénovation du bâti.

Sur Gérard Philipe, création d'une bilangue anglais-chinois, création d'une classe média, création d'une classe rugby, une résidence d'artistes par la Ville, un effort bâtiminaire par la Ville aussi.

Sur Marie Curie, le rétablissement de la 4^{ème} classe de 6^{ème}. Quels que soient les effectifs, 4 classes de 6^{ème} à la rentrée sur Marie Curie. La réouverture d'une bilangue anglais-allemand, la résidence d'artistes, les efforts bâtiminaires. La résidence d'artistes et les efforts bâtiminaires sont les moyens de la Ville.

Ces moyens du point de vue du Rectorat seraient contractualisés sur trois ans, c'est-à-dire que ce ne sont pas des moyens contractualisés sur un an mais qui seraient garantis sur chacun de ces établissements jusqu'à la rénovation de la carte de l'éducation prioritaire 2020. Donc trois années scolaires entières garanties et plus sûrement, de l'ensemble de ces moyens. D'autres moyens peuvent aussi être discutés et nous poussons bien sûr parce que nous sommes pour la réussite de cette réforme, à ce que le maximum soit fait pour que nous puissions réussir cette réforme. Réussir cette réforme ce n'est pas la faire passer, c'est faire que cette mixité donne ses fruits, soit au profit des enfants. Nous voulons donc travailler pour cela. Cela veut dire que nous avons demandé que sur les quatre ans il y aura un comité de suivi qui se réunira très régulièrement, composé de quatre représentants enseignants des CA des collèges, quatre représentants des parents des CA des collèges, la direction des collèges concernés, les directeurs des écoles concernées et deux représentants des parents par école concernée, plus bien sûr la municipalité et les représentants de l'Éducation Nationale, qui se réuniraient régulièrement pour le suivi de cette réforme dans lequel nous ferions venir des spécialistes autour de Julien GRENET qui est auprès du Rectorat le sociologue économiste qui travaille sur ces questions de mixité scolaire, qui fera un rendu, il y aura un travail sur ces éléments.

Voilà l'esprit pour lequel je propose que nous nous retrouvions sur le vœu proposé par Europe Écologie les Verts remanié notamment sur les propositions qu'a pu faire Gérard BRIANT. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des éléments. Il y a deux éléments importants modifiés par rapport aux vœux de Gérard BRIANT. Le principal point c'est qu'il est dit d'élargir le périmètre de la réflexion visant l'intégration dès la rentrée 2018 de nouveaux collèges afin d'accroître la mixité c'est-à-dire qu'il y a un délai pour accélérer sur un éventuel élargissement qui nécessite d'être vu. Il y a quelque chose qui m'inquiète. Je ne voudrais pas que sous prétexte qu'on parle toujours d'Yvonne Le Tac, vis-à-vis de Coysevox, qu'on oublie totalement et qu'on « cornerise » le collège Utrillo. Il faudra se poser aussi la question de sa place dans cette réforme et qui devra y être intégré.

Ce que je voulais dire aussi, c'est que dans la dernière réunion de concertation Coysevox-Berlioz, où était présente Alexandra CORDEBARD, adjointe d'Anne HIDALGO chargée des affaires scolaires et Jean-Michel COIGNARD qui est directeur académique, c'est-à-dire que c'est le Principal de l'Académie de Paris, le plus haut responsable ; les parents, sauf trois, mais l'immense majorité des

parents de Coysevox, des écoles et des enseignants, parce qu'ils mettaient des conditions à leur participation à la réunion qui était que la réforme soit reportée ou élargie à un troisième et reportée à 2018, ont quitté la réunion. La réunion s'est ensuite tenue donc seulement avec trois parents (Joseph De Maistre, Coysevox), et puis surtout parents, enseignants de Berlioz et parents de Belliard, Vauvenargues, Paul Abadie, qui sont restés. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais les enseignants de Berlioz sont arrivés avec une proposition forte de critères des répartitions des enfants entre les différents collèges. Aujourd'hui, des parents de Coysevox m'ont fait dire qu'ils n'approuvaient pas cette mesure et qu'ils demandaient à revenir dans la discussion. Nous allons donc demander, sans savoir ce qu'ils ont fait, que le comité de suivi, et cela fait partie aussi du vœu, le comité de suivi Coysevox-Berlioz soit reconvoqué avant le conseil de Paris pour que tout le monde participe à la négociation, à la discussion et faire que ce projet soit partagé. Après, ils décideront de venir ou non, j'espère vraiment qu'ils vont décider de venir et je le crois.

Je voulais conclure sur votre vœu Monsieur BOURNAZEL, en disant deux choses. Une chose que je retire, j'avais prévu de vous remercier M. BOURNAZEL mais d'après ce que j'ai cru comprendre, je ne vous remercie plus tant que ça. J'allais vous remercier puisque dans votre vœu vous ne demandiez que le report de Coysevox-Berlioz, j'allais dire c'est que vous approuviez le projet sur Curie-Philippe, et je voulais vous remercier de ce demi soutien. Mais je vous ai entendu, il semble que ce remerciement aurait été prématuré donc vous ne m'en voudrez pas de retirer le remerciement si j'ai bien compris ce que vous disiez sur ce qui va se passer au conseil de Paris.

Mais la deuxième chose que je veux vous dire, je lis avec attention votre vœu et je vois qu'il se termine que vous demandez à ce que le conseil « cherche à atteindre véritablement les objectifs affichés de mixité sociale sur une échelle plus large et plus pertinente ». Nous ne sommes pas d'accord aujourd'hui Monsieur BOURNAZEL. Vous demandez un report, nous souhaitons pouvoir continuer à avancer sur cette réforme. Demain en tout cas, nous demandons à ce que ce projet s'élargisse. Je peux vous dire que vous pouvez compter sur nous et ça indépendamment des résultats des futures échéances électorales pour vous rappeler qu'aujourd'hui dans ce vœu, vous nous demandez de travailler à la réussite de la mixité sociale sur une échelle plus large et que nous nous retrouverons, j'espère, pour l'extension de ce projet que nous entamons et que la mixité soit une réalité dans notre arrondissement. Je vous remercie Mesdames et Messieurs.

Eric LEJOINDRE : Je vais rajouter quelques éléments parce que je crois que c'est normal que le maire que je suis donne des éléments d'appréciation.

D'abord pour constater un acquis de ce débat. L'acquis de ce débat n'était pas évident à l'origine et je crois qu'il va nous accompagner dans les années qui viennent. L'acquis de ce débat c'est qu'autour de la table ici, mais dans la salle et à l'extérieur de la salle, y compris au début de notre séance, et de la même façon au moment de la cérémonie des vœux qui nous a réunie hier, à l'exception de quelques individus et c'est bien normal, personne ou je voudrais dire plus personne, ne remet en cause l'objectif que l'on a fixé qui est celui de dire que pour le bien de l'ensemble des élèves de l'arrondissement, qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, du Sud ou du Nord, l'objectif que nous nous fixons de faire en sorte que, ce qu'on appelle la mixité scolaire, retrouve des couleurs dans le 18^{ème} est partagé. Ca c'est un acquis. C'est un acquis qu'on doit, je le dis aussi, beaucoup aux débats qui ont agité notre société et beaucoup de ces débats sont venus du 18^{ème} et notamment de tous ceux qui ont porté depuis plusieurs années maintenant cet élément et ça c'est un acquis. Parce que je me rappelle les débats qu'on a eus au moment de la reconfiguration de la carte des collèges qui ne concernait pas de multisecteurs ou des bissecteurs mais qui concernait l'évolution d'un seul secteur. Et je sais à quel point à l'époque aussi ce sujet-là avait été compliqué. Peut-être moins médiatique, peut-être moins sur la place publique, sans doute parce que moins avançant aussi pour le sujet, mais je me rappelle de ces débats et je pense que c'est essentiel. C'est pour cela que je veux dire en

introduction et le répéter parce que j'ai eu l'occasion de le dire à beaucoup, j'ai le plus profond respect pour les positions de l'ensemble des personnes qui s'expriment sur ce débat. A la fois en tant que maire, à la fois en tant que père, à la fois en tant que bon connaisseur de l'arrondissement, je sais que les positions qui sont exprimées, parfois en des termes que je désapprouve mais qui sont exprimées par les uns et par les autres, ressortent d'une seule ambition pour les parents, c'est d'assurer les plus grandes chances possibles, non pas seulement à leur enfant, mais aux enfants de réussir. Alors, on n'a pas forcément la même vision de ce que sont ces conditions-là mais je sais qu'elles sont normales, légitimes, utiles. Et moi, je ne souhaite pas que nous arrivions à un point, de débat bien sûr ça c'est bien, mais de confrontation qui empêcherait les uns et les autres de se rassembler ensuite parce que si nous voulons réussir il faut que nous réussissions à entraîner tout le monde. Mais pour pouvoir entraîner tout le monde, il faut que chacun accepte au moins l'idée de pouvoir se laisser entraîner.

Mais le sujet n'est plus sur le principe, c'est déjà un acquis. Le sujet porte sur l'opportunité, sur le périmètre, sur la méthode, sur le calendrier. Et c'est des sujets qui sont tout aussi importants que celui du principe mais enfin on a passé la première haie et c'était, je crois, l'essentiel. Comme j'ai pu discuter avec un certain nombre de responsables, en tout cas je l'ai entendu de cette manière-là. L'opportunité, ce n'est pas nous qui la créons, elle est venue d'une loi qui a été votée par le parlement et de la mise en œuvre de cette loi par la Rectorat. L'opportunité est venue maintenant. Elle n'est pas venue avant. Ce n'est pas faute, avant, d'avoir dit qu'il était peut-être utile qu'elle vienne mais c'est la réalité de la situation dans laquelle nous sommes. La méthode est ce qu'elle est et toutes les méthodes sont perfectibles mais elle n'enlève rien à la réalité de ce qu'on fait ou non. Je le dis, on a encore du temps. Il y a le conseil de Paris qui est à moment mais la rentrée se fait en septembre 2017 **pas fin janvier 2016**, septembre 2017. Et nous, si nous allons plus loin parce que les conditions sont remplies pour nous permettre d'aller plus loin, alors nous serons à la disposition de tous pour faire de ces mois des moments utiles pour parvenir à un objectif qui est, je crois, assez largement partagé.

Il y a la question du périmètre et là encore, il est aujourd'hui ce qu'il est, des bisecteurs qui apparaissent déséquilibrés à certains, qui apparaissent plus équilibrés à d'autres. Là encore, tout est discutable mais ce périmètre est celui qu'a pensé le Rectorat et sur lequel ils sont capables aujourd'hui avec nous d'avancer et nous l'écrivons. Ce périmètre-là n'est pas un acquis définitif, même si élargir les périmètres c'est les élargir, c'est-à-dire à l'Est et à l'Ouest. On n'élargit pas toujours que dans un sens, on élargit partout si on doit élargir.

Puis il y a la question, et elle n'est pas neutre, de ce qu'on est prêt à mettre pour que cette réforme fonctionne, nous, la Ville, et le Rectorat. Et là-encore, je crois que dans l'histoire récente des collèges du 18^{ème}, jamais il n'a été proposé de moyens aussi conséquents pour permettre aux quatre collèges concernés de fonctionner, au bénéfice des élèves des quatre collèges concernés. Et ça doit être un élément pris en compte dans la réflexion qui nous emmène jusqu'au conseil de Paris du mois de janvier mais aussi ensuite, dans la poursuite de notre réflexion.

Voilà où on en est aujourd'hui. Il y a des opportunités et il y a des difficultés aussi. Je vois, j'entends et je respecte l'ensemble des expressions qui se tiennent. Je les respecte parce que de notre capacité à avancer ensemble découle la capacité de réussir la réforme. Cela ne m'intéresse pas de me lancer dans une réforme si c'est pour qu'elle n'aboutisse pas au bout. C'est pour cela que je pense qu'il faut que nous prenions des initiatives pour permettre aux rassemblements éventuels de se tenir d'ici le conseil de Paris et éventuellement ensuite parce que beaucoup reste à construire. Le vote du conseil de Paris du mois de janvier c'est une condition, pour ceux qui aiment les maths, c'est une condition nécessaire à la poursuite du projet. Ce n'est pas une condition suffisante. C'est une condition nécessaire parce que si nous ne votons pas les secteurs agrandis, de fait de réforme il n'y a pas. C'est

un fait. Ce n'est pas une condition suffisante parce qu'il reste beaucoup de sujets à débattre ensuite. Il y a le sujet des affectations, central dans les deux cas. Le sujet des moyens, il est plus avancé que celui des affectations mais il mérite encore d'être confirmé, contractualisé, validé. Le sujet des perspectives, comment on part de ce premier moment de réforme à la poursuite de notre travail sur la mixité dans le 18^{ème}. Et tout cela, c'est des choses que nous aurons, si nous avançons plus loin dans ce débat, à construire avec les communautés éducatives, avec les parents dans les écoles et avec tous ceux qui voudront s'engager pour cette année et puis pour la suite parce qu'une évolution aussi importante se pense dans le temps.

Mais je crois que si l'on considère que cette réforme a du sens, ça n'a pas de sens de la retarder. Si on pense que c'est une réforme qui a du sens pour les élèves, on peut la retarder mais on loupera une classe d'âge. Ce n'est pas un drame, ça fait longtemps que l'on discute de cette question. Mais c'est un risque. Voilà où on en est, vous voyez, je ne suis pas sur une posture totalement claire sur ce qu'il va se passer parce que le moment est compliqué et encore une fois, l'objectif c'est de réussir par ce qu'on a cette spécificité nous à Paris qui est que si au fond les élèves de nos collèges représentaient la diversité sociale de tous nos quartiers, dans les quartiers actuels, alors la question se poserait de manière différente. Je crois qu'il y a besoin de signes, je crois qu'il y a besoin d'avancer, de bouger pour redonner confiance dans nos collèges à l'ensemble des parents. Mais les secteurs ou les populations des secteurs sont beaucoup plus mixtes que parfois certains collèges ne le sont. Pourquoi ? Et c'est là où le fait d'avancer doit nous permettre d'améliorer la proportion d'élèves plus favorisés dans l'ensemble des collèges parce que ce sera le choix du plus grand nombre des parents. Mais ce choix du plus grand nombre des parents ne vient pas d'une décision municipale évidemment, mais rectorale non plus. Il vient d'une adhésion et cette adhésion doit se construire. Nous avons encore un peu de temps pour la construire mais plus autant de temps que cela. Je crois que nous aurions tort de nous priver de la possibilité de l'avancer. Pas pour nous mais pour les élèves, pour la réussite de l'ensemble des élèves du 18^{ème} et je conclus, enfin je ne conclus pas car rien de ce que je dis n'est conclusif à ce stade, mais je veux redire ce que j'ai dit aux parents que j'ai reçus des collèges Coysevox et des écoles associées. Si j'imaginai une seule seconde que je demandais à des enfants d'un collège de se sacrifier pour le bien des autres, alors je ne le ferais pas. Si je pensais que cette réforme entraînait un sacrifice pour les enfants de Joseph De Maistre, de Damrémont ou actuellement de Coysevox, alors évidemment il ne serait pas question d'avancer dans ce sens-là. Mais je ne crois pas à ça, je me trompe peut-être mais je ne crois pas que le fait d'avancer, pas non plus dans des proportions excessives, mais d'avancer un peu plus dans le mélange des populations, pour peu que les moyens soient donnés aux équipes éducatives et à l'administration du collège, se fasse au détriment ni de la réussite scolaire, ni de la qualité de vie d'un certain nombre d'élèves. Parce qu'il n'est pas question pour moi, pour personne d'ailleurs je crois autour de la table, d'imaginer demander des sacrifices aux uns ou au bénéfice des autres, ce n'est pas ça l'enjeu. L'enjeu est d'essayer de faire le mieux pour 100 % des élèves des deux secteurs ou des quatre secteurs et finalement de tous les collèges du 18^{ème}. Est-ce qu'on est capable de faire ça ? C'est une question. Est-ce que la réponse est évidente. Non, sinon il n'y aurait pas autant de débats, de manifestations de soutien ou d'opposition d'ailleurs, il n'y aurait pas parfois autant d'inquiétude mais je crois qu'on a là l'opportunité de le faire, d'avancer. Est-ce qu'on en aura d'autres dans notre vie d'adulte ? Sûrement. Dans la vie des élèves, je ne sais pas. Dans notre combat politique à nous oui bien sûr mais dans la vie des élèves, c'est à voir.

Voilà pourquoi dans le vœu tel qu'il a été retravaillé, nous avons d'abord demandé, et je pense que c'est important, que l'académie de Paris organise une réunion supplémentaire du comité de suivi Coysevox-Berlioz parce que je considère, et Philippe DARRIULAT l'a dit, que les éléments qui ont été tranchés en l'absence des uns, doivent pouvoir être mis sur la table devant tout le monde. Encore faut-il que tout le monde souhaite y participer. En tout cas, la proposition sera faite. Je souhaite que nous soyons capables, et si possible d'ici la fin du mois, de contractualiser de façon très claire, mais

Philippe DARRIULAT a donné des éléments, les moyens supplémentaires qui seront engagés par le Rectorat et par la Ville et que nous fassions connaître à l'ensemble des parents et à l'ensemble des professeurs bien sûr, mais pour eux l'information circule plus facilement, les propositions qui sont faites en matière de renforcement des moyens. Et puis bien sûr que nous informions de manière transparente et exhaustive les parents sur les données les plus objectives possibles parce qu'il y a, là encore, beaucoup de questionnements qui sont portés légitimement parce que chacun a besoin de savoir. Et puis le reste des considérants a aussi du sens mais voilà l'essentiel.

Si le sujet aujourd'hui est des modalités de la mise en œuvre de cette réforme, alors il faut que nous avancions avant le mois de janvier. Si ce n'est pas le cas, forcément il y a un couperet au conseil de Paris, qui est nécessaire mais pas suffisant. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. On a l'habitude dans le 18^{ème} de piloter des sujets un tout petit peu compliqués à bien des égards. Celui-ci l'est sans doute plus que beaucoup d'autres parce qu'au fond chacun s'interroge sur ce qu'est la bonne réponse. On n'est pas dans une vision les uns contre les autres. Je n'imagine pas une seule seconde être partisan ou partie prenante d'un combat. J'essaie d'être partie prenante d'une construction, de quelque chose qui doit bénéficier à tout le monde ou alors ça n'a pas de sens. Mais c'est compliqué, on n'a pas encore abouti. Ce n'est pas ce soir qu'on aboutira. Ce n'est d'ailleurs pas au conseil de Paris qu'on aboutira mais c'est à ce moment-là qu'on fera ou non un pas en avant. A nous de créer les conditions qui vont le permettre.

Voilà où nous en sommes, voilà pourquoi je vous propose que nous soumettions au vote. Alors, dans l'ordre le vœu déposé par Galla BRIDIER et les élus du groupe EELV est donc retiré d'une certaine façon au bénéfice du vœu qui a été distribué sur table. Est-ce le cas aussi du vœu déposé par la groupe PCF Front de Gauche ? Oui. Donc je ne les soumetts pas au vote.

Le vœu des élus du groupe Les Républicains et citoyens indépendants est-il maintenu ? Oui. Donc je le soumetts au vote avec un avis défavorable. Je soumettrai ensuite aux voix le vœu déposé sur table.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous maintenons notre vœu car si nous partageons l'objectif de mixité qui a été évoqué tout à l'heure, nous avons une autre méthode. Je crois que ça a été clairement dit, et nous avons la volonté d'avoir un autre périmètre. Nous allons nous abstenir sur votre vœu puisque au moins il annonce une réunion du comité de suivi, des moyens humains, il dit qu'il va réfléchir au périmètre mais ça nous paraît insuffisant donc on ne le votera pas. On va s'abstenir mais il est quand même urgent qu'il y ait de nouvelles méthodes de travail, d'écoute, de dialogue, pour vraiment co-construire des décisions avec l'ensemble des parents et de la communauté éducative, qu'ils soient les uns et les autres respectés et qu'ensuite il y ait une vraie réflexion sur le périmètre parce que je pense que si l'on s'engage dans un périmètre déjà prédéfini on en changera pas parce qu'on ne peut pas changer tous les ans de stratégie, de périmètre. Je pense que pour mener une réforme et qu'elle réussisse, il faut prendre parfois un tout petit peu plus de temps mais être certain que la décision et la réforme suscitent l'adhésion pour qu'elle marche, ça c'est la méthode et que sur le fond, elle corresponde au bon périmètre pour que vraiment chacun s'y retrouve et que l'objectif de mixité sociale soit vraiment celui-ci et pas juste sur un petit secteur.

Eric LEJOINDRE : Merci. Donc je mets aux voix le vœu numéro 6 déposé par les élus du groupe Les Républicains et citoyens indépendants. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté.

Et je soumetts aux voix le vœu déposé sur table et présenté notamment par Philippe DARRIULAT. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Mais tout cela ne réduit pas le champ du débat que nous allons avoir dans les jours qui viennent.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.22 à la majorité soit 32 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.25 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 32 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.23 : Vœu du groupe PCF-Front de gauche relatif au désengagement de la Région du financement du logement social

Ian BROSSAT : Ce vœu porte sur le financement du logement social, plus particulièrement sur une décision annoncée tout récemment et prise par la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, Mme PECRESSE.

Vous vous souvenez peut-être que lors de sa campagne des élections régionales, Mme PECRESSE avait annoncé sa décision de ne plus financer le logement social dans les territoires qui comptent plus de 30 % de logements sociaux avec un objectif présenté de mixité sociale. La réalité, c'est qu'elle vient d'annoncer qu'elle ne financerait plus du tout le logement social à Paris et en première Couronne, j'insiste sur ce point, plus du tout. Elle prend en prétexte pour cela de la mise en place de la métropole du Grand Paris ; ce qui est un argument tout à fait mensonger puisque le transfert de compétence n'interviendra que fin 2017 et non pas au 1^{er} janvier 2017.

Je vous rappelle quand même que jusqu'à récemment, lorsque la région était dirigée par la gauche et qu'Emmanuelle COSSE était d'ailleurs vice-présidente en charge du logement, à l'époque, le budget du logement c'était 100 millions d'euros par an. Cela signifie tout simplement que nous ne pourrions plus du tout compter sur la région Ile-de-France pour financer à la fois de la production de logements sociaux nouveaux à Paris, mais aussi de la réhabilitation d'immeubles de logements sociaux existants. Or, nous le savons, nous avons besoin de réhabiliter un certain nombre d'immeubles de logements sociaux.

Ce vœu vise à ce que nous puissions interpeler ensemble la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France pour lui demander de renoncer à son projet visant à supprimer le financement de logements sociaux dans la capitale.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre, puis je dirais d'ailleurs un mot.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais vous dire qu'il n'a échappé à personne qu'il y a, depuis le 1^{er} janvier dans le cadre de la métropole Grand Paris, de nouvelles compétences données à cette métropole et notamment la compétence du logement. Soit on ne crée pas une structure supplémentaire pour s'occuper de cette compétence de logement, à ce moment-là, la région conserve son financement sur les territoires métropolitains. Soit on fait la réforme et on assume. Valérie PECRESSE, elle, va continuer à investir dans le logement social de la même manière, mais elle va investir sur les territoires de la Grande couronne, c'est-à-dire là où il n'y a pas la Métropole qui a compétence pour s'occuper du logement. D'ailleurs, depuis qu'elle est arrivée à la tête de la région, dans le cadre de son établissement public qui gère la politique du foncier, elle vient de simplifier les règles pour construire davantage et les maires, notamment de banlieues sont très heureux puisqu'ils vont pouvoir lancer des procédures plus rapides et plus efficaces pour faire du logement social mais

aussi du logement intermédiaire ou du logement en accession sociale à la propriété ou du logement privé. Donc le territoire hors métropole va être privilégié dans le logement social puisque c'est la Métropole maintenant qui a la compétence.

Je voudrais dire quand même qu'il y a quelque chose assez étonnant. La région Ile-de-France a lancé il y a quelques mois « dessine-moi le Grand Paris de demain ». Dans « dessine-moi le Grand Paris de demain », il y a des propositions pour l'ensemble des collectivités pour mener des projets d'aménagement dans lesquels on peut faire beaucoup de choses : de l'économie, de la formation professionnelle, du logement.

J'avais proposé depuis très longtemps, j'avais évoqué cela à la région, qu'on puisse travailler sur des projets comme les portes de Paris, un sujet qui me tient à cœur. La Ville de Paris a déposé à la région zéro dossier. Il semblerait que lorsque Mme PECRESSE explique qu'elle est prête à financer un certain nombre de projets pour Paris, Mme HIDALGO ne souhaite pas participer. Elle refuse l'argent de la région Ile-de-France, elle refuse l'investissement pour l'ensemble des Parisiens et notamment de nos quartiers populaires ; je le regrette parce que cela, c'est vraiment une manière de faire de la politique absolument sectaire.

En 2017, je souhaite que la nouvelle majorité, quelle qu'elle soit, puisse revoir la politique territoriale en Ile-de-France et simplifier les strates parce que la majorité actuelle porte une lourde responsabilité. Nous avons :

- nos arrondissements ;
- Paris qui est une ville et un département ;
- maintenant les comités des territoires que vous avez créés ;
- la Métropole que vous avez créée ;
- la région Ile-de-France.

Qui comprend qui fait quoi ? Rien ni personne. Cette métropole s'occupe du logement, qu'elle s'en occupe bien. Nous, nous voulons la simplification administrative et par exemple, nous voulons que la région Ile-de-France puisse récupérer les compétences de la Métropole et elle pourra assumer ainsi le logement de la capitale et de la première Couronne.

Si tel n'était pas le cas, c'est à la Métropole de continuer à s'en occuper mais arrêtons de tout mélanger et arrêtons à l'approche des séances électorales à venir de chercher à faire quelques voix.

Eric LEJOINDRE : C'est sûr que personne n'est évidemment de cette logique-là.

Galla BRIDIER : Nous soutiendrons et nous voterons dès ce soir avec les deux mains le vœu du groupe PCF-front de gauche.

Je voudrais quand même souligner qu'il y a un énorme paradoxe de la part de Valérie PECRESSE de ne pas vouloir reconnaître la nouvelle collectivité qui est la Métropole du Grand Paris. Vous venez de le dire, vous souhaitez à terme récupérer l'ensemble des pouvoirs de la MGP et même temps, vous dédire complètement de vos responsabilités en matière de logement et, qui plus est, de logement social au bénéfice de la Métropole qui a toujours dit de toute façon qu'elle financerait les projets de logements sociaux même si effectivement, nous n'en sommes qu'au début de cette collectivité, qu'au début du plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat que nous ne devons voter qu'à la fin de cette année.

Je pense que ces différentes décisions prises sont dangereuses. Dangereuses, d'abord, pour les gens qui habitent déjà ces logements sociaux dont les bailleurs ne recevront plus de fonds pour financer

les réhabilitations. Aujourd'hui, elles sont en tout cas financées en grande partie par les fonds propres des bailleurs sociaux qui aujourd'hui ont du mal à boucler leur budget, c'est surtout là que la région avait un effet levier très, très important.

Quand vous dites que vous allez construire – Mme PECRESSE, mais je dis vous puisqu'effectivement autour de cette table, il y a des conseillers régionaux, au moins un – en Grande Couronne alors que ce n'est précisément pas là qu'il y a la demande, alors que c'est précisément sur la zone dense qui effectivement correspond à la Métropole qu'on sait qu'il faut construire, que c'est là que la demande se présente, que c'est là que les grandes infrastructures de transports vont être développées et c'est autour de celles-ci qu'il faut densifier, tout cela paraît vraiment très dommageable pour ne pas dire plus.

Daniel VAILLANT : C'est un mot humoristique qui veut dire quelque chose. Je voterai bien sûr le vœu tel qu'il est proposé, mais le Maire peut en témoigner, on inaugure aujourd'hui des programmes de logements sociaux et c'est bien que le Maire du 18^{ème}, que l'adjoint à la Maire de Paris, que M. BOURNAZEL viennent prendre la parole pour souligner le partenariat utile qui permet de faire émerger des programmes de logements sociaux ou des programmes de réhabilitation.

Mme PECRESSE va nous priver de l'intervention de M. BOURNAZEL dans toutes ces inaugurations. On n'entendra plus sa voix pour se féliciter du partenariat entre la Région et la Ville pour faire des programmes de logements sociaux. Il faudrait que Mme PECRESSE ne nous prive pas de vous, M. BOURNAZEL.

Eric LEJOINDRE : C'est une raison supplémentaire de voter le vœu tel que présenté par M. BROSSAT, ce n'est sans doute pas la principale ou l'essentielle.

Je ne veux pas revenir sur les différents sujets qui ont été bien traités par Mme BRIDIER et M. BROSSAT. Je veux redire ce que j'ai l'occasion souvent de dire, le logement social, c'est un élément d'équilibre, y compris dans les quartiers où il y en a déjà beaucoup. C'est un élément d'équilibre parce qu'on a besoin de financer les réhabilitations et il y en a beaucoup. C'est un élément d'équilibre notamment à Paris, parce qu'on voit les situations contrastées de l'évolution des prix du mètre carré privé ou des locations privées et de ce que permet le logement social.

Si on veut permettre à l'ensemble des Parisiens de continuer à avoir accès à Paris, y compris dans les quartiers populaires, alors on a besoin du logement social, du logement social comme on le dit à chaque fois et comme on le fait, pas comme ce qu'on a pu faire dans les années 60, 70 ou 80, avec des immenses barres pas du tout mélangées, mais du logement social comme on le fait aujourd'hui permettant à l'intérieur de chaque bâtiment de veiller à ce que l'ensemble des catégories sociales qui ont accès au logement social puissent être mélangées au sein du même bâtiment.

On parlait de mixité à l'école, vous parliez à juste raison, M. BOURNAZEL, de la question de l'urbain et de comment avancer pour faire en sorte que l'on puisse se retrouver dans la sociologie de nos quartiers plus de diversités, mais il y a une forme de contradiction. Considérez que le partenariat que nous avons, nous, avec la région et qui permet quand même régulièrement de sortir des projets, y compris à Paris et qui permet justement d'atteindre l'objectif que nous nous fixons dans l'ensemble de nos quartiers au motif que nous aurions trop de logement social déjà, que ce partenariat-là disparaisse. Je pense que c'est une mauvaise décision que celle qui est prise aujourd'hui par l'exécutif de la région Ile-de-France.

J'espère que nous arriverons à la faire évoluer comme je le souhaite, et nous sommes un certain nombre à avoir signé ce dimanche une tribune en la matière dans la JDD, que la participation de la

région à ce qu'on appelle la Politique de la Ville puisse être maintenue parce que sinon, c'est tout ce que nous faisons dans nos quartiers. Le partenariat que nous faisons avec les différentes institutions qui ont en charge la construction de notre territoire qui serait mise en difficulté et Paris ne pourra pas compenser à elle toute seule.

Oui, mais la région ne participe pas ou ne propose pas que le financement qui est jusqu'à aujourd'hui dévolu au logement social soit donné à la Métropole. C'est assez facile de dire qu'on fait tout sauf déconcentrer les budgets.

Je suis absolument convaincu que ce partenariat est utile et que le retrait de la région de trop de politiques publiques, notamment pour nos quartiers populaires et notamment pour les quartiers du 18^{ème}, nous mettrait dans une très grande difficulté. La Région a aussi à tenir son rôle et être un des acteurs d'équilibre du territoire et j'ai peur que ce ne soit l'objectif fixé.

Ian BROSSAT : Juste pour redonner un élément factuel, le transfert de la compétence logement à la Métropole, c'est fin 2017. La région Ile-de-France se désengage du financement du logement social en janvier 2017, donc pour l'ensemble de l'année 2017. Cela veut dire que c'est une décision qui n'a rien à voir avec le transfert de compétences, c'est une décision politique qui vise à arrêter de financer le logement social là où il y a le plus de besoin en matière de logements sociaux. Vous allez donc faire une chose toute simple, vous allez financer du logement social, là où il n'y a pas de demande en deuxième Couronne et arrêter de financer du logement social là où il y a de la demande.

Par ailleurs, je sais que l'ensemble des bailleurs d'Ile-de-France ont demandé un rendez-vous au vice-président en charge du logement, M. Geoffroy DIDIER, vendredi dernier à 18h30. Ils ont attendu jusqu'à 20h00 alors même que le rendez-vous a été fixé, pour finir par être reçus par le directeur de cabinet. Voilà comment le vice-président en charge du logement à la région Ile-de-France traite l'ensemble des bailleurs sociaux de la région Ile-de-France. Cela en dit long sur le regard que vous portez sur le logement social et le manque de considération à l'égard de ceux qui se battent pour produire du logement social alors même qu'on n'a jamais eu autant besoin de logements sociaux à Paris et en première Couronne.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. On ne va pas parler des uns et des autres.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.23 à la majorité soit 32 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

DELIBERATION : 18.2017.24 : Vœu du groupe PCF-Front de gauche relatif au refus de la fermeture du bureau de Poste rue Tristan Tzara

Eric LEJOINDRE : La parole est à M. BROSSAT pour le présenter et ensuite M. VAILLANT pour donner quelques éléments des modifications distribuées sur tables.

Ian BROSSAT : Ce vœu porte sur la fermeture du bureau de Poste la rue Tristan-Tzara. Nous avons d'ailleurs déjà déposé un vœu sur ce sujet il y a quelques semaines maintenant, malheureusement, ce bureau de Poste situé dans le quartier Evangile a fermé le 4 janvier 2017 et ce malgré :

- l'expression des élus représentés au sein de notre Conseil d'arrondissement ;

- la mobilisation des habitants, des usagers de ce bureau de Poste ;
- la mobilisation de nombreux salariés qui ont fait part de leur colère face à cette décision de fermeture.

Décision d'autant plus dommageable qu'elle intervient après d'autres fermetures de services publics dans le même quartier. Je pense à la fermeture du commissariat de la rue Raymond-Queneau et celle de l'antenne de la sécurité sociale située 15, rue des Fillettes.

Tout cela fait que dans un quartier comme celui-ci qui est un quartier prioritaire, un quartier de la Politique de la Ville, un quartier qui a besoin de service public, il nous paraît nécessaire d'interpeler à nouveau la direction de La Poste et de lui demander la réouverture du bureau de poste de la rue Tristan-Tzara, d'autant d'ailleurs que La Poste reste pour l'instant locataire de la RIVP qui est propriétaire de ce local.

C'est le sens du vœu déposé par les élus de notre groupe.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voulais intervenir sur ce vœu – on a déjà eu le débat dans ce Conseil – et rappeler que j'étais intervenu d'ailleurs par courrier auprès de la direction de La Poste pour leur dire que sollicité par des habitants, je demandais avec mes collègues le maintien de ce bureau. Donc je voterai ce vœu dans l'intérêt général. Je l'ai fait, je le rappelle souvent dans la mandature précédente nationale lorsque la droite et le centre étaient aux responsabilités, je votais des vœux qui demandaient au gouvernement le maintien d'un certain nombre de services publics car je suis plus attaché à mon territoire et à la défense de la qualité de vie des habitants du 18^{ème} qu'à une majorité politique ou à un parti politique.

Cela c'est très important et c'est la raison pour laquelle, je vote ce vœu parce que je crois sincèrement, à la demande d'habitants, qu'un certain nombre d'habitants et notamment des personnes âgées auront de lourds problèmes s'il n'y a pas le maintien des services de ce bureau de Poste. Donc c'est une mission d'intérêt général qu'au-delà des clivages politiques et dans l'intérêt des habitants, nous devons défendre.

Philippe DURAND : Il y a un mois, nous avons, nous-mêmes, déposé aussi un vœu pour le maintien de cette Poste. Effectivement, nous voterons des deux mains ce vœu.

Il est très important de maintenir les services publics dans les quartiers Politique de la Ville et personnellement, nous ne comprenons pas que des services publics quittent les quartiers Politique de la Ville. C'est un élément essentiel de cohésion sociale, de maintien des services. C'est quelque chose que l'on doit à l'entière totalité de la population.

Daniel VAILLANT : Je vais au nom de la municipalité, comme le Maire me l'a demandé, dire que nous voterons ce vœu bien évidemment puisque nous ne ferons que réitérer les gestes que nous avons faits en octobre 2016 pour demander le maintien de cet équipement de proximité.

En règle générale, comme M. BOURNAZEL, nous votons les vœux qui apparaissent comme visant l'intérêt des populations concernées parce qu'il n'y a pas ceux qui sont pour les services publics et ceux qui sont contre. Enfin, en tout cas, il y en a qui mettent en œuvre des politiques et M. BOURNAZEL vous l'accepteriez, j'aurais bien voulu que quand vos amis étaient en responsabilité, que nous demandions le maintien de la police de proximité, que nous refusions la suppression de près de 1 000 postes de policiers et de gendarmes, vous ayez pu être entendu, force est de constater que ce ne fut pas le cas. Aidons-nous les uns les autres quand il est encore temps.

Sur cette histoire de bureau de Poste, après le vote en octobre 2016, M. le Maire et moi-même avons reçu la direction de La Poste pour lui demander de s'expliquer, de sursoir et de ne pas fermer ce bureau de Poste. D'autant comme l'a dit M. BROSSAT que La Poste est titulaire d'un bail qu'elle honore en payant à la RIVP jusqu'au milieu de l'année 2017. Force est de constater que nous n'avons pas été superbement entendus puisque le 4 janvier, le bureau de Poste a fermé. Nous avons demandé un délai, des justifications, des études, ce qui est encore le cas maintenant. Nous avons d'ailleurs prévu de revoir La Poste qui a différé son rendez-vous, mais que nous reverrons pour essayer de convaincre et d'obtenir en tout état de cause une amélioration par rapport au dispositif actuel.

Je veux néanmoins remercier le commerçant qui a pris le relai et qui s'en acquitte plutôt bien, d'après ce qu'on m'a dit. Ce qui prouve qu'il y a aussi des gens qui ont envie de travailler, qui sont volontaires et qui viennent pallier la suppression d'un service public tel que La Poste. Donc moi, je ne veux pas jeter l'opprobre sur quelqu'un qui le fait au service de la population du quartier.

Je continue de penser qu'une des difficultés majeures au-delà du service public de La Poste proprement dit, mais c'est l'absence d'un distributeur de billets et notamment pour un certain nombre de personnes à mobilité réduite ou d'un certain âge, je pense qu'il faut que La Poste, d'une manière ou d'une autre, apporte de réponses et Marx-Dormoy n'est pas la réponse idéale. Je ne parle même pas de la réponse du bureau de Poste porte de la Chapelle qui sera très utile quand la Chapelle international sera là parce que là, on sera en proximité.

Voilà pourquoi nous allons voter ce vœu tel qu'il vous a été présenté sur table et que nous allons continuer à essayer d'être persuasif sur un établissement public qui n'est pas sous la responsabilité ni de la Mairie de Paris ni de la Mairie d'arrondissement, mais nous partageons comme les auteurs du vœu la volonté d'avoir une Poste bienveillante au service du public. Le Maire se rappellera que j'ai contredit le directeur régional qui nous parlait de ses clients et je continuais de parler d'usagers.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.24 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.26 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants relatif à la fusion des ZSP des 18e et 19e arrondissements et au renforcement de leurs moyens.

Pierre LISCIA : En 2012, le Gouvernement a créé des zones de sécurité prioritaire (ZSP) pour renforcer la sécurisation de certains territoires particulièrement touchés par une dégradation de l'ordre et de la tranquillité publique. A Paris, la première de ces ZSP à avoir vu le jour a été la ZSP Barbès-Château Rouge le 19 septembre 2012. Cette ZSP avait donc pour objectif de lutter contre les actes de délinquance et la dégradation de l'espace public, les trafics, recels, ventes à la sauvette, prostitutions et racolages, consommations d'alcool sur la voie publique, non-respects des règles d'hygiène et de sécurité dans les commerces alimentaires notamment et occupations illégales de l'espace public. Là, je ne fais que citer une publication de la préfecture de police de Paris qui présente le dispositif et qui est d'ailleurs en libre consultation sur son site internet.

Plus de quatre ans après l'instauration de cette ZSP Barbès-Château Rouge, nous ne pouvons que constater que les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés sont très insuffisants, en

particulier en matière de lutte contre la dégradation de l'espace public dans la mesure où les phénomènes de vente à la sauvette, de trafic et de proxénétisme perdurent, voire s'aggravent inexorablement. Par ailleurs, le lancement de cette ZSP Barbès-Château Rouge a été suivi quelques mois après, le 13 février 2013 précisément, par l'instauration d'une seconde ZSP parisienne qui est celle de Stalingrad-Orgues de Flandres dans le 19^{ème} arrondissement.

Malgré les insuffisances et les échecs de ces ZSP – comme je viens de l'évoquer – la création de ces deux zones de sécurité prioritaire dans des espaces géographiques très restreints à la physionomie sociale et sécuritaire très proche a entraîné un phénomène progressif de report des facteurs de dégradation des conditions de vie dans le quartier Chapelle, lui-même situé entre ces deux ZSP parisiennes. En d'autres termes, les ZSP dans leur forme actuelle sont insuffisantes pour éradiquer efficacement et durablement la délinquance et les incivilités, mais elles le sont suffisamment au contraire pour impacter tout le quartier de la Chapelle qui est lui-même, entre guillemets, pris en sandwich – si vous me permettez cette expression – entre ces deux ZSP et qui subit les effets pervers de report de la délinquance puisque, aujourd'hui, ce quartier connaît depuis 2012 notamment une aggravation des actes de délinquance et une dégradation de l'espace public. Je ne citerais qu'un seul exemple criant mais tellement et tristement révélateur qui est celui de la situation calamiteuse de la place de la Chapelle où la vente à la sauvette entrave considérablement évidemment la circulation des piétons, mais présente aussi et surtout des risques de violences, d'agressions verbales et physiques réelles et qui sont surtout graves. Cette dégradation des conditions de vie dans les quartiers de la Chapelle est particulièrement insupportable et injuste pour les riverains dans la mesure où elle est liée directement à la création de ces deux ZSP limitrophes.

La solution que nous vous proposons est donc claire et simple et surtout, elle est d'abord soutenue par les riverains mais également par les forces de police qui se sont déployés sur le terrain puisque cette proposition que nous formulons ne sort pas de nulle part mais élaborée justement après des échanges nombreux avec des policiers qui se trouvent malheureusement démunis devant les incohérences des pouvoirs publics.

Dans un premier temps, nous vous proposons de solliciter le Gouvernement pour procéder à la fusion des ZSP Barbès-Château Rouge et Stalingrad-Flandres de façon à ce que le quartier de la Chapelle, tout autant concerné par la dégradation de l'ordre et de la tranquillité publique que les deux ZSP limitrophes, soit lui aussi intégré dans ce dispositif de sécurité. Ensuite, nous vous proposons que vous saisissiez le préfet de police pour renforcer significativement les dispositifs de sécurité au sein de cette nouvelle zone de sécurité prioritaire réunifiée. Je vous remercie.

Sarah PROUST : Merci M. LISCIA de votre question qui est intéressante. Effectivement, c'est un débat intéressant de pouvoir discuter de ces ZSP, de leur bilan, de leur périmètre etc. Néanmoins, mis à part l'intérêt réel de votre question, s'il ne fallait qu'une raison de ne pas adopter ce vœu en l'état, c'est notamment ce que vous évoquez sur la question des moyens.

Les moyens, et vous le savez, ne cessent d'augmenter depuis 2012. M. VAILLANT a expliqué dans quelles conditions le commissariat central se trouvait en termes d'effectifs en 2012 et comment depuis 2012 les effectifs n'ont cessé d'augmenter ; qu'ils ne soient pas suffisant, je vous l'accorde, qu'ils aient été largement augmentés depuis 2012, c'est un fait tout à fait incontestable. D'ailleurs, je me permets de signifier que si d'aventure le candidat que vous soutenez devait gagner en 2017, j'espère que vous serez aux côtés de ceux qui continuent à demander le maintien, voire l'augmentation des effectifs dans la fonction publique puisque des chiffres de fonctionnaires ne sont pas seulement des chiffres dans les programmes électoraux mais aussi des hommes et des femmes qui, tous les jours, sont sur le terrain, effectivement pour être là pour la protection et la sécurité de nos concitoyens.

Pour notre part, nous ne sommes pas favorables à la question de la fusion des ZSP 18^{ème} et 19^{ème}. Je suis assez, à la fois contente et stupéfaite des informations que vous donnez ce soir, à savoir que la commissaire divisionnaire central vous appelle pour vous dire qu'elle est favorable à la fusion des ZSP. Vous me permettez, elle est un peu dubitative sur le sujet.

Nous sommes contre à la fusion de ces deux ZSP parce que nous avons remarqué dans l'ensemble du travail que nous avons pu mener avec la police, mais aussi ce que dit le Procureur ou aussi l'ensemble des forces de police intéressées sur ce secteur que, plus le maillage est restreint, plus le maillage est petit, plus le travail est efficace.

Il y a ces deux ZSP, c'est parce qu'effectivement, les incivilités et les actes de délinquances peuvent se ressembler mais quand on est sur des enjeux aussi lourds, il faut être dans un travail ciblé et on se rend compte que c'est par ce travail parfois un peu de dentelle qu'on arrive à travailler sur des réseaux de prostitution, sur effectivement la vente à la sauvette où il y a encore beaucoup de choses à faire. Mais on se rend compte que plus le maillage est restreint, plus le travail est efficace. Par ailleurs, les ZSP ne sont pas l'alpha et l'oméga de la politique sécuritaire dans le 18^{ème} et dans le 19^{ème} arrondissements. D'abord, les deux commissaires centraux se connaissent extrêmement bien et travaillent ensemble. On l'a vu à de multiples reprises, le travail partenarial entre les deux arrondissements peut se faire indépendamment des ZSP. Deuxième chose, il faut voir les choses de manière complémentaire. Je suis intéressée par l'idée de pouvoir travailler en dehors des zones strictement de limite administrative, c'est pour cela que la DPSP, la direction de la protection de la sécurité de la prévention de la ville de Paris ont fusionné pour des maraudes spécifiques leurs effectifs 18^{ème} et 19^{ème} sur des sujets très précis, je pense notamment à la question des rixes des jeunes du 18^{ème} et du 19^{ème}. On se rend bien compte que là, toute cette zone que vous évoquez (comme je ne sais plus quelle était votre expression), mais je la partage, deux zones entre deux ZSP doivent faire l'objet d'un travail partenarial spécifique notamment sur la question de la prévention. C'est ce qui a été fait par la Ville de Paris par ces maraudes conjointes, non pas de fusionnement de services, mais de maraudes conjointes entre des effectifs des deux arrondissements sur un travail spécifique, sur un maillage territorial très précis. Par ailleurs, la brigade de lutte contre les incivilités vient en complément du travail fait par les forces de sécurité puisqu'on sait qu'elles ne peuvent pas, en plus de gérer tous les faits de délinquance que vous évoquez, gérer la question des incivilités. C'est pour cela que la Ville de Paris a souhaité se doter d'un outil et d'effectif supplémentaires.

Donc, même si nous ne sommes pas favorables à la fusion de ces deux ZSP pour vraiment des raisons de pratique et d'efficacité du travail, en revanche je considère que retravailler sur la question du périmétrage est un vrai sujet intéressant. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le périmétrage a été fait en 2012. On sait bien ce que sont les limites administratives, enlever une rue, en ajouter une. Evidemment, il y a une demande des riverains qui est tout à fait légitime de considérer qu'à quelques mètres, ils ne sont pas dans la ZSP, donc ils se posent la question de savoir si l'effectivité ou en tout cas si l'intérêt du travail de la ZSP peut servir leur territoire. Nous leur répondons que oui parce que, par ailleurs la ZSP, c'est aussi une réunion toutes les deux semaines au commissariat avec l'ensemble des forces de police intéressés, d'ailleurs le service de l'Etat aussi intéressé sur les questions de prévention et de sécurité. Evidemment, cela sert l'ensemble de l'Arrondissement, mais je suis tout à fait intéressée à l'idée de pouvoir discuter sur la question du périmétrage parce qu'on sait que même si des phénomènes de délinquance et d'incivilité sont enkystés dans les territoires, on sait aussi qu'il peut y avoir des mouvements sur l'ensemble de l'Arrondissement et à Paris d'ailleurs, des mouvements où on sent que des territoires sont en train de basculer dans plus de délinquance d'avant quand d'autres vont mieux.

Je suis favorable à ce qu'on puisse discuter de cela. Après, vous comprendrez que ce n'est pas à l'occasion d'un vœu ni à cette heure-ci ni ainsi qu'on peut avoir ce type de débat mais trouvons tout

à fait les occasions ensemble et ensuite avec la Préfecture de police pour aborder le sujet du périmétrage des ZSP. En l'état, je demande en tout cas à ce que je vœu soit rejeté. **Eric LEJOINDRE** : Merci Mme PROUST de tous ces éléments que je partage. Bien sûr, je partage – et je l'ai suffisamment dit pour le dire tranquillement et en même temps, ce n'est pas un sujet de tranquillité – le diagnostic compliqué qui est celui de la situation de la place de la Chapelle et un peu au-delà, lieu de rencontre de deux phénomènes qui n'ont rien à voir, mais qui sont tous les deux impactant pour le cadre et la qualité de vie de ce quartier.

Pour apporter des bonnes solutions, il faut commencer par faire un diagnostic juste. Ce diagnostic juste que je fais, qui est aussi le résultat de discussions que j'aie pu avoir avec l'ensemble des autorités concernées est que, je ne sais pas s'il fallait dire malheureusement mais c'est un peu le cas, on n'est pas à la Chapelle sur un phénomène de report d'élément de tension qui existait, pas sur la ZSP mais à Barbès. D'ailleurs, ce sont des phénomènes qui n'ont rien à voir avec ceux qui ont présidé à la constitution de la ZSP du 19^{ème} qui étaient liés directement – pour connaître un peu ce territoire – à des phénomènes de drogues, pas à des phénomènes comme ceux qu'on connaît à Barbès. La nature des causes qui ont entraîné la création de la ZSP du 19^{ème} n'a pas grand-chose à avoir en réalité avec la nature des causes qui a conduit à créer la ZSP de Château Rouge-Barbès. Donc, on n'est pas sur un report, on est malheureusement sur une constitution nette, un ajout net de difficulté.

Voilà pourquoi je pense que la question de la fusion entre les ZSP du 18^{ème} et du 19^{ème} n'a pas de sens. Ce ne sont pas les mêmes problématiques, ce ne sont pas les mêmes commissariats, ce ne sont pas les mêmes effectifs et les réponses apportées ne sont pas de même nature. Pour autant – et M. VAILLANT s'en rappellera bien mieux que moi – il nous est arrivé de demander et d'obtenir d'ailleurs des modifications du périmètre, comme le disait Mme PROUST, de la ZSP. Par exemple, à la demande du Maire du 18^{ème}, nous avons obtenu que les stations de métro de la ligne 12 soient tout intégrées au périmètre de la ZSP.

Est-il souhaitable que la place de la Chapelle, pour le coup, soit intégrée à ce périmètre-là dans le texte puisque je crois d'une certaine façon que dans les faits, elle y est déjà ? Ce n'est pas impossible, mais cela exige plus d'expertise que ce nous avons pour le moment parce qu'aujourd'hui, les solutions qui doivent être apportées sur la place de la Chapelle concernent bien sûr le commissariat du 18^{ème} mais aussi celui du 10^{ème}, pas celui du 19^{ème}; marginalement celui du 19^{ème} mais celui du 10^{ème} parce que de fait, on est sur un territoire limitrophe et les phénomènes fonctionnent ensemble. Le fait que le commissariat du 18^{ème}, cette année comme nous tous les ans depuis 2012 ait obtenu des effectifs supplémentaires est une façon aussi de permettre aux policiers du 10^{ème} d'être plus présents sur cette partie du 18^{ème}.

Donc cela demande un peu d'expertise qui doit être apportée, d'abord par ceux qui sont en charge de la porter. On a tous des discussions avec les uns avec les autres ; puis à un moment, il faut aussi respecter la parole de ceux qui ont à décider, en l'occurrence le préfet de police et la commissaire du 18^{ème}. Je ne sais pas ce que les policiers de terrain vous ont dit à vous, je sais qu'ils m'ont dit à moi sur la nature de leur métier dans cette zone-là, mais je sais ce que la commissaire et le préfet pensent. D'abord, ils pensent que rien de tout cela doit ne pas être discuté, mais ils pensent qu'il faut y travailler avec soin et attention parce que c'est trop facile de faire de la communication en disant dans un article du *Parisien*, on a étendu la ZSP à la place de la Chapelle si cela n'apporte aucun résultat. Alors que c'est encore un message qui sera passé aux habitants et qui entraînera une déception et dans la période je la déconseille à tout le monde.

Donc quelles sont les prochaines étapes maintenant ? La prochaine étape, c'est d'abord les discussions avec le préfet qui – je le révèle à ceux qui ne l'auraient pas vu parce qu'on n'est pas

toujours dans la rue – a fait une très longue visite la semaine dernière, sans aréopage et sans prévenir personne aussi bien à Barbès qu'à la Chapelle et qui va conduire à des modifications imminentes de la façon de travailler des policiers sur cette zone et je crois, des modifications imminentes, y compris de l'investissement sur la place de la Chapelle comme sur Barbès, des forces sur un dispositif qu'il ne me revient de définir devant vous puisque d'abord ces dispositifs ne méritent d'être rendus publics sauf à perdre de leur efficacité. Par ailleurs, c'est le rôle du préfet de police lui-même de dire les décisions qu'il a prises mais qui doit permettre une évolution dans un délai très court des modalités de travail et j'espère des résultats qui seront à la hauteur des exigences qui ont été celles du préfet de police que j'ai beaucoup sollicité ces dernières semaines. Puis, il y a tout le travail qu'on doit faire sur la multiplicité des phénomènes que connaît aujourd'hui la place de la Chapelle et cette zone au fond qui va de la rue du Département au boulevard de la Chapelle et qui remonte d'ailleurs assez peu plus au nord, ce qui est étonnant mais on aura l'occasion d'y revenir à d'autres moments.

En tout cas, je partage absolument ce qu'a dit Mme PROUST. Cela fait partie des sujets qui doivent être portés. Je considère que la fusion des ZSP, parce qu'elles doivent traiter des difficultés de natures différentes, à mon sens n'a pas sens mais c'est une discussion qui peut tout à fait être ouverte et que chacun doit y prendre part. D'ailleurs, je rappelle qu'il y a un comité de suivi de la ZSP. C'est le lieu, pas le Conseil d'arrondissement mais le comité de suivi de la ZSP pour en parler mais que l'on puisse dans un délai plus court discuter avec le préfet de police de l'extension à quelques rues supplémentaires, cela a du sens. Encore faut-il que tout cela repose sur de la réalité et pas du papier. Je pense pouvoir dire que cette réalité-là, le préfet en a pris absolument conscience et a pris des décisions qui s'imposent, encore faut-il qu'il les mette en œuvre.

Pascal JULIEN : Je reprends à mon compte les arguments avancés par Mme PROUST et aussi d'ailleurs pour l'essentiel par le Maire. La ZSP n'est acceptable et ne peut avoir une efficacité que si elle est d'une dimension modeste. On travaille dans la dentelle. En principe, elle fonctionne en concertation avec des commerçants, la population où il était question du comité de suivi. On n'imagine pas qu'elle puisse bien fonctionner avec une structure qui couvrirait un espace trop important. Non seulement les deux ZSP là sont de nature différente mais en plus, je dirais par principe, qu'une ZSP doit couvrir un espace restreint. Voilà pourquoi nous voterons contre ce vœu.

La deuxième chose, c'est que moi aussi dans les tous premiers temps, j'ai cru à cette histoire de report, de quartier Chapelle pris en sandwich, je l'avais exprimé, mais à la forme interrogative. Puis parce qu'il y avait quelques agitations sur le secteur dont on pouvait se dire à l'époque, à ce que ce ne serait pas un effet de report. Mais aujourd'hui, avec le recul qu'on a, on voit bien qu'il n'y a pas de report parce que cela a été dit si elle n'est pas de même nature parce qu'on voit aussi d'ailleurs certaines délinquances qui augmentent à l'intérieur de cette ZSP. Donc s'il y avait un report, cela n'augmenterait pas.

Enfin sur les ZSP elles-mêmes, ce n'est pas l'heure d'en faire le bilan maintenant, il est contrasté. Je ne peux pas suivre non plus l'esprit du vœu, ce qui a été dit par M. LISCIA, de tracer un bilan totalement négatif. Il n'est pas totalement négatif, il est contrasté ; il y a des choses qui ont marché et d'autres qui ne l'ont pas et qui doivent être améliorées.

Je conclurais en disant que oui, il y a un comité de suivi mais on voudrait en savoir – même comme élus tout simplement – plus sur ce comité de suivi. Peut-être que ces ZSP mériteraient davantage de publicité auprès du public, de savoir ce que c'est ce machin, à quoi cela correspond parce qu'évidemment, cela fait courir toutes les rumeurs. Moi, si j'avais une proposition à faire, ce serait de relancer ce comité de suivi, de l'approfondir, de faciliter l'accès à l'information pour monsieur tout le monde et que cela ne soit pas une structure un peu cachée et discrète même si je comprends que

pour des raisons d'efficacité, certaines mesures de la police ne peuvent pas être rendues publiques. Je crois que si on veut rendre la ZSP populaire, il faut davantage en parler au peuple tout simplement.

Daniel VAILLANT : Je n'ai rien à soustraire aux trois interventions précédentes. Elles étaient frappées au coin du bon sens et de l'expérience. Faut-il rappeler et c'est vraiment sans aucun esprit polémique pourquoi elles ont été créées ces ZSP en France et à Paris les deux ou trois ZSP. C'est parce que l'héritage notamment en matière de force de police, de nombre de policiers était extrêmement mauvais et des forces de sécurité fragilisées par leur faible nombre. Il a fallu concentrer dans des endroits des forces de police et puis, d'avoir des modes d'emploi différents.

De ce point de vue, il n'est pas inutile – et M. JULIEN avait raison – de rappeler que c'est à travers un partenariat, les ZSP ne sont pas uniquement des endroits où il y a des policiers qui font un travail particulier, c'est aussi un partenariat, une contractualisation. Comme M. le Maire l'a rappelé, j'ai été associé de très près à la définition des deux ZSP 18^{ème}, 19^{ème} par le nouveau ministre de l'Intérieur qui est venu d'ailleurs ici-même, Manuel VALLS et le nouveau préfet de police Bernard BOUCAULT, je peux vous dire qu'il y a une justification à avoir deux ZSP mais pas une seule. Voilà pourquoi il y a eu – j'étais aussi concerné comme député – la zone de sécurité prioritaire du 19^{ème} pour Stalingrad, les problèmes inhérents à cet espace avec le trafic de drogue, le crack et les jardins d'Eole. J'ai demandé à l'époque à ce que les jardins d'Eole soient rattachés à la ZSP du 19^{ème} et sous l'autorité du commissaire RIGON qui s'est parfaitement affranchi de cette question en partenariat avec le commissaire du 18^{ème} parce qu'il fallait des échanges d'informations. Mais c'est un travail spécifique qui a été conduit sur les jardins d'Eole dans la ZSP du 19^{ème}.

Je suis d'accord avec le Maire du 18^{ème} pourquoi ne pas envisager sous une forme à définir l'émergence de phénomènes nouveaux place de la Chapelle, nécessite sans doute un traitement spécifique, étudié pour être efficace. Je pense que ce n'est pas la même problématique que sur la ZSP Barbès qui est formée de ce quadrilatère étudiée. On a fait plein de réunions ici-même, des réunions publiques, de concertation, il y a même eu des questionnaires auprès des habitants. Donc, je pense qu'il faut sûrement reprendre ce travail. Le préfet de police que j'ai moi-même rencontré la semaine dernière pendant plus d'une heure et demi et je crois ouvert, il recherche l'efficacité, le nombre de policiers était accru par les différentes touches budgétaires, on n'est pas encore au bout. Il conviendrait effectivement que dans des budgets à venir, on ait la création de nouveaux postes de policiers, de fonctionnaires, pardonnez-moi, ce n'est pas une critique mais il faut créer encore des postes de policiers, d'enseignants, d'infirmières pour que nos services publics de proximité soient bien présents et bien efficaces. Quand je dis proximité, là je le dis vraiment au cas où – je ne sais ce qu'advientra notre démocratie en 2017 – mais si des gens, ils devaient être en responsabilité davantage qu'ils ne le sont aujourd'hui, je vous en conjure, ne brisez pas ce qui a été malencontreusement fait à partir de 2007. Un peu avant de supprimer, par exemple, les 13 000 postes et la police des proximités, je vous le dis vraiment, sincèrement je pense qu'il faut au contraire accentuer cette approche de proximité, de partenariat, de compréhension entre des commerçants, des populations, des policiers, un magistrat référent pour qu'il y ait un suivi dans l'ensemble des dossiers au service de l'efficacité.

Je vous le dis M. LISCIA, je ne crois pas que ce soit la bonne formule, laissons à la ZSP du 19^{ème}, jardin d'Eole son autonomie, son fonctionnement. Cela a donné des résultats et examinons peut-être la suggestion de M. le Maire de voir comment la place de la Chapelle peut être traitée en complément de la ZSP Barbès-Château Rouge ou de manière autonome pour que nous puissions retrouver une place de la Chapelle qui aujourd'hui n'est pas à la hauteur de ce qu'on souhaite les uns et les autres. On n'a pas de polémique à voir, ce n'est pas acceptable et le Maire l'a dit, ce sont de nouveaux phénomènes avec de nouveaux publics, il faut donc apporter de nouvelles solutions.

Eric LEJOINDRE : Merci. Avant de mettre aux voix le vœu s'il est maintenu, M. LISCIA.

Pierre LISCIA : D'abord, je dois vous dire, M. le Maire, que je suis très flatté mais vous vous trompez aussi puisque ce serait m'accorder beaucoup trop d'importance que de penser que les vocations même de cette proposition de fusion des ZSP dans la presse susciteraient de la déception chez les habitants. Au contraire, je me permets de penser que c'est l'inefficacité des ZSP et surtout leurs effets pervers sur le quartier de La Chapelle qui suscitent aujourd'hui de la déception. Je ne dis pas que tout est à jeter ou que tout est inutile, comme l'a laissé penser M. JULIEN, puisque si je pensais effectivement que les ZSP étaient absolument inutiles, j'aurais demandé leur suppression et non pas leur renforcement et leur extension.

Donc, je vais maintenir ce vœu et il sera vraisemblablement rejeté. Mais je retiens une chose quand même très positive de cet échange, c'est cette porte que vous ouvrez ce soir sur la redéfinition du périmètre de la ZSP pour y intégrer notamment la place de La Chapelle, même s'il me semble que d'autres quartiers ou d'autres lieux du secteur du quartier de La Chapelle mériteraient d'y être intégrés. Mais c'est une discussion que j'espère vous aurez et auquel nous pourrions être associés à l'avenir. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je veux être très clair sur ce que j'ai dit. Je ne partage pas ce diagnostic qui est de penser que ce sont les ZSP de Barbès, Château Rouge et du 19^{ème} qui entraînent la situation de la place de La Chapelle, ce n'est pas le diagnostic que je fais. Pas que je fais d'ailleurs, ce n'est pas le diagnostic qui est fait par ceux qui travaillent le plus sur ces sujets. Croyez bien qu'ils sont renseignés, y compris sur les individus qui sont aujourd'hui les délinquants qui rendent très compliquée la traversée de la place de La Chapelle. Donc si c'était un déport, ils le sauraient et ils le diraient. Malheureusement d'une certaine façon, parce que cela dit beaucoup aussi de la situation notamment à Barbès ; ce n'est pas un déport, c'est une création nette. Cela n'est pas un diagnostic qui est le mien, bien que je puisse le faire en tant qu'usager de cet espace, c'est un diagnostic qui est très largement partagé par tous ceux qui travaillent là-dessus. Croyez-le, beaucoup de gens travaillent aujourd'hui sur la question de la place de La Chapelle à ma demande mais pas qu'à demande, parce que chacun voit bien la difficulté dans laquelle est aujourd'hui ce quartier et à quel point il est indispensable que nous arrivions à mettre un coup d'arrêt à ce qui pourrait devenir une spirale descendante pour ce petit bout de quartier. Encore une fois, tous ceux qui font ce diagnostic, il différencie les situations de la place de La Chapelle, des dessous du métro aérien, de la placette Toit et Joie et bien sûr par ailleurs, mais personne ne fait le mélange, de la situation autour des questions de jeunesse. Mais ce diagnostic-là n'est pas juste le mien, c'est celui qui est fait par ceux qui travaillent là-dessus et j'en fais partie.

Voilà pourquoi je le redis, je pense que la question qui est posée de la fusion a le mérite d'exister mais que ce n'est pas la bonne réponse. Par ailleurs le travail, nous y sommes engagés depuis un certain temps déjà. J'ai dit que je pensais que nous allions avoir des modifications très rapides sur les modalités de travail de la police, il serait bon de regarder si elles ont une efficacité supplémentaire, je l'espère et je le crois. Puis, nous aurons bien sûr l'occasion d'y revenir très longuement. Mais croyez-moi, on est nombreux à s'en occuper et à y travailler. J'espère que toute cette énergie mise sur ce territoire va avoir les résultats que nous souhaitons.

Donc, je vais mettre aux voix avec un avis défavorable ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.26 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 32 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.27 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au préfet de police relatif à l'occupation illégale du domaine public

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais dire à M. VAILLANT puisque j'ai vu qu'il m'interpellait sur l'éventuelle responsabilité que les autres auraient si les habitants le décidaient au lendemain de 2016. Je voudrais rassurer tout le monde, ma position restera toujours la même. Si jamais j'avais la responsabilité d'être parlementaire au printemps prochain, je défendrai toujours les intérêts des habitants et mes convictions et je serai un parlementaire tout à fait libre. C'est peut-être la raison pour laquelle on a quand même maintenu mon investiture.

Je voudrais revenir à ce vœu qui est l'occupation inégale du domaine public, parce que c'est vrai que nous sommes sans cesse, à juste titre, interpellés par les habitants sur ce sujet qui mine la vie quotidienne. L'occupation peut être multiforme :

- l'occupation de la vente à la sauvette ;
- l'occupation de campements sauvages temporaires ou durables ;
- le proxénétisme ;
- les trafics en tout genre ;
- les taxis sauvages ;
- les joueurs de bonneteau, etc.

C'est exaspérant parce que cela dure et cela s'aggrave. On pourrait parler de :

- La porte de Saint-Ouen et des difficultés qu'il y a eu à y circuler dans les derniers mois.
- La porte de Montmartre, il y aura un vœu tout à l'heure, je suis intervenu il y a quelques semaines, le bus 95 ne peut pas desservir un certain nombre de stations le weekend, notamment parce qu'il y a de la vente à la sauvette, rupture d'égalité face aux services publics, les personnes ne peuvent pas rentrer chez elles.
- Porte de la Chapelle, je suis encore intervenu la semaine dernière auprès du Préfet de police sur les problèmes des campements sauvages.
- Château Rouge, la Ville a été pour la première fois condamnée en justice en première instance pour inégalité des citoyens face à la sécurité et à la tranquillité.
- Place de La Chapelle, j'ai fait un vœu avec M. HONORE au Conseil de Paris en décembre dernier en lien avec les associations et les habitants du quartier pour qu'on retrouve la tranquillité et la liberté d'aller et venir dans le quartier.

Face à tout cela, il est vraiment urgent de se doter des moyens nécessaires.

- D'abord la police nationale doit avoir des priorités, notamment des remontées des filières, celles et ceux qui se font du fric sur l'ensemble des trafics. Là, on a besoin vraiment d'actions extrêmement lourdes pour casser ces mafias.
- Ensuite, on a besoin de mettre la police nationale davantage encore sur le terrain. Vous dites que le Préfet de police est venu, je m'en réjouis, j'espère que cela va se voir rapidement et

qu'on puisse avoir de la répression contre celles et ceux qui occupent de manière illégale le domaine public.

- Je souhaite aussi la création d'une police municipale depuis longtemps, à pied et à vélo, qui elle pourrait occuper l'espace et empêcher celles et ceux qui pratiquent des activités illicites de le faire.
- Ensuite, je souhaiterais que l'on puisse se réapproprier l'espace public.

Des habitants et des associations ont fait de belles propositions de réaménagement et de réoccupation de l'espace public, il faut les soutenir. J'ai vu hier dans un hebdomadaire, le JDD pour ne pas le citer, qu'il y avait un projet pour ce métro aérien à La Chapelle, je m'en réjouis, c'était dans notre projet municipal de 2014. Qu'en est-il, puisque si on peut occuper intelligemment l'espace public, c'est bien.

Donc, ce vœu a pour volonté de dire qu'il est urgent d'agir pour se réapproprier l'espace public de manière forte et répressive avec la police nationale lorsqu'il y a des trafics en tout genre et notamment l'exploitation de jeunes filles sur le proxénétisme, du trafic de drogue ou de la vente à la sauvette, afin de trouver des solutions et en même temps d'être sur des priorités d'occupations nouvelles de l'espace public, réaménager cet espace public de manière à ce que chaque habitant retrouve la tranquillité et puisse se réapproprier cet espace, aller et venir et trouver peut-être dans des activités ludiques grâce à ces nouveaux aménagements la possibilité de vivre en toute tranquillité dans leur quartier.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. BOURNAZEL. Il m'a semblé que vous étiez présent au précédent Conseil d'arrondissement au cours duquel nous avons, je crois d'ailleurs à l'unanimité, voté un vœu qui visait justement à la fois à faire un bilan notable sur les sujets sur lesquels nous travaillons au quotidien de l'occupation illicite ou positive de l'espace public et justement de donner une feuille de route qui visait à faire en sorte que les aménagements que nous sommes en train de travailler pour occuper l'espace public positivement soient faits. Il me semble que le vœu que vous proposez aujourd'hui à notre vote est au fond un peu le même, sauf qu'il est beaucoup moins bien précis sur les différentes propositions qu'il est possible de faire. Donc, je ne suis pas absolument convaincu de bien en comprendre le sens, puisque vous avez vous-même dit qu'on n'était pas ici pour essayer de grappiller quelques voix pour des échéances futures.

Qu'est-ce que ce vœu apporte de plus par rapport à celui qui a été voté au précédent Conseil ? Je ne sais pas. Quel sens cela aurait de revoter une pétition de principe, comme nous n'en sommes plus aux pétitions de principe mais à la mise en œuvre des préconisations que nous avons faites dans le vœu précédent, je ne suis pas totalement convaincu de le comprendre. Voilà pourquoi, tout en partageant un certain nombre d'éléments évidents, prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à l'occupation inégale du domaine public... Qui imaginerait ne pas participer à cet objectif ? Encore faut-il à un moment ou à un autre dire des choses, faire des propositions ou des suggestions, là-dessus, le vœu est relativement faible pour ne pas dire moins, et de soutenir et d'accompagner les projets des habitants, nous avons dit lesquels : sur la rue Gérard-de-Nerval, sur le mail Binet, sur la placette 4, place Charbonnière, ce n'est pas celui des habitants, c'est le nôtre, mais peu importe, sur la rénovation et le travail sur le boulevard de La Chapelle. Tout cela, nous avons dit des choses. Pourquoi revenir avec une pétition de principe qui est certes intéressante mais qui nous fait reculer d'un pas là où nous avons avancé ?

Voilà pourquoi, tout en partageant en partie les éléments du vœu, je ne propose pas de le voter parce qu'on a voté le mois dernier des choses beaucoup plus précises et qui nous engagent d'ores et déjà. Mais je vais laisser le débat se faire parmi ceux qui le souhaitent avant de le mettre au vote.

Pascal JULIEN : Oui, c'est effectivement un vœu porte ouverte, on a souvent les vœux fox news de la part de la droite, aujourd'hui c'est plutôt un vœu porte ouverte puisque ce qui est demandé est déjà en cours de réalisation. Mais cela dit, c'est un vœu intéressant à lire d'abord parce qu'il apporte la même réponse à des choses aussi variées que les campements sauvages, la vente à la sauvette, le proxénétisme, les trafics, les taxis sauvages, les joueurs de bonneteau. Mais on ne peut pas traiter ces choses-là de la même manière, il faut une réponse adaptée à chacun de ces problèmes, à chacune de ces difficultés. La seule solution que vous trouvez à apporter, c'est quand même la répression, quelle que soit la manière dont vous la nommez, y compris d'ailleurs cette fameuse vidéosurveillance dont on attend toujours de savoir quel en est le bilan. Je rappelle que sur ce point, plus on installe de caméras de vidéosurveillance, plus la droite se plaint qu'il y a de plus en plus de délinquances et d'incivilités. J'en concluais qu'il y a une sorte de proportionnalité, plus on installe de caméras, moins bien cela se passe. Donc, je dis avec humour, tombez d'accord, diminuons le nombre de caméras et sans doute qu'on reviendra à une situation qui était moins pire avant qu'on ne les installe.

Maintenant, reprendre sur un vœu tant de choses différentes, ce n'est pas sérieux, et ne répondre que par la répression, ne l'est pas non plus.

Pourquoi est-ce que par exemple quand vous évoquez les ventes à la sauvette, vous n'imaginez pas qu'on pourrait ouvrir d'autres espaces de régulation puisque cette misère existe, on ne va pas détruire les pauvres, on n'est pas capables de détruire la pauvreté ; au moins, essayons de la réguler comme on l'a fait sur autre chose concernant le carré des Biffins.

Sur le proxénétisme, mais pourquoi ne faites-vous pas un vœu pour qu'on donne des droits aux prostituées sans papier, car si elles n'ont pas de papier elles ne pourront jamais s'en sortir de la prostitution. Voilà qui serait un vœu qui irait dans votre sens et que je pourrais soutenir.

Sur les trafics, je ne sais pas, peut-être que vous imaginez le trafic de drogue ou du cannabis. Comme nous, demandez la légalisation du cannabis, voilà et je pourrais continuer.

Les états généraux de la sauvette qu'on a demandés, j'aimerais bien savoir quand ils auront lieu.

Vous avez fait un vœu qui confond absolument toutes les questions, une réponse unique à caractère seulement répressif, alors qu'il conviendrait de sérier les choses et puis d'apporter des réponses un peu positives et enfin, de rédiger un vœu qui n'oublie pas tout ce qui a été fait par cette Mairie ainsi que par la Mairie centrale, même si effectivement, ce qu'on fait n'est jamais suffisant. Voilà, vous avez compris pourquoi nous voterons contre.

Un dernier point, vous écrivez : considérant que les habitants sont exaspérés de se voir dépossédés de l'espace public. Moi, je me sens exaspéré d'être dépossédé de l'espace public occupé par la voiture qui occupe encore... mais oui, vous n'en parlez pas, vous avez une conception restrictive des choses. Mais excusez-moi, je suis dépossédé de l'espace public. Il n'y a pas un Parisien sur deux, un foyer sur deux qui possède une voiture mais la voiture occupe 70 % de l'espace public. On se sent dépossédé, dites-le aussi cela.

Je conclus, vous abordez ces questions-là sous un angle idéologique et seulement idéologique, c'est exactement ce que je vous reproche.

Gérald BRIANT : Sur le vœu, j'ai quelques questions. D'abord, même si ce vœu met l'accent sur des vraies difficultés, c'est vrai qu'il y a des problèmes d'augmentation de phénomènes de ventes à la sauvette, des formes de délinquance qui peuvent apparaître ici, mais il faut avoir une position

équilibrée. Cela ne vous a pas échappé par exemple que les gens veulent de plus en plus habiter à Paris que dans ces endroits-là quand même le prix du mètre carré continue d'augmenter, que s'il y a des difficultés mais quand même à Paris. Il faut raison garder, c'est-à-dire qu'il y a des difficultés mais il faut les prendre objectivement, il ne faut pas trop en faire et ne pas en faire seulement un argument de retape électorale comme cela peut-être, mais aussi voir comment on peut avancer.

Il y a des questions qui sont vraiment difficiles. C'est-à-dire qu'il ne suffira pas de faire des projets avec les habitants pour pouvoir en finir avec les tisseurs de Montmartre ou faire un projet intéressant pour empêcher que les gens y vendent des petites tours Eiffel juste en bas de la grosse Tour Eiffel. On a des difficultés liées et objectives parce que où il y a du monde, il y a une forme de trafic ; là où il y a beaucoup de densité, il y a des choses sur lesquelles il faut qu'on travaille.

C'est vrai qu'il y a besoin de prendre un peu de recul, d'avancer. Je n'ai pas participé aux débats avant sur les ZSP parce que j'ai besoin d'un peu de recul là-dessus pour l'instant. Donc, je ne serais pas très directif là-dessus et dans mon point de vue, il me manque des éléments d'analyse. Mais, je crois que si on veut intervenir et répondre à des questions et avancer – maintenant, vous êtes en responsabilité, vous le savez – il faut essayer de travailler à apprendre les sujets un par un et essayer d'avoir une position qui peut travailler.

Donc du coup, c'est confus. A la limite, je préférerais le vœu précédent où il posait une vraie question, c'est-à-dire est-ce qu'il y a report ou pas avec les ZSP, c'est une vraie question qui peut se poser, je pense que c'est contradictoire, ou le vœu précédent sur lequel je vais répondre. Mais là-dessus d'une certaine manière, cela ne nous aide pas, on a l'impression qu'on répond mais on ne répond pas. Parce que finalement, on peut dire, oui je prends toute une série de gens et de remarques que j'ai eues et je mets cela dans un sac et je ferme et puis voilà, je le pose dans le paquet après. Le problème c'est que c'est complètement inopérant.

Eric LEJOINDRE : Chacun s'exprime avec son style et ses priorités. Le sujet que je porte, c'est celui de régler tous en même temps, mais un par un, avec les réponses adéquates les différentes difficultés auxquelles le 18^{ème} est confronté. Des difficultés qui par ailleurs ont cette nature d'évoluer au fil du temps. A mesure qu'on règle un problème, un autre apparaît, mais c'est le principe même de la vie humaine. Malheureusement, le 18^{ème} comme d'ailleurs aucun autre territoire ne sera jamais mis sous cloche et on ne fera pas disparaître le fait qu'il y ait des difficultés sur un territoire aussi contrasté que le nôtre. Mais je redis l'élément qui m'amène à ne pas voter ce vœu, c'est qu'au précédent Conseil, nous avons voté un texte beaucoup plus précis et engageant et qu'une fois que j'ai voté les textes précis et engageants, je ne vois pas bien pourquoi le coup d'après, je voterais moins précis et moins engageants pour régler les mêmes difficultés.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord pourquoi ce vœu ? Parce que je suis responsable de l'opposition et pas de la majorité, donc il ne m'appartient pas de décider de l'ordre du jour et de mettre en œuvre une politique publique, mais simplement de relayer les attentes des habitants. Or, l'occupation illégale du domaine public est une source de préoccupation car elle est une entrave très grave à la liberté d'aller et venir en toute sécurité et en toute tranquillité dans certains quartiers du 18^{ème}. Il est de mon devoir et de ma responsabilité de le relayer au Conseil d'arrondissement à chaque fois que les habitants me le demanderont. Alors s'il vous plaît, la prochaine fois, je pourrais faire des vœux sur chacun des sujets, cela fera à peu près une dizaine de vœux. Mais il faut aussi avoir une vision, la question de l'occupation illégale du domaine public est un sujet aussi global et il faut avoir une approche globale. Aujourd'hui, c'est bien de dire des choses mais les habitants constatent quand même qu'il y a une dégradation.

Je ne peux pas laisser dire que le vœu n'est pas équilibré. Il y a des demandes de lutte contre les trafics. Il faut bien lutter contre les trafics, notamment parce que derrière l'exploitation par exemple de jeunes filles sur le proxénétisme, il y a quand même des gens qui se font du fric. Il y a quand même sous nos yeux aujourd'hui des jeunes filles qui ont 14 ou 15 ans qui sont sur les trottoirs du 18^{ème}. Il y a aujourd'hui des campements sauvages, il fait froid, il y a des gens qu'ils soient migrants ou SDF qui peuvent mourir de froid, il faut s'en occuper. Je crois avoir fait preuve de responsabilité en disant qu'il fallait avoir une priorité pour les mettre à l'abri et que j'assumais des lieux temporaires pour les recevoir dignement. Mais en contrepartie, il faut traiter les problèmes à la racine. La vente à la sauvette est un autre problème encore. Mais ces occupations illégales, on a l'impression qu'on doit accepter comme habitants du 18^{ème} ce que d'autres Parisiens n'acceptent pas ou en tout cas, où les problèmes sont traités avec beaucoup plus de force et de rapidité. C'est cela que je veux dire et qu'à un moment donné, il faut le traiter. C'est équilibré parce qu'il y a des propositions dans lesquelles on peut rentrer dans le détail, mais cela va être très long et après, on va me dire c'est trop détaillé, donc on ne prend pas tel point, donc on ne le vote pas votre vœu. C'est équilibré dans le sens où je dis qu'il faut se réapproprier l'espace public. Il faut faire confiance aux associations de quartier et aux habitants qui ont des propositions de réaménagement de l'espace public et que c'est ainsi en se réappropriant l'espace public qu'on lutte aussi contre l'occupation illégale du domaine public et il faut marcher sur les deux jambes.

Eric LEJOINDRE : Je vous engage quand vous êtes interpellé par des personnes qui, bien légitimement, vous interpellent de leur présenter le vœu que vous avez voté au dernier Conseil d'arrondissement et que j'avais rédigé justement sur ces questions et de leur dire, puisque c'est notre responsabilité de relayer la parole des personnes ici, c'est aussi notre responsabilité d'élus de faire en sorte d'avoir un discours qui ne consiste pas uniquement à relayer les choses mais aussi à expliquer la difficulté des problèmes. C'est aussi notre rôle d'élus, de la majorité comme de l'opposition, de pousser les uns et les autres à entamer une réflexion peut-être plus compliquée mais beaucoup plus enrichissante sur la réalité des phénomènes auxquelles on a à faire face. Donc, n'hésitez surtout pas à promouvoir les textes que par ailleurs vous votez, ce qui nous évitera de voter les mêmes en moins bien ou de proposer les mêmes en moins bien le coup d'après.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.27 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 31 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.28 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants au maire du 18e, à la maire de Paris et au préfet de police relatif au bon fonctionnement des transports publics Porte de Saint-Ouen Porte Montmartre

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers collègues, le vœu porte sur une occupation illégale du domaine public. Ce que disait M. BOURNAZEL tout à l'heure, je voudrais vous rappeler quand même, avec M. BOURNAZEL, tous les vœux et toutes les interventions que nous faisons au Conseil de Paris, porte de Saint-Ouen, porte Montmartre, porte de La Chapelle, les interventions que nous faisons sur la place de La Chapelle, à Château Rouge ; oui, M. le Maire, il y a des habitants qui nous interpellent pour nous dire qu'il en ont assez de l'occupation illégale du domaine public, vous ne pouvez pas le nier.

Donc, le vœu que vous a présenté M. BOURNAZEL au nom du groupe est un vœu nécessaire et indispensable parce que cela nous est demandé par les habitants, que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas. Que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas, je vous rappelle qu'en mai, avec M. BOURNAZEL, nous avons présenté déjà un vœu qui porte sur les transports publics porte de Saint-Ouen, porte Montmartre. Lorsqu'on a des responsables de la RATP qui nous appellent et qui nous disent merci d'avoir fait ce vœu parce qu'en effet, il y a des conducteurs de bus qui ont peur parce qu'ils se font insulter ou agresser et qu'ils ne veulent plus aller servir certains arrêts, lorsque l'on voit que les habitants du 18^{ème} arrondissement, porte Montmartre, porte de Saint-Ouen nous interpellent en nous disant, on en a assez, on a l'impression de vivre dans un quartier complètement isolé, on n'appartient plus au 18^{ème} arrondissement, on ne peut plus prendre nos bus comme nous le voulons. Ils ont le sentiment d'être privés de ce service essentiel pour eux, ils ont l'impression qu'il y a une ségrégation. Et vous voulez dire à M. BOURNAZEL qu'il a eu tort de présenter le vœu contre l'occupation illégale du domaine public, mais excusez-moi, c'est vous qui n'entendez pas les gens.

Lorsqu'au Conseil de Paris, nous vous avons proposé de relayer les demandes des habitants qui veulent se réapproprier le domaine public en proposant des aménagements urbains, vous votez contre. Je veux parler par exemple de l'aménagement que des riverains avaient fait devant la crèche Henri-Huchard parce que cela devient un urinoir pour ne pas dire autre chose. Qu'est-ce que c'est d'autres que de vouloir se réapproprier l'espace public pour ces gens-là ? Comment voulez-vous qu'on ne vous fasse pas des vœux sans cesse pour vous dire que les gens en ont assez ? Et de qui s'agit-il ? De la classe populaire, des quartiers populaires, de ceux qui ne se font pas entendre, de ceux qui ont l'impression d'être méprisés, pas entendus. Qui voulez-vous qui parlent à leur place si ce n'est pas nous ? Comment se fait-il que le bus 95 ne puisse pas assurer son trajet normal, comment cela se fait ? Parce qu'il y a des gens qui occupent d'une manière illégale le domaine public, l'espace public. Vous pouvez parler comme vous voulez, c'est la réalité.

Donc, le vœu que nous vous proposons, c'est de prendre les dispositions nécessaires afin que soit rétabli dans les conditions attendues par les habitants du quartier porte de Saint-Ouen et de porte Montmartre le service de transport public de Paris et cela est attendu et là, nous attendons des réponses concrètes.

Eric LEJOINDRE : Bien, nous allons vous les donner. Mais avant que M. BEPPO ne vous les donne, j'ai dit lors de la cérémonie des vœux ce que je pense de cette façon qui consiste à dire n'importe quoi, mentir ou en tout cas refuser de voir réalité telle qu'elle est et en faire un argument politique. Nous avons une responsabilité collective, nous la majorité mais vous aussi M. HONORE, à cesser de dire n'importe quoi. En l'occurrence, excusez-moi, mais sur les aménagements de Huchard comme sur les aménagements de Binet, comme sur les aménagements de Gérard de Nerval, ce sont nous qui les portons avec les habitants. Donc, je ne sais pas où vous avez imaginé un jour que je puisse m'y opposer, puisque c'est même moi qui ai demandé aux habitants d'y travailler. C'est exactement l'inverse de ce que vous voulez dire.

Donc, je souhaiterais – jusqu'aux élections mais bien après les élections – que vous cessiez ici au Conseil d'arrondissement et si possible en dehors du Conseil d'arrondissement de, pour dire le moins, déformer les propos qui peuvent être tenus par les uns et par les autres et les actes commis. En l'occurrence, s'agissant du problème que vous posez par ce vœu, je vous demande, vous êtes un élu, avant d'écrire des choses comme vous les écrivez, ayez au moins la courtoisie de solliciter ceux qui prennent ces décisions et en l'occurrence – mais M. BEPPO vous le dira mieux que moi – les interruptions de service des deux bus que vous citez à la porte Montmartre au mois de décembre n'ont rien à voir, M. HONORE – et ce n'est pas parce que *Le Parisien* raconte n'importe quoi qu'il est utile de relayer – avec la situation pour autant extrêmement difficile des ventes à la sauvette. Il

aurait suffi que vous interrogiez la RATP ou que vous preniez un de ces bus et que vous écoutiez les messages portés par les machinistes pour vous éviter le ridicule d'écrire le texte que vous avez écrit.

Félix BEPPO : Effectivement, il y a beaucoup de choses inexactes, pour le moins mensongères dans ce vœu. Pas uniquement que sur deux lignes, je vais reprendre toutes les lignes qui passent porte Montmartre pour être totalement clair.

- Concernant la ligne 137 à la porte Montmartre, suite au marché les samedis et dimanches, comme vous le savez si vous fréquentez le quartier, la ligne 137 est détournée les jours de marché officiel.
- Ligne 81 porte de Saint-Ouen, on limite la ligne à Navier seulement depuis le 3 janvier 2017, en conséquence de la nouvelle emprise de chantier à la porte de Saint-Ouen avec abandon de l'arrêt hôpital Bichat. Donc, pas concernée du tout sur les mois précédents.
- Pour la ligne 60, pas de déviation ou limitation pour le marché des vendeurs à la sauvette sauf cas exceptionnel, en l'occurrence ce n'est pas du tout arrivé. Il y a eu deux grosses déviations en direction de la porte Montmartre qui ont été générées par la mise en sens unique de la rue du Poteau direction porte Montmartre et ce pour des travaux de désamiantage. J'en parlais tout à l'heure, lors de la communication sur le tramway. Du 27 juin 2016 au 28 juillet 2016, il y a eu une déviation due aux travaux de désamiantage entre le carrefour Ney-Poteau. Du 30 novembre 2016 au 14 décembre 2016, il y a eu une déviation due aux travaux de voirie du carrefour de la porte Montmartre. A cette occasion, il y a eu quatre arrêts non desservis, les arrêts Damrémont-Championnet, les arrêts Poteau-Belliard et porte Montmartre-René Binet.

Donc M. HONORE, comme le dit M. le Maire, si vous vous étiez renseigné, je ne sais pas qui avez-vous à la RATP, mais visiblement pas les bonnes personnes. Parce que ces éléments-là, nous les avons eus de la part de la RATP et nous étions prévenus. Lorsqu'il y a des déviations comme celles-là qui sont mises en place, la Mission tramway informe les habitants du quartier de ces déviations et la RATP fait une information pour parler de ces déviations. Donc, il faut arrêter de dire n'importe quoi.

Je relèverais – c'est la dernière chose que je dirais – considérant qu'il est de la responsabilité de la Préfecture de police et de la Mairie de Paris d'assurer l'égalité d'accès aux transports publics à toutes les Parisiennes et les Parisiens, je vous assure que sur le quartier de la porte Montmartre, et si vous nous dites que la Police, la Préfecture, la Mairie ne travaillent pas ensemble sur tous les sujets que vous venez d'évoquer, franchement là c'est plus que du mensonge, c'est de la malveillance.

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix ce vœu qui n'avait pas de raison d'être et qui ne vise qu'une chose en fait, à essayer de rajouter du désordre à la complexité et à opposer les habitants les uns avec les autres. Mais M. DURAND voulait prendre la parole.

Philippe DURAND : Oui, M. HONORE, il y a effectivement des problèmes au niveau des bus sur la porte Montmartre et à ses alentours, mais les difficultés viennent des travaux du tramway, cela change régulièrement etc.

Par contre, la bonne information c'est *Le Parisien* qui peut relayer ces informations. Je voudrais proposer si cela se reproduit qu'on ait à nouveau, parce que c'est facile de taper sur le 18^{ème}, c'est commun de taper sur les pauvres biffins, c'est facile tout cela. Donc effectivement, quand il y a de la désinformation d'un journal parisien, je proposerais qu'on fasse un vœu à l'ensemble du Conseil d'arrondissement que *Le Parisien*, quand il donne des mauvaises informations et qu'on lui demande de les rectifier le fasse et qu'en amont, il s'informe de la réalité des choses. Je vous proposerai ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Qui malheureusement risque d'être un tout petit peu pieux.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais simplement vous dire que donc M. HONORE est un menteur, *Le Parisien* aussi ainsi que la RATP.

Bus 95, signature de la RATP : *En raison des difficultés rencontrées à la porte de Montmartre suite à la présence de nombreux vendeurs à la sauvette, la ligne 95 sera limitée en direction de la porte de Montmartre sur le boulevard des Maréchaux au 152, boulevard Ney. En conséquence, nous vous informons que le départ pour la porte de Vanves s'effectuera au 152, boulevard Ney. En conséquence et par ailleurs, les arrêts René Binet dans les deux directions Poteau-Belliard, Damrémont-Championnet en direction de la porte de Vanves, les terminus de la porte de Montmartre ne seront pas desservis.* Signé la RATP, avec toutes nos excuses.

Eric LEJOINDRE : A quelle date, M. BOURNAZEL ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Le 16 décembre. Donc je le tiens à votre disposition. Il ne faut pas traiter les gens de menteurs, il faut d'abord apprendre à se dire que peut-être dans la contradiction, il y a des élus de l'opposition, il y a *Le Parisien*, il y a des journalistes, il y a des habitants, puis il y a la RATP. Finalement, vous avez encore une fois raison contre tout le monde.

Eric LEJOINDRE : En l'occurrence, pas contre tout le monde puisque nous avons ici évoqué la situation au moment où le marché de la misère entraînait le sujet, je demande à voir. En tout cas, cela me surprendrait un peu puisqu'au mois de décembre, l'arrêt n'était pas desservi puisque la déviation était déjà en place depuis le mois de novembre. En tout état de cause, l'essentiel est de ne pas alimenter des choses qui sont absolument fausses comme c'est le cas aujourd'hui. Voilà pourquoi je voterai évidemment contre votre vœu.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.28 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 31 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.29 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au préfet de police relatif à l'installation d'un campement rue Pajol et rue Philippe de Girard

Christian HONORE : M. le Maire, je prends la parole ou vous allez dire que je mens ? Non, mais parce que tout à l'heure vous avez dit que je mentais, alors que ce que je fais, ce que nous faisons, c'est simplement appuyer et relayer ce que nous disent les habitants. Alors après, vous pouvez dire tout ce que vous voulez parce que vous avez la majorité. Quand un élu tel que M. BOURNAZEL ou moi, on intervient, bien entendu qu'il y en a quatre ou cinq qui répondent pour dire qu'on a torts et bien entendu que nous mentons. On s'en moque un peu de ce que vous dites parce que nous, ce sont les habitants...

Eric LEJOINDRE : Vous ne voulez pas présenter le vœu ? Puisque le discours de la méthode, cela commence à bien faire là.

Christian HONORE : Je reviens sur le vœu qui est le campement rue Pajol et rue Philippe-de-Girard. De quoi s'agit-il ? Les habitants nous ont appelés à plusieurs reprises, très souvent inquiets de voir... Evidemment, Mme BOUYGUES me dit que ce n'est pas elle qu'il a appelée. C'est devant sa porte, elle

ne fait rien et le gens se demandent pourquoi Mme BOUYGUES ne fait rien, cela est clair. Cela peut vous agacer, je comprends que vous soyez irritée, mais ne dites pas que l'opposition ment lorsqu'elle pointe de vrais problèmes.

Lorsque des habitants nous appellent et nous parlent des réfugiés, des personnes qui sont installées dans la rue, qui vivent dans des conditions indignes, dans le froid, que cela crée cette présence, un sentiment d'insécurité. Parce que les personnes nous disent qu'il y a des gestes, des propos qui mettent un sentiment d'insécurité. Ne faut-il pas le dire ? Oui, il faut le dire. Donc, le campement qui s'installe rue Pajol, rue Philippe-de-Girard, bien entendu ces personnes fuient la guerre, nous le disions déjà lorsque nous sommes intervenus place de La Chapelle. M. BOURNAZEL est intervenu au Conseil de Paris sur le centre d'accueil humanitaire de la porte de La Chapelle au nom du groupe Les Républicains, je suis moi-même intervenu et Mme MEHAL également. Nous savons quels sont les problèmes, nous sommes conscients. D'ailleurs, nous nous sommes abstenus au Conseil de Paris sur ce centre humanitaire. Il n'empêche pas que lorsqu'il y a des problèmes qui apparaissent, nous soyons là pour relayer.

Oui, il y a un problème de tranquillité publique rue Pajol, rue Philippe-de-Girard. Il y a d'un côté ces pauvres gens qui vivent dans la misère, qu'il faut absolument aider, qu'il faut mettre à l'abri, qu'il faut nourrir, cela est clair. Mais, il y a aussi les riverains qui vivent dans l'insécurité parce qu'ils disent qu'il y a parfois des signes d'insécurité. Je ne veux pas trop insister parce que je ne veux pas donner trop de détails, mais il faut quand même que chacun prenne ses responsabilités. Il faut que la Maire de Paris et le Préfet de police prennent les actions qui conviennent. Il faut absolument mettre ces personnes à l'abri et que les habitants et les riverains qui ne demandent qu'à vivre en paix puissent en effet retrouver la tranquillité. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Vous présumez beaucoup de ce qu'on va être amenés à répondre. On a parlé de la place de La Chapelle pour une des problématiques auxquelles elle a à faire face. On parle maintenant d'une autre problématique qui concerne la présence sur l'espace public de personnes qui y dorment dans les conditions qu'on connaît aujourd'hui. Donc M. BRIANT va reprendre les éléments que nous apportons pour essayer d'y faire face. Puis, il va dire aussi l'analyse que nous faisons de la situation aujourd'hui de la rue Philippe-de-Girard et de la rue Pajol, qui est très différente de l'analyse que nous faisons de la situation de la porte de La Chapelle, y compris des personnes qui sont à la rue. Mais pour le coup, personne n'aurait imaginé que nous ne traitions pas avec le sérieux qui convient ce vœu, parce qu'il pose une problématique qui a effectivement un sens et qu'il n'est pas dans la post-vérité comme peuvent l'être d'autres interventions.

Gérald BRIANT : M. HONORE, si vous êtes sollicité par les habitants du quartier, vous devez savoir qu'ils sont en contact avec nous, parce que nous les avons régulièrement, à la fois téléphone, mail et sur place évidemment parce que nous sommes justement dessus, nous sommes concentrés sur cette problématique, parce qu'il y a un vrai souci. C'est bien de signaler la chose mais ne vous inquiétez pas, on est très au courant. Par contre, ce qui est bien, c'est que je vais pouvoir vous donner des informations qui peuvent vous être utiles aussi à vous dans le type de réponse que vous pouvez leur apporter.

De quoi on parle ? On parle autour de la placette Toit et Joie pour ceux qui connaissent un peu. Là, je vais changer un peu ce que vous avez dit, je ne vais pas dire qu'il y a un campement sauvage, je vais dire qu'il y a des tentatives de campement régulières, parce que quand on a vu les campements, on a eu beaucoup sur le 18^{ème} donc on connaît un peu la question des campements, il y a à peu près une vingtaine. Donc, ce n'est pas quelque chose qui se structure ; c'est quelque chose qui arrive et qui se reconstitue régulièrement, mais toujours à peu près dans les mêmes volumes. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui sur cet endroit-là, nous avons un rendez-vous de passeurs et aussi un rendez-vous lié

à toute la communauté autour, soudanaise et tout cela, avec des cafés et des rendez-vous qui font que d'une certaine manière aujourd'hui, il y a des gens et des passeurs qui disent, mettez-vous là pour ensuite attendre votre prochain rendez-vous pour un départ en Angleterre.

Donc, il y a une fixation de jeunes hommes pour aller vite, souvent des mineurs, je le dis, et on leur dit aujourd'hui, ne bougez pas. On a les passeurs, mais on a un autre problème, c'est qu'on a aujourd'hui des distributions alimentaires qui sont de deux ordres.

On a une avec qui on a noué le contact, des associations qui sont autour de quartiers solidaires, de P'tit Dej' à Flandre qu'on a reçus en Mairie, avec qui on travaille et qui eux font cette distribution le matin, 10h00 à peu près, avec qui on est en train de s'organiser de façon à plus mutualiser notre aide parce que, évidemment, quand il y a des gens qui font de la solidarité, on est plutôt open à ce titre de pratique d'habitants parce qu'en plus, ce sont des habitants, il y a des parents d'élèves. Donc sur cet endroit-là dans la distribution, on a cela avec des gens qui tiennent un vrai discours, c'est-à-dire qui disent aujourd'hui aux jeunes et moins jeunes, allez ensuite à la porte de La Chapelle, ce n'est pas la peine de rester ici. On a eu une discussion avec eux, on leur a dit d'ailleurs qu'ils pouvaient être aidants parce que maintenant, ce qu'il faut savoir c'est que, aujourd'hui, pas un mineur ne doit rester et on a pris des dispositions pour que pas un mineur ne puisse rester à la rue.

Par contre, c'est là où on a un vrai problème, c'est qu'on a des associations, groupements communautaires, il y en a qui viennent de Sarcelles, d'autres qui viennent de Saint-Ouen, qui sont en train d'organiser régulièrement des distributions alimentaires et qui refusent le moindre dialogue avec nous. Donc, qui sont là dans une posture, je le dis parce que, allez voir sur facebook, où il y a une mise en scène quand même d'une charité, appelons cela par son nom, qui commencent à être vraiment problématique, avec qui c'est impossible de dialoguer et qui sont des combattants farouches de ce qu'on a installé à la porte de La Chapelle. On est face à ce type de difficulté. Donc, il faut qu'on sépare le bon grain de l'ivraie parce qu'il y en a qui sont vraiment aidants et puis, il y en a qui sont dans une autre posture. Donc, il faut qu'on travaille par rapport à cette réalité-là et qu'on sollicite aussi, parce que, est-ce qu'il y a des trafics, est-ce qu'il y a autre chose, je ne sais pas. Mais de toute façon, il y a besoin à un moment qu'au niveau préfectoral, les choses soient dites et soient faites.

Donc, c'est une vraie préoccupation, je suis assez inquiet là-dessus et on y travaille et on essaie aujourd'hui d'être de plus en plus visibles. Mais aujourd'hui, quand il y a des gens qui font des rendez-vous facebook pour faire des distributions alimentaires, on est face aussi à cette difficulté. Je pense que dans le temps, on va arriver à conclure parce qu'on va aussi mettre chacun devant ses responsabilités, parce que les gens qui sont dans le double discours parce qu'il y a ceux qui disent : « on vient vous aider mais surtout restez dehors », puisque c'est un peu cela quand même. Je le dis mais vous avez compris, il y a deux types d'associations, il y en a qui sont vraiment aidants et tout cela pour que ce ne soit pas déformer les propos. On est train de travailler, on y travaille. Vraiment c'est une préoccupation, je salue le travail de Thibaut DELAUNAY qui bosse et qui passe un temps infini là-dessus plus que moi d'ailleurs sur ces pratiques-là, on avance. Aujourd'hui, jour important, c'était une promesse qu'on a faite aussi d'avoir un deuxième centre d'accueil, donc il y a eu l'inauguration ce matin avec le Maire d'Ivry, HIDALGO

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.29 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 31 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2017.30 : Voeu déposé par Fadila Mehal à la maire de Paris relatif au musée de Montmartre

« Considérant la création du Musée de Montmartre, inauguré en 1960, au 8-14 rue Cortot dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, comprenant des sites historiques tels que le manoir de Rosimond, la maison du Bel-Air, les Jardins de Renoir ou encore l'hôtel Demarne » ;

« Considérant que le manoir de Rosimond a accueilli divers artistes de renom tels que Renoir, Utrillo, Valadon ou encore Toulouse Lautrec » ;

« Considérant la qualité indéniable des expositions présentées au sein du Musée de Montmartre, dont la richesse des collections et archives, artistiques comme historiques, comprenant plus de 100.000 documents et 6.000 œuvres, dont plusieurs de Modigliani, Toulouse-Lautrec ou encore de Maurice Utrillo, permet de témoigner de l'histoire de Montmartre, mais aussi de l'effervescence artistique et de la bohème montmartroise » ;

« Considérant que le Musée de Montmartre a obtenu en 2003 le label Musée de France » ;

« Considérant que la Ville de Paris est propriétaire des murs du Musée de Montmartre » ;

« Considérant la reprise de la gestion du Musée de Montmartre en juillet 2011 par la société Kléber-Rossillon » ;

« Considérant les candidatures répétées du Musée de Montmartre, pour faire partie du dispositif Paris Museum Pass, mis en place par l'association Intermusées, qui regroupe plusieurs dizaines de musées et monuments nationaux de Paris et de région parisienne, tels que le Musée du Louvre, le Musée d'Art Moderne Georges Pompidou, le Château de Versailles, le Musée Gustave Moreau, la Cinémathèque française ou encore la Basilique cathédrale de Saint-Denis » ;

« Considérant que, selon la direction du Musée de Montmartre, de nombreux touristes renoncent à visiter le Musée de Montmartre car celui-ci ne bénéficie pas du Paris Museum Pass » ;

« Considérant qu'il s'agit-là d'un manque à gagner important pour le Musée de Montmartre, mais aussi un manque à gagner culturel et historique pour de nombreux touristes, qui se privent d'un accès à une collection riche sur l'art et l'histoire d'un des quartiers au riche patrimoine, qui participe pleinement à l'image de Paris à l'international » ;

« Considérant que le Musée de Montmartre a créé une association loi 1901 à but non lucratif, d'intérêt public, afin de pouvoir remplir les conditions nécessaires pour être intégré dans le dispositif Paris Museum Pass » ;

« Considérant que, selon l'association Intermusées, la structure SARL qui gère le Musée de Montmartre est incompatible avec l'adhésion au Paris Museum Pass, dans la mesure où l'inclusion d'une structure non publique entraînerait de facto la fin de l'absence de TVA sur le prix du Pass » ;

« Considérant le soutien de la Maire de Paris au Musée de Montmartre et à son souhait de pouvoir accéder au Paris Museum Pass » ;

« Considérant la situation touristique préoccupante, qui met à mal de nombreuses institutions culturelles, publiques, comme privées » ;

« Considérant qu'il est regrettable que des questions administratives puissent empêcher des structures muséales publiques et privées d'intérêt public de collaborer ou de bénéficier de tarifications communes » ;

« Considérant le succès de fréquentation des Musées de la Ville de Paris en 2016 » ;

Mme Fadila Mehal propose :

Que le conseil du 18^{ème} arrondissement renouvelle son soutien au Musée de Montmartre ;
Que le conseil du 18^{ème} arrondissement demande à la Maire de Paris :

- **De renouveler son soutien au Musée de Montmartre ;**
- **D'apporter un appui technique par l'intermédiaire de la Direction aux Affaires Juridiques et la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, afin de déterminer les possibles leviers administratifs à utiliser, visant à rendre compatible l'organisation du Musée de Montmartre et l'appartenance au programme Paris Museum Pass ;**
- **D'interpeller le Ministère de la Culture, afin de réfléchir, en lien avec les Institutions muséales nationales, à la mise en place de « Pass » supplémentaires à destination des touristes, qui réuniraient institutions culturelles publiques et privées d'intérêt public ;**
- **D'interpeller la Direction de Paris Musées, afin d'envisager une réflexion similaire, visant à compléter la carte Paris-Musées par un autre abonnement, élargi aux musées privés d'intérêt public parisiens, notamment ceux dédiés à l'histoire parisienne, comme le Musée de Montmartre.**

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2017.30 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 31 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)